

DIRECTION RÉGIONALE

J E U N E S S E

SPORTS

COHÉSION SOCIALE

CENTRE

«Intégrer, au sens contemporain du terme, c'est permettre à un individu d'acquérir ou de retrouver une capacité à se considérer comme membre d'un groupe. Intégrer, c'est sémantiquement et politiquement le contraire de "séparer".»

PROGRAMME
RÉGIONAL
D'INTÉGRATION
DES POPULATIONS
IMMIGRÉES DE LA
RÉGION CENTRE
2010/2012



«L'intégration n'est pas l'assimilation ou l'insertion, mais la participation de tous, et non seulement des français issus de l'immigration, à l'espace public de la communauté nationale».

SOMMAIRE

PRÉAMBULE
I - LA POLITIQUE D'INTÉGRATION
II - LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PRIPI
III - LE CONTEXTE SOCIO DÉMOGRAPHIQUE RELATIF À LA SITUATION DES POPULATIONS IMMIGRÉES EN RÉGION CENTRE
IV – L'ÉTAT DES LIEUX DES DISPOSITIFS EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION DES POPULATIONS IMMIGRÉES EN RÉGION CENTRE
IV.6 Loisirs et sports
IV.7 Culture IV.8 Synthèse des éléments de bilan et de diagnostic
 V – LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PRIPI 2010-2012
V.4 Objectif stratégique 4 : Poursuivre la sensibilisation et la professionnalisation des acteurs
VI – LE PROGRAMME DACTIONS DU PRIPI 2010-2012
VII – LES MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PRIPI
LISTE DES SIGLES
ANNEXES
REMERCIEMENTS

Préambule

Cinq millions d'immigrés environ vivent en France (soit 8,1% de la population française) dont 3,5 millions sont des étrangers. La région Centre compte quant à elle 143 114 immigrés¹. Près de 200 000 étrangers s'installent en France chaque année pour des raisons professionnelles, familiales ou humanitaires. Entre 130 000 et 165 000 ressortissants étrangers obtiennent la nationalité française chaque année. Ce chiffre montre que la majeure partie des personnes étrangères résidant en France ont vocation à devenir françaises et que la naturalisation est l'aboutissement naturel du parcours d'intégration.

L'intégration est un processus qui se prépare dès le pays d'origine et se prolonge dans les années qui suivent l'arrivée sur le territoire national. Elle nécessite un engagement réciproque du pays d'accueil et du migrant. Afin de favoriser l'intégration des étrangers autorisés à s'installer durablement en France, le gouvernement a décidé en 2003 la mise en œuvre d'un service public de l'accueil assuré par l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et par la signature d'un contrat d'accueil d'intégration (CAI). Ce contrat permet à ses signataires de bénéficier de formations destinées à favoriser leur apprentissage linguistique et leur intégration dans la société française. Il s'adresse à tout étranger autorisé à s'installer durablement sur le territoire français. 97 738 personnes en ont bénéficié en 2009, 2 763 pour la région Centre.

Bien que la Région Centre ne constitue pas une terre d'immigration importante, elle a connu un apport significatif de populations étrangères et constitue une zone de passage. Plus récemment, des mouvements migratoires sont venus diversifier les caractéristiques des populations accueillies et élargir le champ des réponses à apporter.

Une étude menée avec l'INSEE a établi un diagnostic permettant de mieux cerner le profil de cette population.

Le dispositif CAI ne suffit pas à répondre à l'ensemble des besoins des populations immigrées, d'autant plus que les personnes arrivées avant sa mise en place n'ont pas pu bénéficier de ces actions d'intégration.

Au-delà du contrat d'accueil et d'intégration généralisé à tous les primo-arrivants, cette politique d'intégration est en mesure de s'appuyer sur plusieurs dispositifs, par exemple : l'opération « ouvrir l'école aux parents », le « label diversité », les accords avec les branches professionnelles et les acteurs du monde économique, le réseau des agents de développement local pour l'intégration ainsi que les prix de l'intégration et de soutien à l'intégration.

¹ Source INSEE, recensement 2006

La politique d'intégration est territorialisée grâce aux programmes régionaux et départementaux d'intégration des populations immigrées (PRIPI) qui déploient des actions adaptées à la situation locale dans tous les domaines porteurs d'intégration.

La circulaire du 28 janvier 2010 invite à la réalisation de nouveaux PRIPI pour la période 2010-2012, lesquels doivent être l'occasion de donner un nouvel élan à la politique publique d'intégration des migrants, et d'y associer de façon plus large tous les acteurs locaux, à partir d'une analyse territorialisée des situations et des besoins.

Le PRIPI de la Région Centre, dont le contenu est le fruit d'un travail partenarial mené sous l'impulsion de la direction régionale de la jeunesse, des sports, et de la cohésion sociale, se veut un document de référence incitant les acteurs concernés, conformément aux orientations ministérielles, à œuvrer ensemble pour que les objectifs qu'il définit soient atteints et que les préconisations qu'il comporte soient suivies d'effet.

Outil de travail résolument pragmatique, le PRIPI doit permettre de poursuivre la dynamique engagée et de développer des synergies entre les acteurs concernés afin de contribuer à réduire les inégalités et à favoriser la cohésion sociale.

L'intégration des populations immigrées et étrangères dans notre région doit être porteuse d'un esprit de tolérance et de solidarité et être une ambition partagée tant au niveau individuel que collectif, pour que chaque citoyen accomplisse ses devoirs et voit ses droits respectés.

La République française est basée sur des valeurs qu'il s'agit de promouvoir auprès des populations visées par le PRIPI tout au long de leur parcours d'intégration afin que « Liberté, Egalité, Fraternité » prennent sens et trouvent leur traduction dans la vie de chacun.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation pour faire vivre ce programme régional.

Le Préfet de la Région Centré

Gérafd MOISSELIN

I - La politique d'intégration

I.1 - LES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

Les évolutions législatives du 26 novembre 2003 et du 24 juillet 2006 relatives à l'immigration ont lié le droit du séjour à l'intégration des personnes étrangères en particulier au regard de la connaissance suffisante de la langue française et des valeurs qui fondent la République.

Des instances ont contribué au niveau national à l'évolution de la politique d'intégration : le Haut Conseil à l'Intégration (HCI) et le Comité Interministériel pour l'Intégration (CII).

La loi de programmation pour la cohésion sociale n° 2005-32 du 18 janvier 2005

Cette loi a donné une base législative au PRIPI. En vertu des dispositions de l'article L117-2 du Code de l'action sociale et des familles, « sous l'autorité du représentant de l'Etat, il est élaboré dans chaque région et dans la collectivité territoriale de Corse un programme régional d'intégration des populations immigrées. Ce programme détermine l'ensemble des actions concourant à l'accueil des nouveaux immigrants et à la promotion sociale, culturelle et professionnelle des personnes immigrées ou issues de l'immigration. »

Cette loi prévoit que la signature du contrat d'accueil et d'intégration soit un élément d'appréciation de l'intégration républicaine de l'étranger dans la société française. Elle a créé l'Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations (ANAEM).

La loi du 24 juillet 2006

Ce texte a renforcé et rendu obligatoire pour tous les primo-arrivants la signature d'un contrat d'accueil et d'intégration. Par ailleurs, le législateur a requis une solennité accrue dans la procédure d'accueil dans la citoyenneté française par la création de cérémonies locales.

Les orientations actuelles de la politique d'intégration

<u>La circulaire du 7 janvier 2009</u> du ministre en charge de l'intégration a dessiné les grands axes d'une nouvelle politique d'intégration des étrangers en situation régulière et a annoncé la préparation de PRIPI rénovés.

<u>La circulaire du 28 janvier 2010² définit le cadrage des nouveaux PRIPI 2010–2012.</u> Elle précise les attendus de l'intégration qui touchent aux fondamentaux de l'identité nationale :

- respecter les valeurs républicaines communes ;
- savoir s'exprimer en français ;
- pouvoir accompagner ses enfants dans leur scolarité ;
- obtenir un emploi ou créer son activité ;
- accéder à un logement ;
- connaitre, pour les respecter, les règles de vie partagées ;
- être protégé de discriminations en raison de son origine.

L'ambition de ce PRIPI de troisième génération s'inscrit dans une dimension partenariale et interministérielle. L'Etat n'est pas le seul acteur à intervenir dans le secteur de l'intégration, ce programme triennal est donc l'occasion de mobiliser l'ensemble des partenaires. Contrairement au précédent PRIPI, un volet financier est attaché à ce nouveau programme. A partir de 2011, seules les actions issues du PRIPI et de Plans Départementaux d'Intégration (PDI) seront financées par les crédits du BOP 104 « Intégration et accès à la nationalité française, action 12 ».

² Annexe 1 p : 114

I.2 - LES ACTEURS DE L'INTÉGRATION

I.2.1 L'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

En 2009, l'OFII, a succédé à l'agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) et à l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) dans les responsabilités relatives à la formation linguistique des étrangers.

Il est chargé de l'accueil des étrangers titulaires d'un titre de séjour les amenant à s'installer durablement en France et, depuis juin 2009, des titulaires de visas long séjour valant titre de séjour (VLS/TS).

De plus, l'OFII est désormais responsable du premier accueil des demandeurs d'asile, une responsabilité assurée alternativement par les agents de l'office ou par des prestataires associatifs délégués.

Il a également en charge les aides au retour et à la réinsertion dans le pays d'origine des étrangers en situation irrégulière.

Pour la mise en œuvre de ses missions, l'OFII s'appuie sur 29 directions territoriales implantées au chef lieu de région ou de département (dont 4 outre-mer) et sur 12 délégations.

A l'étranger, l'OFII est représenté dans huit pays (Maroc, Tunisie, Mali, Sénégal, Roumanie, Turquie, Canada (Québec), Cameroun).

Ce maillage territorial est en outre complété par des plates-formes dédiées au CAI et à la validation des VLS/TS. En région Centre, la plate-forme d'accueil est située à Orléans.

I.2.2 Le Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage (CASNAV)

Le CASNAV aide, conseille et forme les enseignants scolarisant des élèves nouveaux-arrivants sans maîtrise suffisante de la langue française ou des enfants du voyage. Il constitue tout à la fois un centre de ressources pour les écoles et les établissements, un pôle d'expertise pour les responsables locaux du système éducatif et une instance de coopération et de médiation avec les partenaires institutionnels et associatifs de l'école.

La scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France (ENA ou ENAF) fait l'objet d'instructions officielles qui déterminent les conditions dans lesquelles l'école doit accueillir et scolariser ces élèves en vue d'assurer leur intégration sociale, culturelle et à terme professionnelle. Ils concernent le premier et le second degré, et précisent les dispositifs qui peuvent également être mis en place pour les nouveaux arrivants âgés de plus de 16 ans. Le projet du CASNAV concerne donc non seulement l'accueil mais aussi l'intégration durable des jeunes étrangers dans le système scolaire.

L'accueil et l'intégration des familles réclament des contacts avec l'OFII. La formation professionnelle des 16-18 ans nécessite un partenariat avec le Conseil régional qui contribue à financer des actions spécifiques dans ce domaine.

L'action du CASNAV s'étend aux six départements de l'académie. Le public accueilli se caractérise par une grande diversité des origines géographiques et chaque département possède ses caractéristiques. 1 143 élèves sont scolarisés en 2010.

I.2.3 L'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)

Il s'agit d'un établissement public national à caractère administratif placée sous la tutelle du ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et du secrétaire d'Etat en charge de la ville.

L'ACSE est chargée de mettre en œuvre les orientations de l'Etat en matière de politique de la ville, de prévention des discriminations et de promotion de l'égalité des chances. Elle contribue à des actions en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. Les interventions de l'Agence portent sur trois dimensions : faciliter l'accès aux services publics et aux dispositifs de droit commun, conduire des actions spécifiques destinées à rétablir l'égalité des chances, mener des programmes de prévention et de lutte contre les discriminations en direction des acteurs publics et privés.

Les orientations stratégiques de l'ACSE en matière d'intégration et de lutte contre les discriminations se développent en cohérence avec les objectifs de la politique de l'Etat. Les financements ne se substituent pas aux crédits de droit commun (éducation, logement, emploi...) mais interviennent en complément au bénéfice des personnes immigrées ou issues de l'immigration. Les préfets sont les délégués de l'ACSE dans les départements et les régions.

Les interventions confiées à l'Agence sont donc de deux natures : elles sont ciblées sur les personnes (déploiement de dispositifs dédiés, mesures « positives » de rétablissement de l'égalité des chances), ou sur les processus qui les excluent potentiellement ou génèrent des inégalités (prévention des discriminations, accès aux droits, travail sur les représentations).

I.2.4 Les services déconcentrés de l'Etat

La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale est compétente pour l'animation des politiques publiques d'intégration des personnes étrangères et immigrées. A ce titre, elle est chargée de l'élaboration et du suivi du PRIPI, sous l'autorité du préfet de région.

Elle veille à coordonner son intervention avec le Rectorat, la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Direction Régionale de l'Equipement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE), pour les domaines suivants : éducation, emploi, santé, logement, culture, l'égalité hommes/femmes.

S'agissant des dispositifs de droit commun, il n'est pas possible d'isoler les actions spécifiques en direction des populations immigrées et étrangères.

A l'échelon départemental, les DDCS(PP) et la préfecture du Loiret, site du SII (service immigration intégration) ont compétence pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plan départemental d'intégration (PDI).

I.2.5 Les collectivités territoriales

Les communes et les communes de communes sont concernées, dans la mesure où les quartiers prioritaires concentrent une partie des populations immigrées.

Des manifestations culturelles permettant de promouvoir la diversité sont organisées par les villes. Les conseils généraux ont compétence dans le champ de l'action sociale et à ce titre ont à prendre en compte les particularités de ces personnes, même si elles ont vocation à être traitées dans le cadre du droit commun.

La région est également impliquée sur l'axe formation professionnelle compte tenu des problématiques spécifiques de ces populations au niveau de l'apprentissage du français et de l'accès à l'emploi.

D'une façon générale, il s'agit de permettre une meilleure complémentarité entre les politiques publiques de l'Etat et celles des collectivités.

I.2.6 Les organismes de sécurité sociale

Les organismes de sécurité sociale (CAF, CPAM, CARSAT, MSA) sont les principaux interlocuteurs au niveau de l'ouverture de droits (couverture sociale, prestations familiales, pensions de retraite...). Ils développent également des plans d'action sociale ciblant des thématiques et/ou des publics, les personnes immigrées et étrangères peuvent en bénéficier.

1.2.7 Les autres opérateurs

D'autres acteurs participent à la politique d'intégration au travers des domaines qu'ils ont en charge : l'orientation et l'insertion professionnelle, l'apprentissage linguistique etc. Peuvent être cités entre autre les services de Pôle emploi, les missions locales et le GIP ALFA CENTRE.

1.2.8 Le secteur associatif

Chargé de la mise en œuvre des orientations définies par l'Etat, le secteur associatif occupe une place importante en raison de sa proximité avec les populations concernées. Il contribue à renforcer la cohésion sociale et joue un rôle d'interpellation de l'Etat dans la mesure où il témoigne des difficultés des personnes.

I.3 - LES OUTILS

I.3.1 Le contrat d'accueil et d'intégration (C.A.I)

La signature d'un contrat d'accueil et d'intégration entre l'Etat et le migrant souhaitant s'installer sur le territoire national a été rendue obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2007.

L'intégration républicaine d'un étranger dans la société française est appréciée en particulier au regard de son engagement personnel à respecter les principes qui régissent la République française et de sa connaissance suffisante de la langue française.

Le contrat est signé par le migrant et le préfet territorialement compétent pour délivrer le titre de séjour, pour une durée d'un an, éventuellement renouvelable pour une durée identique.

Les prestations et formations dispensées dans le cadre du CAI

Ces prestations et formations mises en place et financées par l'OFII, opérateur agissant pour le compte de l'Etat, sont gratuites et donnent lieu à la délivrance d'une attestation.

Préparation du parcours d'intégration dans le pays de résidence (depuis le 01.12.2008)	Le membre de la famille, qui demande à rejoindre la France, bénéficie, dans son pays de résidence, d'une évaluation de son degré de connaissance de la langue française et des valeurs de la République, assortie si besoin, d'une formation. Dans ce cas, il devra suivre une formation à la langue française d'une durée maximale de 40 heures, organisée par l'OFII. L'attestation de suivi de cette formation sera nécessaire pour obtenir le visa de long séjour. La mise en place de ce dispositif engagée par l'OFII au Maroc, en Tunisie, au Mali et en Turquie, a été généralisée en 2009 dans les autres pays où l'OFII a des implantations, comme au Sénégal et au Canada. 28 conventions ont été signées en 2009 avec les Alliances françaises et Instituts français dans les pays où l'OFII n'est pas représenté. Les tests de formations, qui avaient débuté en 2009, ont été étendus en 2010.
Accueil sur la plate forme	 - Accueil collectif: présentation des valeurs de la République (laïcité, égalité des sexes, scolarisation obligatoire, importance de l'apprentissage de la langue), et du C.A.I. - Visite médicale (dépistage, prévention, orientation) - Évaluation linguistique - Entretien individuel avec un auditeur social afin d'effectuer le bilan des démarches administratives nécessaires à l'installation en France (logement, sécurité sociale, emploi), de faire signer le C.A.I. et de remettre les convocations aux formations obligatoires - Entretien individuel avec un assistant de service social si besoin: orientation de 25 à 30 % des personnes accueillies sur la plate-forme.
Formation civique	Une journée comportant une présentation des institutions françaises et des valeurs de la République, notamment l'égalité entre les hommes et les femmes et la laïcité.
Formation linguistique	Cette formation est mise en œuvre par 39 prestataires répartis sur l'ensemble de la région. Elle peut aller jusqu'à 330 heures selon les besoins, elle donne lieu à la délivrance du diplôme initial en langue française (DILF). Cette formation pourra être complétée par la présentation au diplôme d'étude de langue française (DELF), cet objectif sera mentionné dans le CAI.
Session d'information sur la vie en France	Journée se déroulant un à deux mois après l'accueil sur la plate forme. Objectif : élargir les partenariats avec les organismes locaux.
Accompagnement social	Cet accompagnement est prévu lorsque la situation personnelle ou familiale le justifie.
Bilan de compétences (depuis le 01.12.2008)	Ce bilan permet à l'étranger signataire du CAI de connaître et de valoriser ses expériences passées, ses compétences professionnelles ou son savoir-faire dans le cadre d'une recherche d'emploi.
Le suivi pendant la première année du C.A.I.	Le suivi s'effectue en lien avec les services sociaux de secteur, les services de l'Education nationale et des centres hospitaliers.

En cas de non respect du CAI par l'étranger, manifesté par une volonté caractérisée, le préfet peut décider, lors du premier renouvellement, de ne pas attribuer le titre de séjour. Par ailleurs, le suivi de ce contrat est également pris en compte pour l'attribution de la carte de résident que peut demander tout étranger qui justifie d'une résidence régulière ininterrompue depuis 5 ans en France.

Le contrat d'accueil et d'intégration spécifique aux familles

Créé par la loi n°2007-1631 du 20 novembre 2007, i l s'adresse aux bénéficiaires du regroupement familial et des conjoints de français, dès lors qu'ils ont des enfants. Les modalités de sa mise en œuvre, fixées par décret du 30 octobre 2008 ont été confiées à l'OFII et notamment à ses directions territoriales qui sélectionnent des prestataires, dans le cadre de marchés publics, pour assurer les formations.

Ce contrat est signé avec l'Etat par les deux parents, celui qui est déjà présent en France et celui qui arrive de son pays d'origine. Il comporte une formation sur les droits et devoirs des parents en France, en particulier ceux concernant l'obligation scolaire. Ce contrat complète le contrat d'accueil et d'intégration. Il est destiné à aider les parents à assumer leurs responsabilités dans la société française, pour que leurs enfants puissent eux-mêmes s'épanouir dans celle-ci.

Les signataires s'engagent à participer à la journée de formation « Droits et devoirs des parents » et à veiller au respect de l'obligation scolaire pour leurs enfants de 6 à 16 ans.

Quatre thématiques sont abordées dans la formation « Droits et devoirs des parents » :

Thématiques	Contenu
Le volet « égalité entre les hommes et les femmes »	 les principaux textes et dates qui concernent l'égalité entre les femmes et les hommes; l'égalité des hommes et des femmes dans les différents domaines : l'activité professionnelle, la rémunération, l'autorité parentale, le mariage, la vie politique, etc. l'interdiction de certaines pratiques : la polygamie, les violences.
Le volet « exercice de l'autorité parentale »	 l'autorité parentale, assurée également par le père et la mère; les droits et devoirs des parents ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant et son développement; les prestations sociales et l'autorité parentale: le contrat de responsabilité parentale.
Le volet « droits des enfants »	 - la convention internationale des droits de l'enfant ; - la protection de l'enfance ; - le respect du corps humain : l'interdiction des violences (mutilations sexuelles ou mariages forcés).
Le volet « scolarité des enfants »	 l'obligation scolaire, le contrôle du travail scolaire et de l'assiduité des enfants les prestations familiales et l'obligation scolaire; les liens parents-école; le respect de la laïcité à l'école; les dispositifs d'aides et d'appui aux parents et aux élèves.

Dès lors que le parent et, le cas échéant, son conjoint auront été absents de la formation sans motif légitime et n'auront pas donné suite à des relances de l'OFII, celui-ci informera le préfet qui en appréciera alors les conséquences éventuelles sur le renouvellement du premier titre de séjour du conjoint rejoignant.

En région Centre, un contrat a été signé en 2009, une trentaine est prévue en 2010. Cette situation s'explique par le fait que les familles sont peu nombreuses, les primo arrivants étant majoritairement des conjoints de français.

I.3.2 Les programmes régionaux d'intégration des populations immigrées

L'évolution des PRIPI

Les programmes régionaux d'intégration des populations immigrées ont été créés par le décret n°90-143 du 14 février 1990 qui prévoyait l'établis sement tous les ans, par les préfets de région, d'un programme d'insertion des populations immigrées.

Ils ont été relancés par le CII réuni le 10 avril 2003. Ce comité a défini une politique de promotion sociale et professionnelle des personnes immigrées et issues de l'immigration et a décidé 55 mesures impliquant la majeure partie des ministères.

Les PRIPI ont été conçus comme l'application territorialisée des mesures arrêtées par ce comité et comme constituant le document de référence de l'action de l'État au niveau régional, en matière d'accueil, d'intégration et de lutte contre les discriminations, dans un cadre pluriannuel de trois ans. Ils ont été généralisés par une circulaire du ministère des affaires sociales n° 2003/537 du 24 novembre 2003. Ce texte a étendu les plans départementaux d'accueil (PDA) des nouveaux arrivants instaurés dès 1993 et les PRIPI respectivement à tous les départements et à toutes les régions. Les PDA constituent le volet « accueil » des PRIPI.

21 PRIPI ont été réalisés au cours de la période 2004-2007. A la demande de la DAIC, une évaluation³ a été conduite par le centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC). Cette étude a mis en lumière les aspects positifs et les difficultés de la mise en œuvre de ces programmes.

Les PRIPI 2010/2012

Les publics concernés

<u>Les publics entrant dans le champ du PRIPI</u> : Population immigrée et étrangère provenant des pays tiers à l'Union Européenne.

Par immigré on entend une personne résidant en France, née étrangère à l'étranger. Elle peut être devenue française par acquisition ou avoir gardé sa nationalité étrangère.

Un étranger a une nationalité étrangère, qu'il soit né en France ou hors de France.

<u>Les publics hors champs du PRIPI</u>: Les personnes issues de l'Union Européenne, les étrangers non immigrés (résidents, travailleurs étrangers), les demandeurs d'asile et les français nés sur le sol étranger.

<u>Les publics pouvant être indirectement concernés</u> : il s'agit des personnes françaises nées en France issues de l'immigration porteuses d'intégration auprès de leurs familles.

Le contenu des PRIPI

Les PRIPI 2010-2012 comportent un diagnostic de situation, des orientations et une programmation d'actions qui donnent lieu à la rédaction d'un document unique.

³ Annexe 2 p : 117

Les quatre priorités thématiques

- L'apprentissage du français.
- La connaissance des valeurs de la République et le développement d'actions portant sur l'accès à la citoyenneté.
- L'accès à l'emploi et le soutien à la création d'activités ainsi que la promotion de la diversité dans les entreprises.
- L'accès à un logement de droit commun par des actions d'accompagnement et l'amélioration des conditions de vie et de logement des migrants vivant en logement foyer.

Les publics prioritaires

- Les primo-arrivants en situation régulière, pendant les cinq premières années suivant leur arrivée en France.
- Les personnes confrontées à des problèmes spécifiques, tels que les femmes, les immigrés âgés ou encore les étrangers dont la naturalisation a été reportée pour insuffisance de connaissance linguistique.

I.3.3 Les financements

Le financement des actions d'intégration est assuré, à titre principal, par les crédits déconcentrés du programme 104 (intégration et accès à la citoyenneté française).

D'autres politiques publiques ont des effets bénéfiques dans le cadre du processus d'intégration des étrangers et de leurs familles, notamment celles intervenant dans les champs de l'éducation, de l'emploi, de la santé, de la culture, ainsi que toutes les mesures visant un meilleur accès aux droits.

Les travaux d'élaboration du PRIPI devraient permettre d'identifier l'ensemble des acteurs et financeurs en charge de la politique d'intégration afin d'initier des synergies et des complémentarités de financement.

Les financements de l'Etat

<u>Le programme 104 "Intégration et accès à la nationalité française, action 12"</u> vise à financer les actions à destination de tous les étrangers en situation régulière, quel que soit leur statut, à l'exclusion des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne. A partir de 2011, ces crédits seront utilisés pleinement à la réalisation des priorités définies dans le cadre des PRIPI et PDI.

	Domaines des actions financées par le BOP 104 Action 12*							
	Foyer de travailleurs migrants	Apprentissage linguistique dont ASL**	Citoyenneté	Logement	Dispositif éducatif	Femmes	Intégration emploi	Montant
2009	69 000	73 142	26 108	22 400	20 000	10 700	1 000	222 350
2010	80 000 La répartition des crédits par domaine n'est pas identifiée à ce jour					415 000		

^{*} Hors crédits fléchés pour les centres provisoires d'hébergement à destination des réfugiés.

^{**} ASL : Atelier socio-linguistique

Parmi les sept domaines de ce programme, les actions à destination des femmes et de l'intégration par l'emploi sont les moins développées dans la région.

Le programme 147 "Equité sociale et territoriale" a une double vocation :

- → La lutte contre les discriminations, qui vise l'ensemble de la population. A ce titre les personnes étrangères et immigrées peuvent, si elles sont confrontées à des discriminations, bénéficier des actions de ce programme.
- → La politique de la ville qui est ciblée sur une géographie prioritaire et se développe notamment dans le cadre de « contrat urbain de cohésion sociale » (CUCS). Toutefois 20% des habitants des quartiers prioritaires sont des étrangers (selon des données nationales). A ce titre, ces crédits peuvent également financer des actions d'appui et d'accompagnement visant ce public.

	Domaines des actions financées par le BOP 147									
	Education	Emploi	Santé	Culture	Lien social et citoyenneté	Médiation sociale Adulte-Relais*	Accès aux droits	Lutte contre les discriminations	Pilotage et évaluation	Montant
2009	48 500	93 880	1 500	138 500	14 520	8 000	87 200	58 500	8 500	459 100
2010	50 600	226 200	0	110 500	13 720	80 000	33 000	92 000	10 180	646 200

^{*} Prestations financées dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'accompagnement professionnel des Adultes-Relais en région Centre.

<u>Les crédits de droit commun (éducation, santé, emploi, culture, sport...)</u> bénéficient au public PRIPI sans qu'il soit pour autant ciblé par ses origines mais en tant que bénéficiaires d'actions issues du droit commun.

Les financements européens

Leur mise en place répond au constat selon lequel l'intégration des ressortissants de pays tiers est un élément clé dans la promotion de la cohésion sociale et économique des Etats membres de l'Union Européenne. Ils font l'objet d'appels à projet et existent selon deux modalités :

<u>Le fonds européen d'intégration (FEI)</u>, qui permet de financer des actions destinées à promouvoir l'intégration des ressortissants de pays tiers. La direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté (DAIC) est l'autorité responsable française pour la mise en œuvre de ce fonds. Les appels à projets sont annuels.

<u>Le fonds européen pour les réfugiés (FER)</u>, qui est administré par le Ministère de l'immigration, de l'intégration de l'identité nationale et du développement solidaire est spécifique aux actions destinées aux réfugiés. La mise en œuvre de ce programme, contrairement au FEI, s'échelonne sur plusieurs années. Actuellement, le FER est à son troisième mandat et couvre la période 2008-2013.

Les financements des collectivités territoriales et des organismes de protection sociale

A ce stade des travaux, le montant de ces financements mobilisables n'est pas identifié. Les déclinaisons départementales du PRIPI permettront d'en avoir une meilleure visibilité.

II - La démarche d'élaboration du PRIPI	
II - La démarche d'élaboration du PRIPI	

II.1 - L'ANIMATION NATIONALE

La Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté (DAIC) est chargée de l'animation nationale des PRIPI et de leur évaluation :

- elle joue un rôle d'appui méthodologique sur les thématiques prioritaires et les publics ;
- elle mobilise les moyens du niveau national permettant de concourir à la réalisation des PRIPI (par exemple : INSEE et service études et statistiques du ministère pour l'actualisation des données statistiques territorialisées) ;
- elle organise des réunions nationales avec les chefs de projet PRIPI au sein des DRJSCS ;
- elle peut participer le cas échéant à des COPIL régionaux ;
- elle recueille et analyse les bilans annuels des PRIPI et en réalise une synthèse nationale (qui fait l'objet d'une diffusion aux préfets /DRJSCS) ;
- elle diffuse les bonnes pratiques ;
- elle développe des projets et programmes interministériels en vue de l'intégration des immigrés et de leurs enfants : ces programmes peuvent être des appuis pour des actions interministérielles à mener au niveau régional et/ou départemental, notamment dans le champ de l'appui à la parentalité, de l'intégration des femmes ou de l'accès à l'emploi.

L'INSEE a fourni des fichiers relatifs au recensement des populations immigrées de 2006. L'OFII national a également transmis les flux des signataires du CAI en 2009.

La DAIC a mis à disposition des services déconcentrés un guide d'appui méthodologique à l'élaboration des PRIPI et organisé des réunions d'échanges des coordonnateurs régionaux des PRIPI.

Un groupe de travail national devrait permettre de dégager des indicateurs de suivi du programme. En effet, le PRIPI fera l'objet d'un suivi annuel des actions.

II.2 - LE PILOTAGE RÉGIONAL

II.2.1 Les modalités de pilotage

Le Préfet de région, par lettre de mission en date du 26 mai 2010, a chargé la DRJSCS de conduire l'élaboration de ce programme qui a vocation à prévoir les actions en matière d'accueil, d'intégration et de lutte contre les discriminations pour les 3 ans à venir. Il s'agit :

- d'actualiser le bilan du précédent PRIPI,
- de réaliser un diagnostic régional afin d'approfondir la connaissance sociodémographique et territoriale des populations immigrées,
- d'étudier l'opportunité de mettre en place des volets départementaux dans certains départements de la région,
- de décliner les orientations en un programme d'actions sur la période 2010-2012.

L'organisation générale se divise en 3 niveaux :

- niveau analyse (groupes de travail)
- niveau méthodologique et opérationnel (équipe projet)
- niveau décisionnel et politique (COPIL et préfet Région)



II.2.2 L'équipe projet

La directrice régionale adjointe de la DRJSCS du Centre assure le pilotage du projet, et mobilise en interne une équipe projet composée de personnes ressources : la responsable du service développement social territorial, une conseillère technique en travail social, une chargée de mission recrutée pour l'élaboration du PRIPI, la chargée de mission du service politique de la ville et égalité des chances et un conseiller d'éducation populaire et de jeunesse du service stratégie prospective observation communication.

Les missions de l'équipe projet

Mobiliser les ressources nécessaires à l'avancement du projet ;

Préparer et animer les réunions du comité de pilotage et des groupes de travail au cours desquelles elle recueille les propositions d'actions ;

Rendre compte de l'état d'avancement du PRIPI et de sa mise en œuvre au préfet ;

Organiser le suivi de la programmation annuelle par les services impliqués dans le PRIPI.

La première étape d'élaboration du PRIPI concernait le diagnostic. Dans un premier temps, l'équipe projet a tenté de dresser un bilan actualisé du PRIPI 2005-2007 de la région Centre grâce aux contacts de quelques partenaires.

En parallèle, les travaux avec l'INSEE ont dégagé les grandes caractéristiques des populations immigrées et étrangères de la région. L'OFII a également transmis certaines données (CAI, primo-arrivants, pays d'origine et maîtrise de la langue) qui ont complété le diagnostic de la population.

Un état des lieux des dispositifs existants a été dressé et nécessitera des compléments compte tenu de la pluralité d'intervenants en matière d'intégration.

Les moyens

Des crédits d'ingénierie ont été mobilisés sur le BOP 104 pour des frais d'études et de communication. L'équipe projet n'a pas eu recours à un consultant, compte tenu du recrutement d'une chargée de mission par la DRJSCS et du calendrier resserré.

II.2.3 Le comité de pilotage régional

Différents acteurs ont été associés à la démarche :

- les services déconcentrés de l'Etat en région : rectorat, ARS, DRDFE, DIRECCTE, DREAL, DRAC :
- les services déconcentrés de l'Etat au niveau départemental : les DDCSPP du Cher, de l'Eureet-Loir, de l'Indre, du Loir-et-Cher, la DDCS d'Indre-et-Loire et le service intégration et Immigration de la préfecture du Loiret ;
- la délégation territoriale de l'OFII;
- la délégation régionale de Pôle emploi ;
- le conseil régional et les 6 conseils généraux ;
- les organismes de protection sociale ;
- des représentants d'associations : AFTAM, GIP ALFA CENTRE, Union régionale des fédérations des œuvres laïques, Union sociale de l'habitat du Centre, Union régionale des missions locale, Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles.

Les fonctions du comité de pilotage

Organiser le diagnostic ;

Partager les informations et confronter les points de vue ;

Dégager les priorités et les orientations sur la période 2010-2012 ;

Soumettre au préfet de région (et aux préfets de département) les territoires qui pourraient réaliser un volet départemental ;

Evaluer l'ensemble du programme au niveau régional sur la base des bilans dressés par chaque département ;

Proposer des évolutions au PRIPI au fur et à mesure des bilans annuels.

Premier comité de pilotage

Il a été installé le 17 juin 2010. L'équipe projet de la DRJSCS a présenté les principes de la politique d'intégration, les premiers éléments de bilan de l'existant et une proposition de méthodologie. Des constats ont été dressés :

- une coordination insuffisante entre les acteurs, notamment avec l'OFII, le CASNAV ;
- des maltraitances envers les femmes conjointes de français lors du 1^{er} mois de leur accueil ;
- des difficultés au niveau des renouvellements des droits ;
- des freins à l'embauche des primo-arrivants en raison d'une incompréhension des titres de séjour ;
- une méconnaissance des conditions de vie des migrants vieillissants dans les ex-FTM;
- un niveau préoccupant de diabète parmi les populations immigrées.

Deuxième comité de pilotage

Il s'est tenu le 21 septembre, et a permis de présenter les chiffres clés de l'étude sociodémographique de la population immigrée et étrangère en région Centre, les éléments saillants du diagnostic par thématique, les principaux dispositifs existants, les propositions d'orientations stratégiques, les actions, les modalités de mises en œuvre et la suite des travaux.

II.2.4 Les groupes de travail

Lors du premier COPIL, 4 thématiques ont été identifiées comme nécessitant un travail approfondi sous la forme de groupes de travail. Deux journées sous forme de séminaire ont donc été organisées le 29 juin et le 7 septembre. Un partenaire a été sollicité pour assurer l'animation avec l'équipe projet :

- Accueil, parcours d'intégration, accès aux droits : OFII ;
- Emploi : Pôle emploi ;
- Santé : ARS ;
- Education, parentalité, citoyenneté, culture : CASNAV.

L'équipe projet a proposé un cahier des charges comme base de travail pour les deux séminaires de travail.

Premier séminaire

Les groupes de travail ont apporté leurs contributions sur chacune des 4 thématiques à partir de six axes de réflexion : adéquation de l'offre aux besoins des publics, répartition territoriale, qualité des prestations, prise en compte des publics spécifiques, coordination et professionnalisation des acteurs. Les éléments de diagnostic proposés par l'équipe projet ont été finalisés.

A partir des constats émis lors de cette réunion collective de travail, l'équipe projet a élaboré un projet de stratégie régionale.

Deuxième séminaire

Les groupes de travail ont enrichi la stratégie régionale proposée, ont dégagé des pistes d'actions et des fiches actions qui ont été soumises à la validation lors du second COPIL.

II.2.5 Le calendrier de travail

Phase des travaux	Contenu	Calendrier			
Constitution des instances, bilan					
Lancement du projet	Constitution de l'équipe projet Lettre de mission du Préfet Appel à candidature pour le COPIL Bilan des actions du précédent PRIPI	Avril-Mai 2010			
Installation du comité de pilotage	Présentation d'éléments de bilan Proposition d'une méthodologie, Constitution des groupes de travail	17 juin 2010			
	Bilan, diagnostic				
Travaux de l'INSEE	Évolution de la population immigrée et étrangère, cartographie	Juin 2010			
1er séminaire des groupes de travail	État des lieux et diagnostic	29 juin 2010			
Restitution au Préfet	Méthodologie retenue Implication des partenaires Éléments de bilan, diagnostic	CAR juillet 2010			
	Orientations, objectifs, actions				
2ème séminaire des groupes de travail	Objectifs stratégiques, opérationnels, fiches-actions	7 septembre 2010			
Comité de pilotage Validation de la stratégie et du plan d'actions du PRIPI		21 septembre 2010			
Approbation du PRIPI par le Préfet	Diagnostic régional Objectifs stratégiques et opérationnel Plans d'actions, Détermination des départements devant décliner un volet départemental	CAR 14 octobre 2010			

Le comité de pilotage du 21 septembre a arrêté les axes stratégiques du PRIPI et validé les travaux des groupes de travail.

Le PRIPI a été validé par le comité de l'administration régionale le 14 octobre 2010.

II.3 - LA DÉCLINAISON DÉPARTEMENTALE

La circulaire du 28 janvier 2010 prévoit que : « Le PRIPI peut se décliner là où vous le jugerez nécessaire, en lien avec les préfets de département, en plans départementaux. Les PDI (programmes départementaux de l'intégration) adopteront la même architecture.

Le critère de choix sera l'importance de la population immigrée ou des problématiques spécifiques à certaines communautés, y compris en milieu rural. Le cas échéant, les PDI peuvent définir des territoires infra-départementaux, parfois plus pertinents pour traiter des questions d'implantation des populations immigrées, sur lesquelles ils concentreront leurs actions. »

Les PDI succèdent aux plans départementaux d'accueil (PDA) qui avaient été élaborés dans les six départements de la région entre 2004 et 2006 par les directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS). Ils permettent d'associer notamment les collectivités territoriales et d'adapter les actions au contexte local.

Dans la lettre de mission, le Préfet de région a demandé à l'équipe projet d'étudier l'opportunité de mettre en place des volets départementaux, aux lieu et place de PDI, dans certains départements. Ces déclinaisons adapteront les orientations régionales selon les spécificités territoriales.

Le COPIL a préconisé que trois départements devront décliner un volet départemental du PRIPI : le Loiret, l'Indre-et-Loire et l'Eure-et-Loir au regard du nombre d'immigrés et d'étrangers présents sur leurs territoires.

Les trois autres départements pourront également réaliser cette déclinaison ou choisir de développer des actions locales s'inscrivant dans les fiches-actions régionales.

Les services compétents (directions départementales de la cohésion sociale et la préfecture pour le Loiret) auront, sous l'autorité du préfet de département, et en collaboration avec les services préfectoraux chargés de l'immigration et de l'intégration, la responsabilité de :

- élaborer le volet départemental à partir du diagnostic établi sur chaque territoire ;
- coordonner la mise en place des actions en relation directe avec les départements et les collectivités territoriales (Conseils généraux, communes...) et avec les associations concernées.

Afin d'envisager une élaboration des volets départementaux durant le premier trimestre 2011, le niveau régional mettra à disposition des éléments complémentaires :

- des données socio-démographiques territorialisées
- un diagnostic de l'offre de formation linguistique et des besoins du public immigré et étranger.

III - Le contexte socio-démographique relatif à la situation des populations immigrées en région Centre

III.1 - CHIFFRES CLÉS

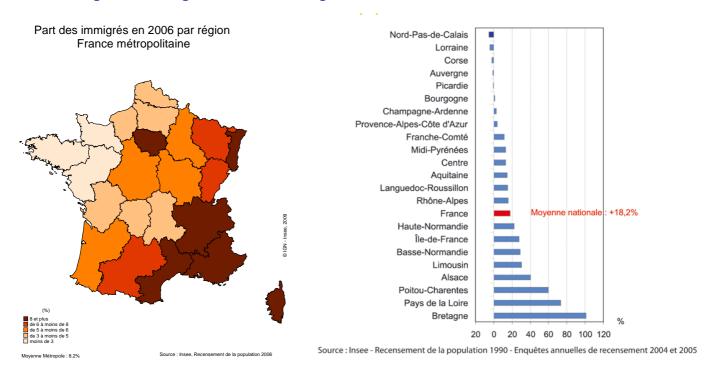
Dans le cadre d'une collaboration nationale entre les services de l'Etat et l'I.N.S.E.E., déclinée en région, des données statistiques issues des recensements de 1999 et 2006 ont été exploitées pour mieux connaître la population immigrée en région Centre.

La population immigrée étudiée comprend :

- les personnes nées à l'étranger et devenues françaises par acquisition ;
- les étrangers nés à l'étranger.

Sont donc exclus les français par acquisition nés en France, les étrangers nés en France et les français nés à l'étranger.

III.1.1 Immigration en région Centre et immigration en France



En 2006, la région Centre compte 143 114 immigrés, soit 5,7% de la population régionale. Cela situe la région Centre au 12^{ème} rang des régions françaises (France : 8,2%).

	Lieu d	Lieu de naissance			
Nationalité	Nés en France	Nés à l'é	Nés à l'étranger		
Français de naissance	2 298 217		43 674	2 341 891	
Français par acquisition	17 893		57 658	75 551	
Etrangers	16 669		85 456	102 125	
		<i>Immigrés</i>	143 114		
Ensemble	2 332 779		186 788	2 519 567	

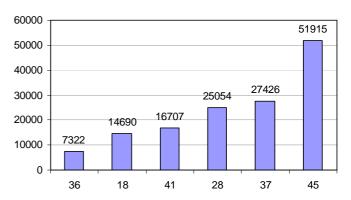
Source : Insee, Recensement de la population 2006, exploitation principale

Le public PRIPI prioritaire ne comprend pas les ressortissants de l'Union Européenne, il représente 88 719 individus soit près de 62 % des immigrés.

III.1.2 Répartition

Importance et proportion de la population immigrée sur la population totale

Département	Nombre	Part des immigrés
Indre	7322	5,1%
Cher	14690	10,3%
Loir-et-Cher	16707	11,7%
Eure-et-Loir	25054	17,5%
Indre-et-Loire	27426	19,2%
Loiret	51915	36,3%
Total	143 114	100%



Le Loiret comptabilise plus d'un tiers de la population immigrée recensée avec 36,3%. 19,2% vivent en Indre-et-Loire et 17,5% en Eure-et-Loir. Ces trois départements regroupent 73% de ce public.

Classement des départements selon la part de la population immigrée

Cette répartition présente le poids de la population immigrée sur la population totale du département. Le Loiret se dégage nettement des autres départements. L'Eure-et-Loir se place en seconde position en % de la population ou 3ème en valeur absolue de population.

Département	immigrés	Population 2006	%
Indre (36)	7322	232959	3,1%
Cher (18)	14690	314675	4,7%
Indre-et-Loire (37)	27426	580312	4,7%
Loir-et-Cher (41)	16707	325182	5,1%
Eure-et-Loir (28)	25054	421114	5,9%
Loiret (45)	51915	645325	8,0%
Total	143 114	2 519 567	5,7%

La déclinaison départementale du PRIPI permettra :

- d'appréhender la répartition de la population immigrée entre zones urbaines et zones rurales
- de vérifier, selon les territoires, si les pays d'origine sont différenciés.

III.1.3 Pays d'origine et évolution

Pays	nombre 2006	nombre 1999	Evolution en %
Maroc	23813	19479	22,25
Algérie	13142	10410	26,24
Turquie	10632	8384	26,81
Autres Afrique	6533	3189	104,86
Autres Asie	4157	3524	17,96
Tunisie	3219	2571	25,20
Congo	2537	1345	88,62
Ex-Yougoslavie	2458	1425	72,49
Laos	2314	2463	-6,05

L'immigration en provenance de l'Afrique du Nord reste dynamique et homogène (+23,76%) et demeure seconde en nombre d'individus. Une tendance semble se dessiner : la Turquie, 4^{ème} pays avec +26,81% et l'Afrique autre que le Maghreb avec un doublement en 7 ans (+100,04%). Le Congo avec +88,62% représente la seconde plus forte progression après celle de l'Afrique hors Maghreb.

Le tableau ci-dessous identifie les populations immigrées originaires de l'Union Européenne qui n'entrent pas dans le champ du PRIPI.

Pays	nombre 2006	nombre 1999	Evolution en %
Portugal	31807	31554	0,80
Espagne	6761	8003	-15,52
Italie	3544	4135	-14,29
Royaume-Uni	2733	1622	68,50
Pologne	2402	2985	-19,53
Belgique	2330	2312	0,78

L'immigration européenne est stable. Plus de la moitié des personnes immigrées originaires de l'Union Européenne est portugaise. L'augmentation de la population anglaise équilibre les baisses importantes des Espagnols et Italiens.

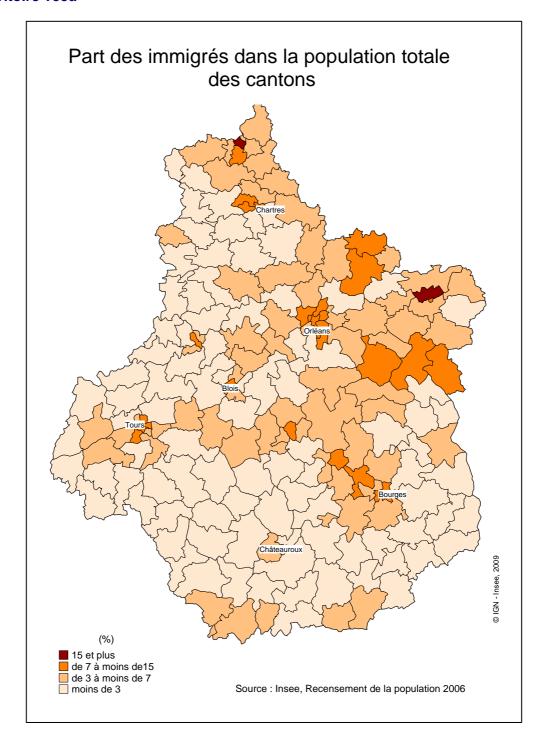
Comparaison nationale

Nationalités	Région Centre (en %)	Métropole (en %)
Nationalités de l'Afrique	40,5	42,8
dont Maghreb	28,1	30,8
Algériens	9,2	13,7
Marocains	16,6	12,6
Tunisiens	2,2	4,5
Nationalités de l'Asie	15,5	14,0
Turcs	7,4	4,5
Nationalités de l'Amérique	2,5	3,6
Nationalités de l'Océanie	0,1	0,1
Nationalités de l'Europe	41,4	39,5
dont union Européenne	38,0	35,5
Espagnols	4,7	5,3
Italiens	2,5	6,5
Portugais	21,7	11,3
Total	100	100

Hors champs du PRIPI

Par rapport à la moyenne nationale, la région Centre se caractérise par une dominante turque et marocaine.

III.1.4 Territoire vécu



La répartition de la population immigrée et étrangère est inégale sur la région. Elle semble calquée sur les centres urbains ligériens, les bassins d'emploi industriels et l'espace tampon avec la région lle de France.

la région lle de France.

Les taux supérieurs sont atteints dans les cantons de Châlette sur Loing et de Dreux.

La partie Est du Val de Loire dans le Loiret sont les 3 cantons de Gien, de Sully sur Loire et de Briare. Au Nord du Loiret, il s'agit des cantons de Malherbes et de Pithiviers.

La suite de l'étude sociodémographique est détaillée en annexe⁴, les faits marquants sont présentés ci-après succinctement.

III.1.5 Âges et famille

Les immigrés sont plus nombreux aux âges d'activité. 7 immigrés sur 10 ont entre 20 et 59 ans, ils représentent 7,7% de la population de cette tranche d'âge (sinon 5,7%).

L'âge moyen des nouveaux arrivants est de 33,2 ans. L'apport des nouveaux immigrés ralentit le vieillissement de la population immigrée et régionale.

Les dynamiques constatées (Afrique et Turquie) se caractérisent par des familles plus nombreuses, plus féminines avec un nombre de jeunes enfants supérieur à la moyenne régionale. 49,5% sont des femmes, un chiffre en constante progression.

III.1.6 Scolarité, qualifications, emplois

Le taux de scolarisation des immigrés âgés de plus de 21 ans dépasse celui des non immigrés. Un niveau de formation en hausse est constaté.

58% des actifs immigrés sont ouvriers. Ils sont très présents dans les secteurs du bâtiment, du nettoyage et des services à la personne.

Les emplois occupés sont plus précaires (moins souvent en CDI, plus souvent en CDD, plus souvent en intérim : 35% contre 26% moyenne régionale).

III.1.7 Activité et chômage

Le taux d'activité des immigrés est inférieur à la moyenne régionale : 68,8% pour 72,7%. Les travailleurs migrants âgés de 55 ans et plus restent plus souvent actifs (22,9% pour un taux régional de 16,3%). Les femmes immigrées ont un taux d'activité inférieur aux femmes non immigrées de 10,7 points.

Le taux de chômage de la population active immigrée est de 20,4 % contre 9,9 % pour la population de la région Centre.

Les jeunes femmes immigrées sont plus sévèrement touchées par le chômage avec un taux de 45% pour les 15-24 ans au regard des jeunes femmes non immigrées (19,3%).

Il convient de signaler qu'une proportion importante de nouveaux arrivants hors Union Européenne soit 40,9% sont au chômage (moyenne régionale : 9,9%).

⁴ Annexe 3 p : 118

III.2 - LES PERSONNES PRIMO ARRIVANTES

III.2.1 Définition

Au sens du contrat d'accueil et d'intégration, les personnes primo-arrivantes sont les étrangers hors Union Européenne titulaires pour la première fois d'un titre de séjour d'une durée légale ou supérieure à un an. L'absence de signature du CAI entraîne la non délivrance du titre de séjour.

III.2.2 Répartition

Répartition géographique et évolution

		2007			2008		2	2009	
	1 (*)	2 (*)	3 (*)	1	2	3	1	2	3
Cher	337	285	284	252	210	206	205 - 6,2 %	179	174
Eure-et-Loir	273	219	219	553	485	481	530 - 16 %	451	440
Indre	204	183	183	193	165	150	227 - 6,8 %	202	190
Indre-et-Loire	856	675	675	747	616	610	711 - 21,5 %	588	577
Loir-et-Cher	478	399	399	470	418	414	431 - 13 %	385	381
Loiret	1 234	999	999	1 248	1 083	1 072	1 207-36,5%	1 034	921
Total	3 382	2 760	2 759	3 463	2 977	2 933	3 311	2 839	2 683

^{1 :} nombre de personnes convoquées sur la plate forme d'accueil. A la suite de deux convocations avec non présentation, les dossiers sont transmis à la préfecture.

94,5 % des primo-arrivants se présentant sur la plate forme d'accueil signent un CAI. Ils sont accueillis en région Centre en 2009, par ordre décroissant dans :

Loiret	Indre-et-Loire	Eure-et-Loir	Loir-et-Cher	Indre	Cher
36,5 %	21,5 %	16 %	13 %	6,8 %	6,2 %

Les données présentées ci-après, transmises par l'OFII régional, portent sur l'année 2009.

Répartition par statut

	Femmes	Hommes	То	tal
Membres de familles de Français	738	645	1 383	50 %
- dont conjoints	581	483	1 064	/
- dont parents d'enfants français	145	151	296	/
- dont ascendants ou enfants	12	11	23	/
Regroupement familial	209	56	265	9,6 %
Liens personnels et familiaux	135	126	261	9,4 %
Réfugiés et membres de familles	246	244	490	18 %
Salariés	62	163	225	8 %
Autres	72	67	139	5 %
Total	1 462	1301	2 763	100 %

^{2 :} nombre de personnes présentes sur la plate forme

^{3 :} nombre de CAI signés.

50 % des primo-arrivants sont des membres de familles de Français, principalement des conjoints, 18 % sont des réfugiés et des membres de familles de réfugiés. Les salariés comptabilisés sont des personnes disposant d'un contrat de travail. Il y a peu d'arrivées de salariés en région Centre. Il s'agit principalement de salariés agricoles sur le secteur de Chartes et de Bourges.

Répartition par nationalité

La région Centre se caractérise par un nombre important de nationalités, 103 ont été recensées.

	Femmes	Hommes	Total	En %
Maroc	235	225	460	16,65%
Algérie	173	183	356	12,88%
Congo (Brazz+RDC)	167	128	295	10,31%
Turquie	93	117	210	7,6%
Russie	78	43	121	4,38%
Tunisie	45	70	115	4,16%
Cameroun	57	36	93	3,37%
Sénégal	29	33	62	2,24%
Côte d'Ivoire	27	32	59	2,14%
Chine (RDC)	46	16	57	2,06%
Mali	19	34	53	1 ,92%
Sri Lanka	11	8	19	0,69%
Haïti	2	3	5	0,18%
Autres nationalités	485	373	858	31,12%
Total	1462	1301	2763	100%

34 % sont originaires du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie), 11 % du Congo et 8 % de la Turquie.

Répartition par genre

	Effectif	%
Femmes	1 462	53 %
Hommes	1 301	47 %
Total	2 763	100 %

Les femmes sont majoritairement accueillies sur la plate-forme, 53%. Cette tendance peut s'expliquer dans le cadre du regroupement familial où femmes et enfants rejoignent le conjoint parti en premier en France.

Répartition par classe d'âge (en %)

	Femmes	Hommes	Total
15 à 24 ans	33 %	24 %	28 %
25 à 34 ans	42 %	47 %	45 %
35 à 54 ans	23 %	28 %	25 %
55 ans et plus	2 %	1 %	1 %
Total	100 %	100 %	100 %

45 % ont entre 25 et 34 ans et pratiquement les ¾ ont entre 15 et 34 ans (73 %).

III.2.3 Maîtrise de la langue française (en %)

	Femme	Homme	Total
% dispensés de formation linguistique	68 %	77 %	72 %
% ayant réussi le test de compréhension orale	66 %	75 %	70 %
% ayant réussi le test de compréhension écrite	54 %	60 %	57 %

En 2009, 72 % des signataires du CAI ont été dispensés de formation linguistique.

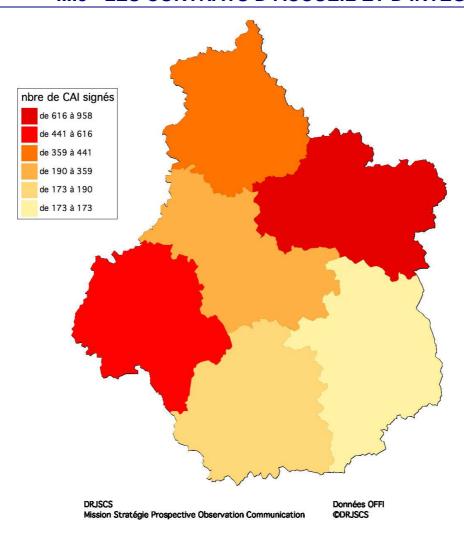
Les 28% restant ont réussi le test de compréhension orale de la langue française à 70 %, mais seuls 57 % ont réussi ce même test pour l'écrit. La compréhension écrite semble la plus difficile à maîtriser pour les primo-arrivants non dispensés de formation linguistique.

III.2.4 Niveau de diplôme (en %)

	Femme	Homme	Total
Niveau BEPC	25 %	29 %	27 %
Niveau BAC	25 %	27 %	26 %
Diplôme professionnel	10 %	10 %	10 %
DU 1 ^{er} cycle	11 %	10 %	11 %
DU 2 nd cycle	11 %	8 %	10 %
Doctorat	3 %	4 %	3 %
Sans diplôme	16 %	12 %	14 %
Total	100 %	100 %	100 %

50 % ont un diplôme égal ou supérieur au niveau du baccalauréat, 14 % sont sans diplôme.

III.3 - LES CONTRATS D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION



Répartition et évolution

Département	2007	2008	2009
Cher	284	206	173
Eure-et-Loir	219	481	440
Indre	183	150	189
Indre-et-Loire	675	610	615
Loir-et-Cher	399	414	357
Loiret	999	1 072	958
Total	2 759	2 933	2 732

Répartition par genres (CAI 2009)

Département	Hommes	Femmes	Total
Cher	73	100	173
Eure-et-Loir	219	221	440
Indre	87	102	189
Indre-et-Loire	268	347	615
Loir-et-Cher	171	186	357
Loiret	471	487	958
Total	1 289	1 443	2 732

Un fléchissement des signatures de CAI de 7 % est enregistré entre 2007 et 2009. L'augmentation sensible des signatures de CAI sur la période 2007-2008 (départements du Loiret, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher) s'inverse dans une tendance à la baisse quasi généralisée sur la période 2008-2009.

III.4 - LES PERSONNES IMMIGRÉES DE 55 ANS ET PLUS

Proportion des immigrés de 55 ans et plus par pays d'origine et par sexe

Les plus de 55 ans sont majoritairement issus des pays des anciens flux migratoires de la zone Europe. La proportion plus importante de femmes s'explique en toute logique par la mortalité masculine supérieure.

	Hommes	Femmes	Ensemble
Portugal	27,1	29,1	28,1
Autres pays de l'UE à 27	10,6	18,4	14,2
Maroc	17,0	9,1	13,3
Espagne	9,0	11,8	10,3
Algérie	11,1	7,0	9,2
Autres pays	5,6	6,8	6,1
Italie	6,0	6,2	6,1
Turquie	4,1	3,4	3,7
Autres pays d'Europe	2,9	3,7	3,3
Autres pays d'Afrique	3,8	2,6	3,3
Tunisie	2,8	1,9	2,4
TOTAL	100%	100%	100%

Source : Insee, Recensement de la population 2006, exploitation principale

Lecture : 28,1% des immigrés de 55 ans et plus sont originaires du Portugal, 7% des femmes immigrées de 55 ans et plus sont originaires d'Algérie.

Deux tiers des immigrés de 55 ans et plus originaires du Maghreb sont des hommes.

	Hommes	Femmes
Maghreb	66,5%	33,5%
Espagne	46,7%	53,3%
Portugal	51,7%	48,3%
Italie	52,5%	47,5%
Turquie	58,0%	42,0%
Ensemble des immigrés	53,5%	46,5%

Source : Insee, Recensement de la population 2006, exploitation principale Lecture : 53,5% des immigrés de 55 ans et plus sont des hommes

Proportion de la population des ménages vivant en HLM

	Immigrés Population régionale	
55 ans et plus	31,7%	9,5%
Ensemble	40,4%	16,1%

Champ: population des ménages

Source : Insee, Recensement de la population 2006, exploitation principale Lecture : 31,7% des immigrés de 55 ans et plus vivant en ménages résident en HLM

IV - L'état des lieux des dispositifs en faveur de l'intégration des populations immigrées en région Centre

AVANT PROPOS

Le PRIPI 2005-2007 de la région Centre comportait 3 axes :

- La construction des parcours d'intégration pour les nouveaux arrivants qui s'articule entre les actions des plates-formes d'accueil de la région confiées à l'ANAEM, notamment par la mise en place du CAI et celles prévues par les Plans Départementaux d'Accueil (PDA);
- L'égal accès aux droits et la lutte contre les discriminations avec une attention particulière en faveur des femmes ;
- La promotion sociale et professionnelle par l'accès à la prévention, à l'éducation, à la santé, à la scolarité et à l'insertion professionnelle, au logement, l'accès aux loisirs et le soutien aux actions favorisant l'évolution des représentations de l'immigration ou de création culturelle et de diffusion de la mémoire.

Un bilan de ce programme a été dressé en 2007, sans faire l'objet d'un suivi.

Pour l'élaboration du nouveau PRIPI, l'équipe projet a débuté la phase de diagnostic par l'actualisation de ce précédent programme afin d'établir un état des lieux s'articulant autour des thématiques du précédent PRIPI.

Lors du comité de pilotage du 17 juin 2010, quatre thématiques ont été priorisées et ont fait l'objet d'un approfondissement dans les groupes de travail (pistes de réflexion et axes de progrès) :

- Accueil, intégration, citoyenneté
- Santé publique et prévention
- Education, scolarité
- Insertion professionnelle

IV.1 - ACCUEIL, PARCOURS D'INTÉGRATION ET ACCÈS AUX DROITS

IV.1.1 Eléments de bilan

Les primo-arrivants

Le PRIPI 2005/2007 a mis l'accent sur l'accès aux droits des personnes primo-arrivantes, considéré comme l'un des objectifs principaux de l'amélioration de l'accueil.

Des actions visant à améliorer l'accès aux droits sont mises en œuvre, localement dans les départements et les villes. Ces actions s'inscrivent dans le prolongement de la démarche initiée lors de l'accueil sur la plate forme et dans le cadre du CAI. Elles constituent une première phase au parcours d'intégration de l'arrivant. L'enjeu est celui de l'accès aux services de droit commun grâce à la mobilisation et à la coordination des principaux acteurs locaux.

Les informations concernant le dispositif local propre à chaque département sont diffusées au public accueilli, oralement sur la plate-forme ou par la remise de livrets d'accueil présentant les lieux ressources et leur fonctionnement (CAF, CPAM, MSA, Pôle emploi, collectivités territoriales, institutions de défense du droit des femmes...). Des livrets d'accueil ont été élaborés dans le cadre des plans départementaux d'accueil dans l'Indre (dont un livret consacré aux droits des femmes), l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher.

Des informations sont également communiquées par l'intermédiaire des pôles d'accueil en réseau pour l'accès aux droits sociaux (PARADS), dispositifs du plan de cohésion sociale. Leur objectif, sur un territoire variable (quartier, commune, intercommunalité...), est améliorer pour les usagers l'accès effectif aux droits sociaux, par un partage d'informations, une mise en réseau des services concernés (CAF, CCAS, Mairie, CPAM, centres sociaux, etc.) et par un accompagnement des personnes dans leur demande d'ouverture de droits sociaux ou une orientation vers les services compétents.

Enfin le PRIPI 2005/2007 mentionne le thème de l'appui à la garde d'enfants afin de faciliter la participation des femmes aux prestations d'accueil, notamment dans le Loiret (Conseil général, CAF, MSA).

Les thèmes les plus fréquemment abordés sur la plate-forme, soulevant des interrogations par le public accueilli portent principalement sur :

En 2005/2007:

- les difficultés financières, l'apprentissage du français, l'assurance maladie et les prestations CAF, l'accès au logement, le permis de conduire, l'équivalence des diplômes, la formation professionnelle, l'accès à l'emploi, les visites familiales notamment celles des parents âgés, le regroupement familial, l'acquisition de la nationalité française.

En 2009/2010:

- l'accès aux droits (emploi, santé, scolarisation ...) et les démarches administratives liées à l'arrivée en France et à l'ouverture des droits, le permis de conduire (les timbres nécessaires aux formalités seront disponibles sur le site de l'OFII à partir du 18 octobre 2010), l'équivalence des diplômes (partenariat à élargir avec l'institut de langue française à Orléans, organisme de formation implanté sur la région Centre, agréé par le rectorat), la formation professionnelle (partenariat avec l'institut de langue française lequel délivre le DELF -diplôme élémentaire langue française- et le DALF -diplôme d'apprentissage de la langue française), l'acquisition de la nationalité française, l'accès au logement (peu de demande d'informations, pas de situation d'insalubrité).

Les femmes immigrées

Dans le cadre du PRIPI 2005-2007, les partenaires ont noté la nécessité de porter une attention particulière sur la question des femmes immigrées dont l'intégration est entravée par :

- des phénomènes, dits de double discrimination, en raison de leur genre et de leur origine réelle ou supposée (le taux de chômage des femmes originaires de pays situés hors de l'Union Européenne est trois fois supérieur à celui des françaises et des étrangères de l'Union Européenne);
- l'équilibre parfois difficile à atteindre entre traditions et modèles d'émancipation de la société d'accueil.

Cette problématique a d'ailleurs été retenue comme prioritaire par l'Union Européenne, à travers le programme PROGRESS 2007-2013 visant à soutenir la mise en œuvre des principes de non discrimination et d'égalité entre hommes et femmes.

En région Centre, le conseil économique et social de la région Centre (CESR) a produit un rapport en date du 8 juin 2007 intitulé « les femmes et l'immigration en région Centre – femmes d'ici et d'ailleurs, porteuses d'avenir ». Deux axes d'actions ont été priorisés : l'insertion socioprofessionnelle des femmes primo-arrivantes et la lutte contre les mariages forcés.

IV.1.2 Diagnostic

Les primo-arrivants

En 2009, 2 839 personnes primo-arrivantes se sont installées en région Centre. 50 % sont des membres de familles de français, principalement des conjoints, 18 % sont des réfugiés et des membres de familles de réfugiés.

Un tiers de ces nouveaux arrivants est originaire du Maghreb, 11 % du Congo et 8 % de la Turquie.

Près des ¾ ont entre 15 ans et 34 ans. Les hommes représentent 53 %, les femmes 47 %. La moitié d'entre eux dispose d'un diplôme égal au supérieur au niveau du baccalauréat et 72 % ont été dispensés de formation linguistique.

Lors de l'accueil sur la plate forme, les demandes d'informations formulées, portent principalement sur l'accès aux droits (emploi, santé, équivalence de diplômes, scolarisation ...) ainsi que sur les formalités administratives (permis de conduire notamment) liées à leur installation en France.

Deux phénomènes sont notables : une augmentation de 5 % des primo arrivants en région Centre (sources OFII) et des évolutions réglementaires successives.

Ces évolutions induisent de nouvelles pratiques (ex : l'accueil physique n'est plus assuré pour les demandes de regroupement familial, elles sont instruites par courrier et téléphone), la nécessité de diffuser largement les informations sur la réglementation applicable (cf. notamment les titres de séjour portant ou pas l'autorisation de travailler) ainsi que la constitution de relais d'informations dans chaque département de la région.

Les femmes immigrées

Le niveau de connaissance de la langue française est inférieur chez les femmes primo-arrivantes. Cet axe reste à développer, en veillant aux possibilités de gardes d'enfants pour les mères de famille. Concernant les femmes arrivant du Congo, des actions partenariales, notamment sur les aspects santé sont conduites par l'OFII et les services du Conseil Général, en particulier avec l'unité territoriale d'Orléans.

Les situations de violence intrafamiliale constituent une préoccupation (environ dix signalements, par mois sont adressés à l'OFII par des conjointes de français dans le mois de l'accueil sur la plateforme). Ces situations posent, tant pour les services de l'OFII que ceux de la préfecture, la question de la délivrance du titre de séjour. Ces questions sont également soulevées par les associations en contact avec les services des droits des femmes et de l'égalité.

Pistes de réflexion	Points forts	Axes de progrès
Adéquation de l'offre	Connaissance des besoins des	Les informations départementales
aux besoins de la	publics primo arrivants à partir	dont disposent les auditeurs sociaux
population	de l'accueil sur la plate forme.	de l'OFII pour orienter au mieux les
		personnes primo arrivantes sont
		partielles, restent à actualiser.
Répartition	Un PARADS existe dans	Les partages d'informations sont à
territoriale	chaque département de la	organiser entre la plate forme
	région.	d'accueil de l'OFII, les PARADS et les
Qualité des		services susceptibles de recevoir les
prestations :		personnes primo arrivantes. Dans le
accessibilité,		Loir-et-Cher le PARADS animé par le
continuité, globalité		CIDFF est en sommeil.
de la prise en charge		
Prise en compte des		Un travail en partenariat est
publics spécifiques		nécessaire pour répondre aux
		situations de violences intra familiales
		signalées à l'OFII.
	Des partenariats existent et	Les partenariats existants sont
Coordination des	notamment :	partiels. Ils demandent à être
acteurs	- OFII/Conseil général du Loiret (suivi de femmes	développés dans chaque département.
	congolaises);	аерапени.
	- au sein des PARADS.	
	Besoins de	
Professionnalisation	professionnalisation à évaluer	
des acteurs	à travers notamment	
	l'élaboration de livrets	
	départementaux d'accueil.	

Leviers d'actions

Les besoins d'informations en termes d'accès aux droits, d'orientation des personnes primoarrivantes, dès leur arrivée en France (notamment dans les domaines de la santé, de la scolarisation, de la recherche d'emploi) conduisent à proposer l'élaboration de supports informatifs départementaux, à construire à partir notamment des fiches élaborées dans le cadre des PARADS. Cette action et son suivi pourraient constituer un levier de coordination entre les différents services amenés à recevoir les personnes primo arrivantes ainsi qu'un moyen de professionnalisation des acteurs.

L'élaboration de livrets départementaux à destination des publics accueillis est à étudier. En effet, lors de l'accueil sur la plate forme, de nombreux documents sont remis aux personnes. Il faut donc faire des choix afin que le volume d'informations transmises ne dissolve pas l'objectif visé.

Le développement d'un partenariat structuré pour une programmation d'actions sur les bases de la loi relative aux violences faites aux femmes, adoptée le 28 juin 2010, est nécessaire.

IV. 2 - SANTÉ PUBLIQUE ET PRÉVENTION

IV.2.1 Eléments de bilan

Le public PRIPI peut bénéficier :

- des dispositifs de santé publique et de prévention de droit commun : plan régional de santé publique (PRSP) ;
- des actions réalisées au titre des plans régionaux d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) ;
- d'actions ciblées, et des mesures spécifiques (atelier santé ville...).

Les structures

Les permanences d'accès aux soins de santé (PASS) relèvent de l'organisation d'un accueil spécifique dans les établissements de santé. Elles ont pour but de faciliter l'accès des personnes démunies non seulement au système hospitalier mais aussi aux réseaux institutionnels ou associatifs de soins, d'accueil et d'accompagnement social.

	PASS existantes et en projet en 2010
Cher	Centres hospitaliers de Vierzon et de Bourges
Eure-et-Loir	Centres hospitaliers de Chartres, de Dreux (dispositif classique et périnatalité) et centre
Eure-et-Loir	psychiatrique de Bonneval (en cours)
Indre	Centre hospitalier de Châteauroux
Indus et l'aire	Centres hospitaliers de Tours (+ 1 PASS Médecine chirurgie obstétrique + 1 PASS psy) et
Indre-et-Loire	d'Amboise
Loir-et-Cher	Centres hospitaliers de Romorantin, de Vendôme et de Blois
Lainet	Centres hospitaliers de Montargis et d'Orléans. En projet : installation d'une PASS
Loiret	périnatalité au CHR d'Orléans Centre ville.

Les ateliers « santé ville » (ASV) : Leur objectif est de permettre une articulation dynamique entre la politique de la ville et les politiques de santé et contribuer ainsi à réduire les inégalités territoriales dans ce domaine. Il s'agit d'identifier les problèmes et, en concertation avec les habitants, de définir des priorités et d'envisager des programmes d'intervention. Il en existe un dans chaque département (Bourges, Dreux, Châteauroux, Tours, Blois, Orléans).

Les campagnes de vaccination, infections sexuellement transmissibles, tuberculose : Ces dispositifs sont déployés sur les 6 départements de la Région via :

- les centres de lutte antituberculeux (CLAT), rattachés aux hôpitaux ou confiés à l'institut interrégional pour la santé (IRSA) par l'Etat ;
- les centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles hormis le SIDA (CIDDIST), au sein des centres hospitaliers excepté dans l'Indre-et-Loire (locaux du Conseil général) ;
- les centres de diagnostic anonyme et gratuit (CDAG) pour le SIDA et le VIH, rattaché à un centre hospitalier ;
- les centres de vaccinations, présents au sein des centres hospitaliers, des conseils généraux et de l'IRSA.

Les actions

Promouvoir un habitat décent (lutte contre l'insalubrité et le saturnisme)

Lors du précédent PRIPI, une démarche « test » de dépistage a été organisée en 2006, à Orléans, dans huit écoles maternelles et au sein de la PMI (protection maternelle et infantile). Cette campagne a permis de dépister 14 enfants, tous issus de l'immigration. Depuis, des actions d'informations et d'accompagnement ont été menées auprès des PMI, médecins généralistes et médecins du travail. Ces actions ont pour but de proposer des examens de dépistage par mesure de la plombémie des enfants vus en consultation à la PMI et dans des milieux de travail exposés.

Cela a permis d'accroître les effectifs de personnes à dépister. En 2008, on dénombrait 81 personnes proposées au dépistage du saturnisme, toutes migrantes (dont 40% adressés par les médecins généralistes). Cette prévalence peut s'expliquer par le fait que dans les pays du Maghreb, le plomb est largement présent dans les canalisations, les peintures, les plats.

Développer l'accès à la prévention et aux soins dans les établissements d'hébergement (foyers de travailleurs migrants, résidence sociales, pôles sociaux, maisons de quartier)

Aucune information n'est disponible sur la gestion médicale des publics pris en charge dans ces établissements. Il n'existe pas de convention passée entre l'ARS et ces structures.

Le développement du partenariat en santé mentale avait été préconisé lors du bilan du précédent PRIPI. Concernant la population migrante, des interventions ciblées adaptées aux spécificités et problématiques de santé mentale rencontrées ont été mises en œuvre par des associations dans les départements du Cher et du Loiret.

Quatre équipes mobiles spécialisées dans la prise en charge de la souffrance psychique des personnes en situation de précarité et d'exclusion sont présentes en Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire et Loir-et-Cher. Deux PASS en psychiatrie viennent compléter la prise en charge des publics en santé mentale, aux centres hospitaliers de Tours et de Bonneval.

Des actions de formation à la prévention du suicide ont également été mises en place dans le cadre du programme régional de santé. Le public sensibilisé était large. Un guide répertoire a été diffusé avec des adresses et des contacts, décliné par département.

La thématique nutrition est fortement présente dans les politiques publiques de santé. La Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé (FRAPS) de la région Centre développe, entre autre, le projet de prise en charge de la dénutrition chez les personnes âgées. Des actions de sensibilisation et d'accompagnement auprès des personnels en charge de ces publics ont été organisées.

La prévention des addictions est également une composante de la dimension santé. Les actions s'adressent à tout public, en évoquant l'ensemble des comportements à risque : consommation de substances psycho-actives licites ou illicites, mais aussi les addictions sans produit (le jeu, le multi média). La prévention des addictions s'inscrit naturellement dans le PRIPI en lien avec les autres politiques publiques portées par l'ARS, et aussi la MILDT (mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie). Des thématiques transversales peuvent également être abordées comme le syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF), thème faisant l'objet d'un projet de coordination régionale.

IV.2.2 Diagnostic

Les nouvelles orientations nationales du PRIPI 2010-2012 ont priorisé les facteurs environnementaux tels que l'éducation, l'emploi, et le vieillissement. La transversalité de la dimension « santé » est manifeste.

Extrait de la charte d'Ottawa (Conférence internationale pour la promotion de la santé) :

« La santé exige un certain nombre de conditions et de ressources préalables, l'individu devant pouvoir notamment : se loger, accéder à l'éducation, se nourrir convenablement, disposer d'un certain revenu, - bénéficier d'un éco-système stable, compter sur un apport durable de ressources ; avoir droit à la justice sociale et à un traitement équitable. Tels sont les préalables indispensables à toute amélioration de la santé. »

L'incidence et la prévalence de certains cas pathologiques sur la population migrante peuvent résulter d'un déficit organisationnel du système de soin du pays d'origine ou d'une méconnaissance des facteurs de risque du milieu environnant en France.

L'enjeu sur ces problématiques est d'apporter au public migrant la connaissance et les moyens pour gérer leur capital santé. Prévention, éducation et information sont autant de leviers qu'il faut consolider par les moyens mis en œuvre sur la région.

Il ne s'agit pas de créer de nouveaux dispositifs mais de consolider les dispositifs actuels en assurant aux principaux vecteurs d'information et de prévention les outils pour mieux appréhender les spécificités de publics étrangers. Des « points relais » ont été listés via l'identification du parcours d'une personne migrante en France : dispensaires, équipes mobiles de prévention et de réduction des risques, services de protection maternelle infantile, PASS, centres communaux d'actions sociales, Mouvement Français pour le Planning Familial, ateliers santé ville, ateliers socio-linguistiques, écoles, CPAM, CAF, comités départementaux d'éducation pour la santé etc....

La méconnaissance de la prise en charge des résidents en structure type FTM ou résidences sociales et notamment du public vieillissant a conduit à l'élaboration d'un questionnaire à destination des responsables des structures. Les domaines étudiés sont larges et devraient permettre d'identifier les accompagnements à mettre en œuvre pour répondre aux besoins de ces populations.

Les données de bilan des visites médicales de l'OFII lors de l'accueil des primo-arrivants restent à collecter. Elles permettront d'identifier l'existence éventuelle de certaines prévalences, dont le diabète, et d'envisager alors l'intervention des politiques publiques de santé.

Pistes de réflexion	Points forts	Axes de progrès
Adéquation de l'offre	Structures type PASS, ASV,	Organiser des temps d'échange entre
aux besoins de la	planning familial etc sont	professionnels pour partager les
population :	présentes dans chaque	différentes expérimentations ayant des
Répartition territoriale	département.	résultats positifs auprès des
		populations immigrées et étrangères.
		La prise en compte de la problématique
Qualité des	Les différents PRIPI et PRAPS	« saturnisme » est à discuter avec les
prestations :	ont permis de mettre en place	services de l'OFII en termes de
accessibilité,	des dispositifs dont une des	dépistage et de prévention.
continuité,	missions est de permettre	
globalité de la prise en	l'accès aux prestations	lls ne sont pas lisibles ni évaluables.
charge		Mangue de conneignament que la raisa
Brice on compte des		Manque de connaissances sur la prise
Prise en compte des publics spécifiques		en charge des publics dans les FTM et résidences sociales.
publics specifiques		
		Manque d'accompagnement des publics.
		Manque de documents multi-langues.
		Besoin d'interprètes sur une longue
		durée, le temps qu'ils acquièrent la
		langue.
		Manque des données de bilan OFII sur
		les visites médicales.
	Coordination médico-sociale et	Il faut la rendre visible.
	offre de soin existe.	Intervenants diffus.
Coordination des	Dans le PRSP, prise en	Mais la connaissance n'est pas
acteurs	compte des publics	partagée, différents lieux de prises en
	spécifiques précaires dans	charge des populations précaires.
	lesquels les migrants sont	
	identifiés.	
	Le principe se justifie	Des actions de formations doivent être
Professionnalisation	pleinement et ce, dans toutes	mises en œuvre (cf.
des acteurs	les thématiques	professionnalisation des
ues acieurs	A travers la trajectoire des	coordonnateurs ASV)
	publics, les personnes à	
	informer sont identifiés.	

Leviers d'actions

- diffusion de documents d'information, support multilingue ;
- élargissement des publics lors de campagnes de sensibilisation et d'information ;
- formation des personnels de la prévention ;
- mise à disposition d'interprètes ;
- questionnaire auprès des gestionnaires de FTM et résidences sociales (champs d'actions large);
- cartographie des dispositifs ;
- guide pratique départemental ;
- élargissement de l'accès au dépistage du saturnisme au plus grand nombre de personnes migrantes notamment à l'occasion de la visite médicale organisées sur la plateforme de l'OFII.

IV.3 - ÉDUCATION, SCOLARITÉ

IV.3.1 Eléments de bilan

Une convention de partenariat 2007-2010 a été signée en novembre 2007 entre la Préfecture de Région, le Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours et la Direction régionale de l'ACSE sur des axes de travail portant sur l'accueil et l'intégration des élèves scolarisés.

Les dispositions prises par les textes réglementaires concernant la scolarisation des élèves nouveaux arrivants prévoient l'intégration dès que possible de l'élève dans une classe correspondant à son âge et à son niveau de scolarité antérieure. Depuis janvier 2010, la DRJSCS du Centre assure la continuité des missions de l'ACSE. De ce fait, le renouvellement de cette convention est à structurer.

Dispositifs mis en œuvre dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité

Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) contribuent à soutenir, en dehors du temps de l'école, des enfants et jeunes dans leur travail personnel scolaire, par des actions d'aide aux devoirs, des apports méthodologiques, des activités culturelles et plus généralement une pédagogie visant à leur redonner confiance. 40 projets sont menés annuellement dans la région Centre.

L'opération «L'école ouverte» consiste à ouvrir les collèges et les lycées pendant les périodes de vacances scolaires, ou les mercredis et samedis durant l'année scolaire, pour accueillir des enfants et des jeunes qui ne partent pas ou peu en vacances et qui ne fréquentent pas ou peu les structures locales d'accueil et de loisirs. 18 établissements sont concernés sur une durée d'ouverture de 51,5 semaines pour 1 040 enfants.

Les cordées de la réussite ont vocation à promouvoir l'égalité des chances et la réussite des jeunes face à l'entrée dans l'enseignement spécifique, et notamment dans les filières d'excellence. Elles visent à accroitre l'ambition scolaire des jeunes qui n'envisagent pas a priori de poursuivre leurs études en raison de leur origine sociale ou territoriale.

Cordées labellisées Académie Orléans-Tours 2008/2009

Dénomination	Cordées	
Alain Fournier (Bourges)	Université d'Orléans	
Edouard Branly (Dreux)	UFR sciences de Bourges SUP MECA	

Le programme « accès aux classes préparatoires et aux grandes écoles » a pour ambition d'offrir aux élèves issus des quartiers prioritaires une orientation valorisante et ambitieuse, notamment via les classes préparatoires, vers les grandes écoles. Il vise également à diversifier le recrutement de la haute fonction publique en facilitant la préparation des concours d'entrée. Il est étroitement lié aux « cordées de la réussite ».

Le « busing » consiste en un transport collectif des élèves habitants dans les quartiers prioritaires vers des écoles offrant une plus grande mixité sociale.

La prévention et la lutte contre le décrochage scolaire se traduisent par la mise en place d'actions d'accompagnement auprès des élèves, de leurs parents et du personnel enseignant.

Le programme de réussite éducative a pour objectif d'accompagner depuis l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité obligatoire les enfants et adolescents qui présentent des signes de fragilité. Il se décline selon deux modalités :

- <u>Le Projet de Réussite Educative (PRE)</u> s'adresse spécifiquement aux enfants ou adolescents de moins de 16 ans les plus fragilisés et à leur famille vivant sur les territoires en ZUS ou scolarisés en éducation prioritaire (réseaux ambition réussite et réseaux de réussite scolaire). En 2009, 29 projets ont été soutenus par l'ACSE.
- <u>Les internats de réussite éducative</u> (internat d'excellence) permettent à des jeunes scolarisés, qui connaissent des difficultés compromettant leurs chances de réussite (situation familiale tendue, conditions de logement difficiles...) de poursuivre leur scolarité dans de meilleures conditions. Un internat de « réussite éducative » a ouvert ses portes en janvier 2007 à Tours.

Les Contrats Educatifs Locaux (CEL) sont destinés à l'ensemble des collèges (publics et privés) de l'éducation prioritaire, et notamment, des "réseaux ambition réussite". Ce dispositif a été mis en place dans l'ensemble des collèges et les écoles de l'éducation prioritaire à la rentrée 2008. Il s'agit d'assurer en toute équité à chaque élève, quel que soit son milieu familial, l'encadrement de son travail personnel, l'épanouissement par la pratique du sport et l'ouverture au monde de l'art et de la culture, conditions nécessaires au bon déroulement de sa scolarité

L'opération « Ouvrir l'école aux parents » s'inscrit dans le programme d'actions de la convention cadre « pour favoriser la réussite scolaire et promouvoir l'égalité des chances pour les jeunes immigrés et issus de l'immigration » signée le 27 décembre 2007 par le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, le ministère de l'Education nationale, le ministère du Logement et de la Ville et leurs opérateurs.

Il s'agit de proposer aux parents d'élèves, étrangers et immigrés, des formations dispensées dans les établissements scolaires, aux horaires destinés à l'accompagnement éducatif. Trois établissements scolaires de la région Centre participent à l'opération.

Etablissement	Participants	Nationalités
Ecole élémentaire de Vésines - Châlette sur Loing	16 femmes	En majorité Turque, Sénégalaise, Portugaise
Ecole élémentaire François Mitterrand et collège Malraux - Saint-Jean-de la Ruelle	22 femmes	En majorité Turque
Ecole élémentaire Romain Rolland - Orléans	6 femmes, 1 homme	En majorité Turque Tchétchène, Marocaine, Russe

Dispositifs spécifiques aux nouveaux arrivants

Le centre académique de scolarisation des nouveaux arrivants (CASNAV)⁵

Les élèves nouvellement arrivés (ENA) bénéficient à leur arrivée d'une évaluation qui a pour objectif d'identifier :

- leurs connaissances en langue française (pour déterminer s'ils sont des débutants complets) ;
- leurs compétences scolaires acquises dans leur langue de scolarisation antérieure et leur degré de familiarité avec l'écrit scolaire ;
- leurs savoirs d'expérience dans différents domaines, ainsi que leurs intérêts, qui peuvent constituer des points d'appui pédagogique importants.

L'équipe du CASNAV n'étant pas en mesure d'assurer l'ensemble de ces évaluations initiales, elle forme régulièrement des enseignants susceptibles de les prendre en charge.

Un protocole relatif à l'accueil des nouveaux arrivants a été arrêté, de manière à ce qu'il existe une harmonisation au niveau de l'académie quant aux procédures liées à leur scolarisation.

		Mai 2010	Évolution	
	Mai 2009		En nombre	En %
Premier degré	449	477	+ 28	+ 6,2 %
Collèges	409	427	+18	+ 4,4 %
LGT	8	20	+ 12	+ 150 %
LP	102	29	- 73	- 71,5%
Plus de 16 ans	175	190	+ 15	+ 8,5 %
Total	1143	1143	Idem	-

Nombre d'élèves scolarisés

Le nombre d'ENA demeure stable entre mai 2009 et mai 2010 soit 1 143 élèves, avec une augmentation dans les écoles élémentaires, les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), et une diminution dans les lycées professionnels (LP). L'augmentation des élèves nouvellement arrivés de plus de 16 ans se confirme, ce qui a conduit le CASNAV à travailler sur un projet de dispositif « classe d'accueil », adapté pour le lycée (en cours).

- Les plateformes d'évaluation initiale sont mises en place depuis la rentrée 2009 dans les départements du Loiret et de l'Indre-et-Loire pour permettre une scolarisation rapide des ENA, (50 élèves de moins de 16 ans et 16 de plus de 16 ans en ont bénéficié).
- La scolarisation lors de la deuxième année en France consiste en des heures de soutien spécifique pour permettre d'accompagner l'élève allophone dès lors qu'il est intégré dans une classe ordinaire. Il peut aussi bénéficier des dispositifs d'aide et de soutien prévus pour l'ensemble des élèves.

⁵ Annexe 4 p : 125

La Mission Générale d'insertion (MGI): actions spécifiques pour l'accueil et la scolarisation des nouveaux arrivants de plus de 16 ans

En fonction de la situation de chaque jeune, une formation peut être dispensée à temps plein ou sous forme de modules de soutien Français Langue Etrangère (FLE) sur des horaires définis en fonction de l'emploi du temps.

Actions d'accueil et de formation à temps plein pour des jeunes sans solution et peu ou non scolarisés antérieurement :

Etablissement	Département	Effectif	Heures
Cycle d'Insertion Professionnelle par Alt	ernance avec apprentissa	ge intensif du f	rançais
(C	IPPA-FLE)		
Lycée J. de Beauce à Chartres	Eure et Loir	16	455
Lycée professionnel Les Charmilles	Indre	19	549
Collège P. de Commynes Tours	Indre et Loire	19	380
Dispositif d'Insertion Professionnelle pour Primo- Arrivants (DIPPA)			
Collège Michel Bégon à Blois	Loir et Cher	15	740
Dispositif d'Insertion des Nouveaux Arrivants (DINA)			
Collège A. Fournier à Orléans	Loiret	14	577

Au total, 83 jeunes ont intégré lesdites structures en 2010.

Actions de soutien FLE pour des jeunes scolarisés en formation initiale avec aménagement des modules linguistiques en fonction du temps scolaire :

Etablissement	Ville	Effectifs	Nombre d'heures
J. Mermoz	Bourges (18)	14	550
E. Vaillant	Vierzon (18)	7	200
Les Charmilles	Châteauroux (36)	15	90
J. Chaptal	Amboise (37)	10	70
M. Nadaud	St Pierre des Corps	8	67
V.Laloux	Tours (37)	8	120
A. Ampère	Vendôme (41)	12	135
F. Dolto	Olivet (45)	20	60
J. Lurçat	Fleury-Les-Aubrais (45)	18	180
Lycée du Giennois	Gien (45)	16	64

¹⁰ établissements sont concernés pour 128 élèves bénéficiaires.

Quelques actions

Médiation scolaire de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Cher (ADPEP 18)

Déjà recensée lors du précédent PRIPI, cette action a pour but de permettre l'implication des familles et des jeunes dans la scolarité et de faire évoluer les pratiques professionnelles. Dans le cadre du dispositif adulte-relais, ces actions sont conduites auprès de deux collèges accueillant la majorité des adolescents primo-arrivants sur Bourges. En 2009, environ 800 familles ont été suivies dans les deux collèges (360 en 2006).

Aide au maintien dans le système scolaire des jeunes primo-arrivants

Cette action, reconduite depuis 2004 et menée par ACM Formation sur le bassin d'Orléans, a pour objectif de faciliter l'intégration scolaire et l'insertion sociale des jeunes nouvellement arrivés en France grâce à un renforcement des apprentissages linguistiques : action de formation comportant une partie linguistique et des modules d'enseignement général (mathématiques, français, informatique).14 bénéficiaires en 2008-2009.

Intégration par la prévention des discriminations à l'école et par l'intégration des familles

L'intégration scolaire d'élèves migrants a fourni l'occasion d'une réflexion collective, dans le cadre d'actions éducatives dans les projets d'établissements et par l'intermédiaire des commissions pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté (COPEC) de la région Centre qui initient de multiples actions de sensibilisation à la lutte contre les discriminations.

Diverses actions ont été menées dans ce cadre : diffusion de documents d'information sur le système éducatif traduits en plusieurs langues, organisation de cours de langue française pour les parents des élèves nouveaux arrivants, action régionale « prévention des violences en milieu scolaire ethnicisé et lutte contre les discriminations raciales » sur la période 2006-2008, accompagnement des professionnels.

Il convient également d'observer que toutes ces offres éducatives, dispositifs et actions spécifiques, sur un territoire donné amènent des difficultés de lisibilité et d'articulation entre elles (différents acteurs, différentes instances de suivi).

IV.3.2 Diagnostic

Pistes de réflexion	Points forts	Axes de progrès
Adéquation de l'offre	Prise en charge satisfaisante	Difficulté de mise en œuvre des
aux besoins de la	des élèves nouvellement	dispositifs en faveur des élèves
population :	arrivés en France (ENAF) en	nouvellement arrivés (ENAF) en
	milieu urbain.	milieu rural: classes d'initiation
Répartition territoriale	Dispositif modulable selon les	CLIN en école élémentaire et
	besoins permettant une	classes d'accueil dans les collèges.
Qualité des	intégration parallèle des ENA	Difficulté d'accès aux dispositifs
prestations :	en milieu scolaire ordinaire.	existants pour les élèves dispersés
accessibilité,	Hausse du taux de réussite	géographiquement.
continuité, globalité de	des ENA au diplôme d'études	Soutien des ENAF à renforcer dans
la prise en charge	en langue française (DELF).	la durée après leur prise en charge
	Succès du dispositif « ouvrir	en CLIN et en CLA.
Prise en compte des	l'école aux parents »	Absence de classe d'accueil pour
publics spécifiques	expérimenté depuis deux ans	les ENAF dans les lycées
	dans le Loiret.	d'enseignement général et
		technologique.
		Manque d'outil de suivi des ENAF
		et d'information sur leur parcours à long terme.
		Coordination insuffisante des
Coordination des		dispositifs de droit commun en
acteurs		faveur des élèves en difficulté et des
		parents.
	Personnel des CLIN et des	Diminution du nombre d'heures de
	CLA investis dans leur	formation des enseignants (et en
	mission.	particulier des enseignants
	Progression du nombre	travaillant en milieu scolaire
	d'enseignants obtenant une	ordinaire) sur la prise en charge des
Professionnalisation	certification complémentaire	ENAF.
des acteurs	en français langue seconde	
	(pour enseigner en CLIN ou en	
	CLA).	
	Accompagnement des	
	professionnels dans le cadre	
	de la promotion de l'égalité	
	des chances.	

Leviers d'actions

- création d'une classe d'accompagnement dans un lycée de la région ;
- information sur les dispositifs existants ;
- rédaction d'un guide multilingue ;
- soutien de l'accompagnement des parents.

IV.4 - INSERTION PROFESSIONNELLE

IV.4.1 Eléments de bilan

Les préconisations du précédent PRIPI concernaient plus particulièrement la lutte contre l'illettrisme et des actions ciblées dans les territoires.

La lutte contre l'illettrisme

Le travail de coordination des services de L'Etat, du conseil régional s'est poursuivi à l'occasion de la révision sur 2009/2010 du plan régional de lutte contre l'illettrisme.

Deux actions ont été priorisées dans le précédent PRIPI :

La création d'un observatoire régional sur les situations d'illettrisme et les besoins en formation de base

Il s'agissait d'identifier les besoins des publics afin de mieux répartir l'effort de formation. Cette action mobilisait les centres de ressources illettrisme et alphabétisation départementaux (CRIA), le Centre du Service National de Tours (CSN), les Missions Locales, l'ANPE et l'Observatoire Régional de la Formation et de l'Emploi (ORFE).

Des bases de données statistiques sur la lutte contre l'illettrisme ont été recensées, sans qu'un observatoire n'ait été créé. Un travail est mené chaque année par les CRIA sur l'offre, les besoins de formation, les profils des publics et les prescripteurs. Des données issues des missions locales (logiciel parcours 3) sont également exploitées pour mesurer les besoins en savoirs de base.

Il convient de remarquer que la population immigrée et étrangère est plutôt confrontée à une problématique d'analphabétisme et de français langue étrangère.

Offrir une formation de qualité aux jeunes et aux adultes ne maîtrisant pas la langue et les savoirs de base

L'offre de formation en matière de savoirs de base impliquait plusieurs financeurs (Etat, Région, Départements, Communes, Agglomérations, ACSE, OFII, CUCS) sans pour cela couvrir l'ensemble des besoins repérés.

Cette action, débutée en 2006, a consisté à coordonner et à structurer l'offre de formation dans le domaine des savoirs de base et d'assurer une couverture territoriale suffisamment dense et diverse pour couvrir les besoins repérés.

Cette dynamique qui était rendue possible par des cofinancements entre partenaires est remise en cause par l'évolution des politiques d'achat soumises aux règles de marchés publics. Ces procédures concernent les compétences clés relevant de la DIRECCTE, les visas du Conseil Régional, les prestations d'accompagnement du Pôle Emploi, les formations linguistiques marché national de l'Acsé.

La région Centre disposait en 2009 de 22 ateliers de formation de base (AFB), et des ateliers pédagogiques personnalisés (APP).

A ces dispositifs, se substitue le marché compétence clé qui vise exclusivement les personnes ayant un projet professionnel, et à 80 % des personnes scolarisées en Français.

En effet, le 3 janvier 2008, le Ministère de l'emploi a rénové ses interventions en matière de savoirs de base au profit d'une politique centrée sur l'accès aux compétences clés.

Cette réorientation s'inscrit en lien avec les orientations de la stratégie de Lisbonne sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, objet de la recommandation du parlement européen en date du 18 décembre 2006.

L'Etat recentre ses interventions via ce nouveau dispositif au profit des publics en difficultés en renforçant les actions de lutte contre l'illettrisme et d'accès aux savoirs de base. Les personnes particulièrement concernées par ce nouveau dispositif sont celles ayant des connaissances de base faibles, les personnes quittant le système l'école prématurément, des chômeurs de longue durée, les personnes handicapées ...

Par ailleurs, la lutte contre l'illettrisme devient un outil de la politique emploi visant un objectif de sécurisation des parcours professionnels et d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, essentiellement, et de manière limitée les salariés engagés dans un parcours individuels de formation hors connaissance de leur employeur. A cet égard, les contenus de formation sont contextualisés en fonction du contexte et projet professionnel de la personne.

Les domaines de compétences clés ont trait aux savoirs généraux : lecture, écriture et savoirs scientifiques, mathématiques et technologiques (mathématiques, biologie..), aux langues, à la bureautique et Internet, et à la méthodologie d'apprentissage. Seules les personnes ayant suivi une scolarité en France pendant 5 années minimum peuvent bénéficier de ce dispositif.

Il existe un centre de positionnement linguistique par département, rattaché à chaque CRIA.

Les financements Etat (DIRRECTE) ne seront plus mobilisés pour les centres de positionnement linguistique ; la pérennité des crédits relatifs à l'animation des CRIA n'est pas assurée.

Par ailleurs, la formation linguistique en direction des réfugiés statutaires sur le bassin d'Orléans qui a été menée jusqu'en 2007, n'est pas reconduite, dans la mesure où les réfugiés politiques, ne maîtrisant pas le français ne font pas partie des publics ciblés par le dispositif « compétences clé » financé par la DIRECCTE.

Par ailleurs, les difficultés pour répondre aux besoins de formation en milieu rural ont été relevées en 2007, et sont toujours signalées en 2010 à l'occasion des travaux du plan régional de lutte contre l'illettrisme. Il convient de remarquer que les CRIA animent des réseaux de bénévoles, qui permettaient de couvrir ces besoins en milieu rural.

La formation des professionnels

Concernant la formation des personnes salariées, des actions de sensibilisation ou d'information des chefs d'entreprise ont été poursuivies, en lien avec les organismes paritaires collecteurs agrées (OPCA). Par exemple, en 2010 un plan d'accompagnement de la mise en œuvre du marché compétence clé est mené à destination des conseillers de Pôle Emploi, il est animé par les CRIA.

Des actions sont également menées avec des OPCA en 2010 : FAFTT (fonds d'assurance formation du travail temporaire) à destination des jeunes suivis par la mission locale de Blois, FAFIH (fonds d'assurance formation de l'industrie hôtelière).

La formation des acteurs a pour objectif de transmettre aux acteurs intermédiaires (notamment les agents des services publics) et aux chefs d'entreprises, les bonnes pratiques en matière de détection des comportements discriminatoires et à leur résorption. L'objectif est la prohibition par les agents du service public de toute offre d'emploi discriminatoire mais aussi le développement d'actions de valorisation des potentiels que présentent les personnes immigrées.

La direction régionale de Pôle Emploi poursuit des modules de formation dans le domaine de la lutte contre les discriminations, qui fait partie du socle de formation des conseillers.

Le dispositif national de l'ACSE de formation des acteurs en matière de prévention et de lutte contre les discriminations, notamment sur le marché du travail et dans l'entreprise est toujours d'actualité.

La création d'un réseau d'appui aux victimes de discrimination dans l'accès à l'emploi n'a pas été poursuivie dans l'Indre-et-Loire, compte tenu des actions mises en place avec la signature de la charte de la diversité en novembre 2008.

La prise en compte de la problématique « insertion professionnelle » par l'accompagnement des jeunes

Les contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) visent un accompagnement pour l'accès à la vie professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. Ils sont mis en œuvre par les missions locales et les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) et ont été reconduit en 2010. En 2009, 6 539 jeunes sont entrés dans le programme, dont 3 144 n'avaient aucune qualification. Une action a été initiée par la direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) du Loir-et-Cher en 2007 pour organiser un accompagnement personnalisé des jeunes femmes immigrées confrontées ou ayant été confrontées à des situations discriminantes. Elle n'a pas été poursuivie car les acteurs locaux ont estimé qu'elle n'était pas adaptée au public.

Les actions de parrainage s'organisent sous la forme d'un tutorat par un bénévole visant à l'accompagnement global du jeune pour l'insertion professionnelle.

706 jeunes ont bénéficié de cet accompagnement en 2009 ; 23 structures sont identifiées (missions locales, PAIO, AFIJ, autres associations).

Il n'est pas possible d'identifier les bénéficiaires du CIVIS et du parrainage d'origine étrangère et immigrée.

Autres dispositifs concourant à l'apprentissage de la langue et l'insertion professionnelle

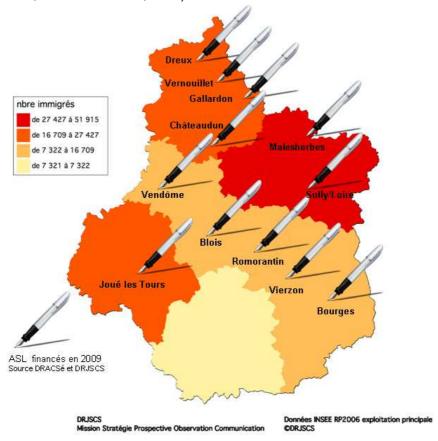
« Les visas 3 en 1 » sont mis en œuvre par le Conseil régional. Ils permettent d'apprendre à lire, écrire, compter, pour tout public, que cette démarche soit d'ordre professionnel ou non. Ce dispositif est limité à 80/120 heures ; il est constaté une difficulté pour assurer une continuité de l'accompagnement sur toute l'année.

Les ateliers sociolinguistiques (ASL) sont financés par des crédits d'Etat, voire des collectivités locales et des organismes de sécurité sociale. Ils n'ont pas une vocation exclusivement professionnelle, mais participent à l'insertion sociale des populations immigrées. Il

s'agit d'actions de proximité favorisant la connaissance des services et dispositifs publics, ainsi que des règles et modes de fonctionnement de la société française, tout en offrant une sensibilisation à la langue orale.

La demande concerne majoritairement des femmes maghrébines et turques qui souhaitent acquérir une autonomie sociale et maîtriser la langue française; elle est plus tournée vers l'insertion sociale que professionnelle.

Un bilan 2009 recense 12 structures financées par les crédits d'Etat du BOP 104 pour la région Centre (associations, centres sociaux, CAF).



Les cofinancements des collectivités territoriales ne sont pas lisibles à ce jour pour tous les départements. Aucun ASL n'est recensé sur l'Indre; cependant 12 ateliers d'alphabétisation répondent aux besoins locaux, et sont financés par les collectivités territoriales et la CAF: Ils sont situés sur les communes de Châteauroux, Thenay, la Châtre, Argenton, Levroux, Valençay, Le Blanc et Issoudun. Pour l'Eure-et-Loir, 7 ASL sont animés par les réseaux de bénévoles, implantés sur Chartres, Lucé, Mainvilliers, Nogent le Rotrou et St Lubin des Joncherets.

L'ensemble des départements dispose de plusieurs types d'actions de formation linguistique qui nécessitent un diagnostic territorialisé pour mettre en évidence leur complémentarité et leur adéquation aux besoins des publics.

Des actions d'insertion professionnelle des migrants sont menées par des associations : par exemple, France Terre d'Asile propose un accompagnement des réfugiés en développant un partenariat avec les employeurs et les organismes de formation.

La promotion du label diversité dans les entreprises convient d'être signalée; 97 structures disposent à ce jour du label en région Centre.

IV.4.2 Diagnostic

Le taux de chômage des populations immigrées, double par rapport au reste de la population, 20,4 % contre 9,9 %, confirme la difficulté d'intégration de ces publics, avec une part plus forte d'intérims (4,4 contre 2,3) et une population très orientée sur l'emploi direct.

L'étude sociodémographique sur les catégories socioprofessionnelles a souligné une proportion plus forte d'ouvriers sur ce public (un immigré sur deux). Les personnes immigrées sont plus représentées chez les artisans, commerçants, chefs d'entreprise (9,5% pour 5,6 % en moyenne régionale).

L'Indre-et-Loire et le Loiret compte la plus forte proportion de jeunes ayant suivi leur scolarité à l'étranger et qui ne maîtrise pas les savoirs de base⁶.

Les données d'activité 2009 des CRIA montre que 40 % des demandes de positionnement linguistique concernent une problématique français langue étrangère et d'alphabétisation.

Pistes de réflexion	Points forts	Points faibles
Adéquation de l'offre aux besoins de la population :	Constat de plusieurs dispositifs complémentaires. Vivier de bénévoles. Existence de compétences, et de relais locaux. Implication des collectivités locales. Un besoin d'accompagnement des bénévoles pour développer des parcours d'intégration. Maillage territorial des CRIA. ASL et ateliers d'alphabétisation répartis sur la région Centre, surtout en milieu urbain.	financements, et animation et coordination locale des dispositifs à conduire (CRIA). Mise en danger par la politique d'achat, et désengagement de certains financeurs. Risque de perte du lien social de proximité avec la logique de marché public. Milieu rural insuffisamment couvert par les dispositifs
Qualité des prestations : accessibilité, continuité, globalité de la prise en charge	Pôle emploi veille à personnaliser l'accompagnement pour le public immigré et étranger. Actions menées par des OPCA d'apprentissage de la langue (exemple propreté; expérimentation à Blois avec agences d'intérim)	Tranche horaire des ASL à adapter, parfois difficulté à garantir la mixité des ASL.

⁶ Données Missions Locales 2009

Prise en compte des publics spécifiques		Les femmes sont surtout orientées vers des métiers dans les champs de la propreté et de l'aide à la personne. Elles connaissent des freins à la création d'entreprise.
Coordination des acteurs	CRIA identifiés comme lieux ressource de recensement des besoins de formation linguistique des publics et de formation des acteurs.	Juxtaposition des dispositifs, et prescripteurs multiples. Manque de lisibilité des cofinancements avec les collectivités des dispositifs ASL, insertion vers l'emploi.
Professionnalisation des acteurs	Des conseillers pôle emploi formés à la lutte contre les discriminations	Des freins au recrutement des immigrés et étrangers notamment par le secteur intérimaire sont signalés en raison d'une méconnaissance des titres de séjour. Un certain ralentissement des cycles de formations à la lutte contre les discriminations.

Leviers d'actions

- relais par des centres de ressource ;
- information et orientation par les acteurs, construction d'un parcours personnalisé ;
- information sur les titres de séjour et les équivalences de diplômes ;
- travail avec les organismes paritaires collecteurs agréés et les agences intérimaires : mobilisation du fonds de péréquation pour la sécurisation des parcours professionnels ;
- soutien à la mobilité (permis, transports), garde d'enfants ;
- déclinaison régionale de la convention Pôle emploi/ OFII ;
- partenariat avec l'économie sociale et solidaire.

IV.5 - LOGEMENT

Eléments de bilan

L'accès au logement de droit commun

En 2007, les directions départementales de l'équipement (DDE) et les commissions pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté (COPEC) se sont mobilisées pour sensibiliser les bailleurs sociaux sur la mixité sociale et pour apporter leur soutien technique concernant le développement de l'offre locative sociale. Aujourd'hui, les COPEC sont en veille.

Dans l'Eure-et-Loir, le GIP relais de Dreux et le foyer d'accueil chartrain, en partenariat avec la DDASS, le conseil général, la ville de Dreux et l'ACSE, ont mis en place une action permettant à un public en difficulté d'insertion de bénéficier d'un parcours logement adapté et d'un accompagnement vers une autonomie sociale et professionnelle. Une attention particulière est portée aux réfugiés politiques qui viennent d'obtenir un statut régulier à Chartres. A Dreux, les perspectives sont de favoriser un accompagnement ciblé pour les publics immigrés qui sont victimes de discrimination dans l'accès au logement.

Au titre de la « Dynamique Espoir Banlieues », l'Acsé soutient des actions visant à améliorer la gestion urbaine de proximité et à renforcer l'accompagnement social des habitants (accord cadre Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)/Acsé).

Le maintien au logement est un axe stratégique prévu dans les plans départementaux d'accès au logement pour les populations défavorisées (PDALPD).

Les foyers de travailleurs migrants

En 2007, la région comptait une vingtaine d'établissements. La majorité des FTM se sont transformés en résidences sociales et accueillent également d'autres publics, en situation précaire.

L'accès à un logement durable pour les résidents avait été préconisé dans les dispositifs appropriés tels que les PDALPD, convention Etat / Union sociale de l'habitat (USH) et conventions d'objectifs avec les organismes d'HLM, dispositifs de rénovation urbaine.

Cette action fait l'objet d'un axe de travail des plans départementaux d'accueil, d'hébergement et d'insertion 2010 (PDAHI).

En 2010, les résidents de huit structures de la région ont bénéficié d'un accompagnement social financé par le BOP 104. Ces actions ont porté sur le soutien aux démarches administratives, le logement, l'insertion dans l'environnement, la recherche d'emploi et la santé.

Les services de l'Etat n'ont pas une vision exhaustive des accompagnements mis en œuvre au sein des structures de la région, notamment sur la prise en charge des migrants vieillissants.

IV.6 - LOISIRS ET SPORTS

Eléments de bilan

Contribuer à réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive

Préalable : Le public prioritaire du PRIPI n'est pas appréhendé sous cette forme dans le cadre du soutien aux pratiques sportives. Le centre national de développement du sport (CNDS) par exemple identifie comme public prioritaires les jeunes des quartiers difficiles et particulièrement ceux classés « dynamique espoirs banlieue » et se propose notamment d'accroître la pratique sportive et de financer de nouveaux équipement ou d'accompagner les temps périscolaires.

Il est difficile de cerner l'impact des crédits mobilisés et des actions menées au bénéfice des populations immigrées.

La mobilisation du CNDS sur la géographie prioritaire découle d'un constat : les habitants des quartiers sensibles cumulent les difficultés économiques, culturelles, sociales, et ne peuvent accéder à la pratique d'un sport, source de socialisation, d'épanouissement et d'ouverture aux autres. De plus, le sport possède une dimension éducative et sociale attractive et valorisante pour les jeunes, ce qui lui confère aussi une fonction de prévention et d'insertion.

De nombreuses actions sont conduites dans le cadre du dispositif «Ville- Vie- Vacances ». Elles s'adressent à des jeunes âgés prioritairement de 11 à 18 ans sans activité et/ou en difficulté. Les objectifs sont de promouvoir pendant les vacances scolaires un accès à des activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs en alliant une prise en charge éducative pour contribuer à l'insertion sociale, la prévention de l'exclusion, de la délinquance et l'éducation à la citoyenneté.

Pistes et orientations : loisirs, pratiques et emploi

L'inégalité sociale croissante affecte les domaines des loisirs, cependant l'emploi demeure une préoccupation première. Le sport et ses acteurs représentent un levier d'action aujourd'hui suffisamment structuré autour de la compétence publique pour apporter, certes une solution partielle mais non négligeable aux problématiques d'emploi et de qualification dans les quartiers sensibles. Au travers d'un certain nombre de dispositifs actuels (contrats aidés, parcours animation sport, Plan sport emploi...) et la montée en puissance d'outils nouveaux (service civique) le sport comme agent économique s'impose de plus en plus dans nos quartiers. Il s'agit dans ce domaine de consolider la dynamique actuelle, de lier les effets de levier à disposition et d'élargir un partenariat avec les services de l'Etat, les collectivités locales, les missions locales, le mouvement sportif, les opérateurs de formation.

IV.7 - CULTURE

Eléments de bilan

Mémoire de l'immigration

Le Comité interministériel à l'intégration a lancé deux initiatives, l'une dans le but de faire connaître l'apport des immigrés, souvent ignoré, à la construction et à l'histoire de la France par la création de la Cité nationale de l'Histoire de l'immigration, l'autre agissant sur le reflet qu'en donnent au quotidien les médias, notamment la télévision, puissant constructeur d'image.

Dans ce cadre, l'étude « Histoire et mémoire des immigrations en région Centre » a été engagée en 2006 par l'ACSE à travers l'association Odris, en lien avec une équipe pluridisciplinaire de l'Université de Tours. Le rapport de cette étude retraçant l'histoire de l'immigration en région Centre a été restitué collectivement par les auteurs lors du colloque régional du vendredi 10 octobre 2008 à la Scène Nationale d'Orléans puis lors de tables rondes.

A la suite de ce colloque, une association a été créée « cultures, histoire, mémoire des immigrations en région centre » afin de mettre en place un site internet collaboratif « mémoires plurielles en région centre » (www.memoiresplurielles.fr). Il est destiné à doter le réseau régional des partenaires impliqués depuis longtemps dans l'accompagnement des populations migrantes et dans la valorisation de l'histoire, des langues et des mémoires de l'immigration.

Mémoires plurielles en région Centre

Contexte Objectifs	Valoriser et co-écrire une histoire plurielle d'une région ; transmettre expériences et témoignages ; mettre en valeur toute forme de contributions ; formaliser le réseau d'acteurs ; lutter contre les discriminations en faisant reculer les préjugés et stéréotypes négatifs.
Publics	Tout public et en particulier ceux touchés par les associations partenaires du projet
Territoire	Région Centre
Opérateur	Association Cultures, histoire, mémoire des immigrations en région Centre
Pilotage	DRJSCS, DRAC, Conseil régional
Partenaires	Université de Tours, Université d'Orléans, ACM Formation, Cercil, centrimages
Résultats attendus	Faciliter la transmission d'une histoire spécifique liée aux migrations et à la diversité des populations locales, permettre la reconnaissance locale et nationale de la diversité culturelle, contribuer au dialogue interculturel entre les différentes populations et à la construction d'une identité et d'une citoyenneté plurielles

L'accès à l'offre culturelle

Favoriser l'accès à l'offre culturelle relève de l'accès aux droits et permet de désenclaver des populations en difficulté, notamment les jeunes. Les populations immigrées, lorsqu'elles sont de conditions modestes et vivent dans des quartiers prioritaires, doivent, elles aussi, bénéficier d'offres adaptées.

Les partenariats construits par les villes, les associations et les institutions telles que l'ACSE et la DRAC, permettent d'accompagner ces publics et d'aménager autour des lieux d'exposition, dans les salles de spectacles et de cinéma des moments d'échanges, qui au-delà de la visée pédagogique, favorisent l'expression des publics et leur implication citoyenne.

Des initiations aux pratiques artistiques (danse, musique, cinéma, cirque, théâtre, ateliers d'écriture, etc.) et des séjours permettant la découverte d'un patrimoine (territoire, ville...) sont régulièrement proposés aux jeunes des quartiers sensibles en région Centre et favorisent ainsi leur accès à la culture.

L'émergence culturelle

L'émergence culturelle a un double impact : elle apparaît, d'une part, comme l'issue positive d'un processus d'intégration où la revendication d'appartenance sociale et l'héritage culturel familial, confronté à la culture acquise via l'éducation et l'environnement en France, passent par la création artistique, c'est à dire la construction d'un patrimoine. Elle favorise, d'autre part, l'adhésion de la société française à ces nouveaux apports culturels et la reconnaissance identitaire. Elle permet ainsi de modifier des représentations négatives, et en synthèse, de rétablir du lien social par l'artistique.

Un partenariat renforcé entre l'ACSE, la DRAC, les services culturels des villes et les associations, dans le cadre de la politique de la ville doit permettre de repérer et d'accompagner toute action culturelle innovante, différenciée d'actions socialisantes qui ont pour support une pratique culturelle.

En conclusion, depuis 2007, plusieurs actions ont été mises en place en région Centre dans le domaine culturel autour des 3 axes ciblés : mémoire de l'immigration, accès à l'offre culturelle et l'émergence culturelle : action de valorisation et restitution de la mémoire immigrée sur le site de l'usine Rosières sur Bourges, histoire de l'immigration à Bourges du moyen âge à nos jours, mémoires de nos aînés sous forme de recueil d'entretiens, de photographies, d'exposition...

Des festivals, pièces de théâtre ou ateliers de danse ont permis à des jeunes d'accéder aux arts vivants et aux pratiques artistiques et de faire évoluer les représentations portées sur les habitants des quartiers prioritaires dans leur diversité.

En 2010, le ministère de la culture et de la communication a lancé un appel à projets national « pour une dynamique culturelle dans les quartiers ».

IV.8 - SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE BILAN ET DE DIAGNOSTIC

Des diagnostics ayant mis en évidence des constats généraux partagés

Axes de progrès :

L'insuffisante coordination et professionnalisation des acteurs en charge de ces publics a été identifiée.

Les migrants rencontrent encore des difficultés pour accéder aux dispositifs de droit commun. L'ensemble des dispositifs participant à l'intégration des populations immigrées et étrangères doit être rendu visible, autant pour les acteurs que pour les publics.

Une logique de continuité de parcours et de prise en charge globale doit être développée. Il ne s'agit pas de créer des dispositifs mais bien d'identifier l'existant pour faire le lien entre les différentes étapes du parcours d'intégration d'une personne migrante, et le cas échéant compléter par des outils pour répondre à un besoin jusque là non satisfait.

Concernant les crédits, l'absence de certains partenaires dans les groupes de travail n'a pas permis de rendre lisible l'ensemble des sources de financements mobilisables.

Leviers d'actions :

Des dispositifs constituent des leviers d'action et ce, sur tous les vecteurs de l'intégration.

L'accueil et l'accès aux droits sont assurés grâce à la plateforme d'accueil OFII basée à Orléans, les contrats d'accueil et d'intégration, les PARADS.

L'apprentissage linguistique est soutenu par les centres de ressource illettrisme et analphabétisme, les ateliers de formation de base, les visas du conseil régional.

Les ateliers sociaux linguistiques, du fait de leurs interventions de proximité touchent au plus près les publics immigrés et étrangers et ce, sur un large domaine de compétences.

L'éducation et la scolarité sont portées par les actions du CASNAV, les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, « l'école ouverte », les cordées de la réussite, le programme de réussite éducative, les actions de la mission générale d'insertion.

L'éducation à la santé et la prévention sont assurées par les PASS, les ateliers santé ville, le PRSP, les actions de prévention et d'information, les centres de soins et d'accompagnement et de prévention des addictions.

L'accès à un emploi s'articule autour d'actions de parrainage, la promotion du label diversité, les plateformes de vocation, les formations de lutte contre les discriminations.

Des éléments particulièrement significatifs sur les quatre thématiques

En matière d'accueil des primo-arrivants, la nécessité d'une meilleure coordination de l'OFII avec les autres acteurs de l'intégration a été pleinement soulignée. La violence faite aux femmes est un élément marquant qui nécessite un partenariat renforcé avec les services délégués aux droits des femmes. Un grand nombre d'informations est diffusé sur la plate-forme d'accueil ; il s'agira de sélectionner les plus pertinentes et accessibles pour les primo-arrivants.

En terme d'éducation et de scolarité, la prise en charge des élèves de plus de 16 ans par les services du CASNAV doit être développée au regard de l'augmentation de ces effectifs. Les classes spécifiques dédiées aux ENA ne couvrent pas l'ensemble des besoins notamment en milieu rural. L'accompagnement des familles doit être soutenu.

Sur la thématique emploi, les premiers éléments marquants sont les données sociodémographiques sur l'activité et le chômage des personnes immigrées et étrangères.

En 2006 le taux de chômage en région Centre était de 9,9% et de 20,4% pour l'ensemble des personnes immigrées et étrangères recensées. 40,9% des nouveaux arrivants hors Union Européenne se retrouvent au chômage. Les femmes immigrées ont un taux d'activité inférieur aux femmes non immigrées

Les centres de ressources d'illettrisme et d'alphabétisation sont fragilisés notamment dans leur rôle de formateurs d'acteurs en raison du recentrage de certains financeurs.

En ce qui concerne la santé, la problématique du saturnisme qui touchait majoritairement les personnes immigrées et étrangères a pu être mise en évidence.

Les données régionales de bilan des visites médicales lors de la prise en charge par les services de l'OFII n'ont pu être exploitées. Elles devraient notamment permettre d'objectiver une prévalence du diabète et de la tuberculose signalée par les acteurs.

Le manque de connaissance sur la prise en charge des résidents en foyer et résidence sociale, particulièrement des migrants vieillissants a été souligné.

V - Les orientations stratégiques du PRIPI 2010-2012

AVANT PROPOS

L'objectif général du PRIPI 2010-2012 de la région Centre est d'apporter des réponses adaptées aux besoins des populations immigrées et étrangères, de les accompagner vers les dispositifs de droit commun pour favoriser leur intégration.

Le diagnostic socio-démographique et l'état des lieux des dispositifs ont permis de dégager quatre axes stratégiques :

- Renforcer la coordination des acteurs ;
- Améliorer l'accès aux droits par l'information et l'accompagnement des publics ;
- Soutenir l'apprentissage de la langue, l'accès à la citoyenneté et l'adhésion aux valeurs de la République;
- Poursuivre la sensibilisation et la professionnalisation des acteurs.

Chaque objectif stratégique est décliné en objectifs opérationnels et en fiches-actions (29 au total).

V.1 - OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : RENFORCER LA COORDINATION DES ACTEURS

Cette orientation transversale vise à construire une culture commune entre les acteurs de l'intégration. L'enjeu pour les publics est le développement d'une logique de parcours et d'accès au droit commun.

En effet, il s'agit de veiller à la coordination des intervenants afin que les dispositifs mis en place soient déployés dans une perspective d'intégration durable des personnes immigrées et étrangères.

A partir du constat de l'insuffisance des réseaux et de la coordination des différents intervenants, et d'un relatif isolement de l'OFII, les objectifs suivants sont formulés :

Objectif opérationnel : Rendre lisible les dispositifs existants pour les professionnels

Les axes de progrès concernent notamment la création d'un guide technique destiné aux acteurs, qui alimentera par la suite un site ressource. Ces outils ont vocation à mettre à disposition des informations auprès de « points relais », identifiés comme les premiers maillons du parcours d'intégration, afin de répondre aux demandes de « premier niveau » du public visé par le PRIPI.

© Objectif opérationnel : Développer les conventionnements entre les acteurs

Les améliorations envisagées concernent en particulier la déclinaison régionale des dispositions de la convention nationale signée le 18 mai 2010 entre Pôle Emploi et l'OFII. Cette convention vise à renforcer la collaboration entre les deux signataires pour favoriser l'accès à l'emploi des étrangers et répondre aux besoins de main d'œuvre des entreprises.

D'autre part, une enquête sera menée auprès des FTM et résidences sociales ex FTM de la région. L'exploitation des données permettra d'identifier les accompagnements mis en œuvre dans ces structures et les besoins des résidents jusque là non couverts par les mesures existantes. Il s'agira alors de développer des conventionnements entre ces établissements et des

services en charge d'ouverture d'accès aux droits (retraite par exemple), de prise en charge médicale, d'aide à la mobilité etc.

V.2 - OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS PAR L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS

L'accès au droit commun pour les migrants commence par la diffusion d'information afin de mieux comprendre la société française et de pouvoir ainsi bénéficier des différentes prestations existantes. Un accompagnement doit pouvoir être proposé pour faciliter ce parcours d'intégration. Les évolutions législatives et la multiplicité des dispositifs complexifient l'information à diffuser auprès des publics.

Afin d'améliorer la connaissance et l'autonomisation des publics, trois objectifs opérationnels sont déclinés :

Objectif opérationnel : Rendre accessible, tout au long du parcours du migrant, les documents administratifs et supports d'informations

Un nombre important de supports d'information existe. Afin de rendre efficiente la transmission de ces données, il s'agit ici de recenser l'existant et de prioriser les informations de premier niveau à diffuser. De plus, la maîtrise de la langue française est incontournable pour comprendre les informations véhiculées. Afin de ne pas léser les « apprenants » linguistiques, un volet de traduction a été préconisé sur certaines actions. La création d'un livret d'accueil multi langue pour les primo-arrivants, la réalisation d'un guide pratique départemental et l'élaboration d'un questionnaire à destination des responsables de structures type foyer de travailleurs migrants et résidences sociales sont quelques unes des actions présentées.

Objectif opérationnel : Contribuer à lever les freins d'accès à l'emploi

Cet objectif répond à un besoin d'accompagnement des migrants pour la création d'entreprises et d'aides à la mobilité.

© Objectif opérationnel : Favoriser l'accès au logement

Plusieurs actions concourent à mener à bien cet objectif d'accès au logement de droit commun. Dans un premier temps, il s'agira de recenser les besoins des primo-arrivants en lien avec l'OFII et les démarches d'accompagnement déjà proposées pour identifier les maillons manquants à cet accès et proposer des compléments.

L'étude socio démographique a mis en évidence, notamment, la taille des familles ; il s'agira alors d'inciter les organismes en charge de l'habitat à développer une offre de logements sociaux adaptés.

Les actions départementales devront tenir compte des PDALPD, des plans locaux pour l'habitat (PLH) et autres plans en charge du secteur « logement ».

V.3 - OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : SOUTENIR L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE, L'ACCÈS À LA CITOYENNETÉ, ET L'ADHÉSION AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

La maitrise de la langue française peut être considérée comme le premier vecteur d'intégration ; il était donc primordial pour le PRIPI 3^{ème} génération de le définir comme axe stratégique.

« L'intégration passe aussi par <u>la participation à la vie citoyenne</u>, dont la vie associative est un apprentissage. Par ailleurs l'assimilation des règles du « vivre ensemble » et <u>l'adhésion aux valeurs de la République</u> ne peuvent reposer sur les seules bases enseignées dans le cadre du CAI. Leur diffusion mérite un effort particulier. »⁷

La citoyenneté a également été priorisée. Cette notion renvoie à une idée d'appartenance à une communauté de personnes, réunie sur un territoire et qui partage des valeurs communes.

Les primo-arrivants sont sensibilisés à ces thématiques fondamentales dans le cadre du CAI qui prévoit une journée de formation civique organisée quelques semaines après l'accueil sur la plate-forme de l'OFII.

Il s'agit de poursuivre cette sensibilisation au-delà de cette journée et auprès d'un public plus large que les primo-arrivants.

Ces axes de progrès soutiennent les migrants, qu'ils soient primo-arrivants ou installés depuis plus longtemps sur le territoire, dans leur parcours d'intégration au sein de la société française. Au regard de l'insuffisante adaptation des dispositifs d'apprentissage de la langue française aux besoins des publics et la nécessité de développer des actions de socialisation, trois objectifs opérationnels sont déclinés afin de favoriser la réussite scolaire, l'insertion sociale et professionnelle.

Objectif opérationnel : Améliorer les apprentissages des enfants nouvellement arrivés et de leurs parents

Cet objectif se traduit par des actions sur les dispositifs en faveur des élèves nouvellement arrivés (ENAF) et l'accompagnement des parents, aussi bien sur le plan scolaire (dispositif « ouvrir l'école aux parents ») que sur le soutien à la parentalité.

Objectif opérationnel : Promouvoir l'apprentissage du français

Les connaissances reconnues par le diplôme initial en langue française (DILF) ainsi que par le diplôme d'études en langue française (DELF) doivent être approfondies pour assurer une meilleure intégration en fonction des besoins.

Les actions linguistiques menées localement sont à maintenir.

⁷Extrait de la circulaire PRIPI du 28 janvier 2010

Objectif opérationnel : Promouvoir les actions de socialisation et d'accès à la citoyenneté

Cet axe se traduit par le développement des ateliers sociolinguistiques qui, du fait de leurs actions de proximité vont toucher au plus près les publics concernés. Ils peuvent être porteurs d'un grand nombre de vecteurs d'intégration (aide à la parentalité, apprentissage des valeurs républicaines, accompagnement dans la vie quotidienne etc.) et de ce fait nécessitent d'être renforcé.

L'intégration du migrant ne doit pas occasionner une fracture avec le pays d'origine, il est essentiel de soutenir les actions en faveur de la valorisation de ces cultures.

La création d'un poste d'agent de développement local pour l'intégration a été proposée afin d'accompagner les démarches visant à la résolution de difficultés d'intégration sur un territoire.

V.4 - OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : POURSUIVRE LA SENSIBILISATION ET LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS

La formation des professionnels reste à poursuivre pour valoriser les potentialités des publics, prendre en compte l'évolution de leurs besoins et mieux appréhender les problématiques spécifiques.

En effet, en formant de manière spécifique les acteurs à la prise en charge des personnes immigrées, la finalité n'est pas d'appliquer des méthodes particulières en fonction de critères liés à l'origine. Il s'agit de sensibiliser à la diversité culturelle afin de parvenir à respecter le rythme et les représentations des personnes immigrées, d'améliorer l'écoute des publics et ainsi de faciliter l'orientation vers les dispositifs de droit commun.

© Objectif opérationnel : Consolider les outils d'évaluation des compétences linguistiques et professionnelles.

Les améliorations envisagées concernent l'appui aux CRIA et la généralisation de la méthode de recrutement par simulation.

Objectif opérationnel : Prévenir et lutter contre les discriminations

Il s'agit notamment de promouvoir la diversité dans les recrutements.

Objectif opérationnel : Développer les temps d'échange entre professionnels sur des problématiques spécifiques.

Il convient de remédier à un déficit de formation des enseignants dans l'approche des problématiques liées à l'accueil des jeunes étrangers, et de fournir des repères aux professionnels sur différents sujets : les titres de séjour, l'équivalence des diplômes, les violences intrafamiliales, la laïcité, l'éducation à la santé.

Sujets à approfondir ou à traiter pour compléter la stratégie régionale

Les besoins des résidents de FTM: L'amélioration des conditions de vie et de logement des migrants vivant en logement foyer constitue un des axes de travail à développer. Les informations déjà recensées ne permettent pas d'établir un programme d'intervention adapté. Afin de mieux cerner les besoins de cette population et d'y apporter des réponses adaptées, un questionnaire sera proposé aux responsables de structures type foyer et résidence sociale. Ce questionnaire vise à objectiver les besoins et à proposer des actions. Par ailleurs, il servira d'outil d'évaluation. L'objectif prioritaire de cette enquête est de repérer le public des migrants vieillissants. L'exploitation des données transmises permettra d'identifier la diversité, les spécificités et la représentativité des différents publics accueillis.

Une étude sur les besoins en maitrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) devra également s'organiser pour compléter les réponses apportées aux résidents.

« Dans la phase de cadrage du traitement (rénovation, construction/démolition...) d'un foyer de travailleurs migrants (FTM), il est souvent nécessaire de procéder à un diagnostic social portant sur les résidents de l'établissement afin d'affiner la connaissance de leur situation et de leurs besoins. Ce diagnostic social se fait dans le cadre d'une maitrise d'œuvre urbaine et sociale. Le cas échéant, cette MOUS peut également aider à la rédaction du projet social de la résidence sociale (RS) et au plan de relogement des résidents pendant et après les travaux. »⁸

L'accompagnement vers le logement : cette thématique doit être travaillée avec les partenaires en charge de ce secteur, notamment avec la DREAL, d'autant plus que les PDALPD ont été révisés cette année et permettraient alors d'instaurer une convergence entre les différentes politiques de l'habitat, du logement et de l'accompagnement social.

La création d'un poste d'agent de développement local d'intégration : il convient de poursuivre le diagnostic pour déterminer le public et le territoire pertinents.

Un diagnostic territorialisé des besoins et dispositifs de formation linguistique reste à mener.

⁸ Extrait du guide de la DAIC

VI - Le programme d'actions du PRIPI 2010-2012

LE PROGRAMME D'ACTIONS			
Objectif stratégique 1 : Renforcer la coordination des acteurs	Objectif stratégique 2 : Améliorer l'accès aux droits par l'information et l'accompagnement des publics	Objectif stratégique 3 : Soutenir l'apprentissage de la langue, l'accès à la citoyenneté et l'adhésion aux valeurs de la République	Objectif stratégique 4 : Poursuivre la sensibilisation et la professionnalisation des acteurs
Objectif opérationnel 1: Rendre lisible les dispositifs existants pour les professionnels	Objectif opérationnel 1 : Rendre accessible, tout au long du parcours du migrant, les documents administratifs et supports d'informations	Objectif opérationnel 1 : Améliorer les apprentissages des enfants nouvellement arrivés et de leurs parents	Objectif opérationnel 1 : Consolider les outils d'évaluation des compétences linguistiques et professionnelles
Action : Elaborer un guide technique à destination des acteurs	Action : Créer un livret d'accueil multi langue	Action : Faciliter l'accès des élèves nouvellement arrivés en France (ENAF) aux classes spécifiques mises en place en leur faveur dans les 1 ^{er} et 2 nd degrés	Action: Soutenir les CRIA dans leur rôle de formateurs d'acteurs
Action : Créer un site ressource	Action : Prioriser les documents remis lors de l'accueil des primo-arrivants sur la plate forme de l'OFII	Action : Améliorer l'accompagnement des parents	Action: Étendre l'utilisation des plates-formes de vocation
Action : Formaliser les procédures de prévention et de traitement des violences intra familiales	Action : Elargir l'information diffusée lors des sessions « Vivre en France »: auprès des personnes primo-arrivantes	Objectif opérationnel 2 : Promouvoir l'apprentissage du français	Objectif opérationnel 2 : Prévenir et lutter contre les discriminations
Objectif opérationnel 2 : Développer les conventionnements entre les acteurs	Action : Connaitre pour répondre aux besoins des résidents de FTM et résidences sociales (questionnaire)	Action: Perfectionner son niveau de maîtrise de la langue française pour travailler ou obtenir un niveau supérieur au DILF	Action: Promouvoir la diversité dans les recrutements et les carrières
Action : Décliner au plan régional la convention sur l'intégration et l'immigration professionnelle entre l'OFII et Pôle Emploi Centre	Action : Adapter ou créer des outils de prévention sur les déterminants de santé comportementaux et environnementaux	Objectif opérationnel 3 : Promouvoir les actions de socialisation et d'accès à la citoyenneté	Action: Sensibiliser les branches professionnelles et les OPCA
Action : Développer le partenariat entre les gestionnaires de FTM et résidence sociales et les services extérieurs	Objectif opérationnel 2 : Contribuer à lever les freins d'accès à l'emploi	Action : Développer les ateliers sociaux linguistiques (ASL), notamment en milieu rural	Objectif opérationnel 3 : Développer les temps d'échange entre professionnels sur des problématiques spécifiques
	Action: Soutenir la création d'entreprises par les publics immigrés et étrangers.	Action : Favoriser la valorisation de la culture et de la mémoire de l'immigration	Action : Améliorer la connaissance des titres de séjour et les équivalences de diplômes obtenus à l'étranger
	Action: Faciliter la mobilité et la garde des enfants	Action : Promouvoir l'accès à la vie associative	Action : S'informer et se former sur le thème de la lutte contre les violences intra familiales
	Objectif opérationnel 3 : Favoriser l'accès et le maintien dans le logement	Action: Créer un poste d'Agent de Développement Local d'Intégration (ADLI)	Action: Former les acteurs non scolaires concernés par l'accueil et l'intégration des élèves nouvellement arrivés (ENA) et de leur famille.
	Action : Identifier les besoins en logement du public PRIPI		Action : Sensibiliser et former des acteurs à l'éducation à la santé et à la prévention

Objectif stratégique 1 : Renforcer la coordination des acteurs

Cinq actions permettant de :

- Rendre lisible pour les professionnels les dispositifs existants
 - Elaborer un guide technique à destination des acteurs
 - Créer un site ressource
 - Formaliser les procédures de prévention et de traitement des violences faites aux femmes
- Développer les conventionnements entre les acteurs
 - Décliner au plan régional la convention sur l'intégration et l'immigration professionnelle entre l'OFII et Pôle Emploi Centre
 - Développer le partenariat entre les gestionnaires de FTM et résidences sociales et les services extérieurs

Objectif stratégique 1 : Renforcer la coordination des acteurs

Action: Élaborer un guide technique à destination des acteurs

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Rendre lisible les dispositifs pour les professionnels.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Bilans d'activités de l'OFII, actions des PARADS.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

Contenu de l'action	Recenser les documents techniques à destination des acteurs Actualiser, compléter les documents existants
Bénéficiaires	Les personnels de l'OFII et des services amenés à accueillir les personnes primo arrivantes
Territoires	Les départements de la région Centre

PILOTAGE

Chef de projet	OFII + un organisme de sécurité sociale (CPAM ou CAF)
Partenaires	Les partenaires concernés par l'accueil des personnes primo-arrivantes dans les mois suivants leur arrivée : composition à finaliser en tenant des propositions d'actions des groupes santé, emploi, éducation en matière de coordination et de professionnalisation des acteurs

MOYENS

Modalités de mise en œuvre	Groupe de travail régional et interdépartemental
Prévision du coût de l'action	Coût de l'édition de guides techniques à établir en fonction du nombre d'exemplaires à éditer/et ou à mettre en ligne sur un site
Financements	BOP 104

<u>SUIVI</u>

Calendrier de mise en œuvre	2011
Indicateurs de résultat	Nombre de guides élaborésNombre de guides diffusés

Objectif stratégique 1 : Renforcer la coordination des acteurs

Action : Créer un site ressource

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Rendre lisible les dispositifs pour les professionnels.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Méconnaissance mutuelle des rôles, missions, dispositifs des différents acteurs. Besoin d'une information réactualisée face à une évolution très rapide de la réglementation.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

Contenu de l'action	 Réalisation et mise en ligne d'un site présentant les droits des primo arrivants et l'ensemble des dispositifs existants en leur faveur (cf. thématiques listées sur l'action « création d'un livret d'accueil ») Actualisation des données Mutualisation des expériences Echange de pratiques
Bénéficiaires	Tous les acteurs de l'intégration des populations immigrées
Territoires	Région Centre

PILOTAGE

Chef de projet	DRJSCS
Partenaires	Tous les partenaires institutionnels et associatifs

MOYENS

Modalités de mise en œuvre	A définir
Prévision du coût de l'action	A définir
Financements	A définir

SUIVI

Calendrier de mise en œuvre	2011
Indicateurs de résultat	A définir

Objectif stratégique 1 : Renforcer la coordination des acteurs

<u>Action</u>: Formaliser les procédures de prévention et de traitement des violences intra familiales

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Rendre lisible les dispositifs pour les professionnels.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

OFII: réception chaque mois d'environ une dizaine de lettres de plaintes de conjointes de français dans les semaines suivants leur accueil sur la plate forme.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

Contenu de l'action	 A partir des protocoles départementaux de lutte contre les violences faites aux femmes, recenser les dispositifs existants (actions, supports à destination des publics et des acteurs) Elaborer, à partir de l'existant, un guide à destination des professionnels (actualité des dispositions réglementaires, informations techniques pour l'action)
Bénéficiaires	Femmes immigrées victimes de violence intra familiales Professionnels de l'action sanitaire et sociale
Territoires	 Recensement régional et interdépartemental des actions Document à destination des professionnels : maquette régionale, déclinaisons départementales

PILOTAGE

Chef de projet	DRDFE
Partenaires	Chargées de mission DFE; Partenaires institutionnels et associatifs (centres hospitaliers, assistantes sociales des commissariats, CIDFF, MFPF)

MOYENS

Modalités de mise en œuvre	Groupe de travail régional et interdépartemental
Prévision du coût de l'action	Coût de l'édition de guides techniques à établir en fonction du nombre d'exemplaires à éditer/et ou à mettre en ligne sur un site
Financements	BOP 137 BOP 104

SUIVI

Calendrier de mise en œuvre	2011
Indicateurs de résultat	Nombre de guides diffusés

Objectif stratégique 1 : Renforcer la coordination des acteurs

<u>Action</u>: Décliner au plan régional la convention sur l'intégration et l'immigration professionnelle entre l'OFII et Pôle Emploi Centre

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Développer les conventionnements entre les acteurs.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

- Nécessité d'assurer une meilleure articulation des services et des dispositifs à la fois avec une idée d'efficacité mais aussi de subsidiarité
- Assurer une continuité dans la gestion et le suivi des parcours d'intégration sociale et professionnelle
- Adapter les parcours et les propositions de services associées aux spécificités des ces populations.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

	Faciliter l'accès des étrangers primo-arrivant aux services de Pôle emploi par :
	 - La valorisation des bilans de compétences professionnelles réalisés dans le cadre du CAI et la mise en place d'un suivi individualisé et d'un parcours adapté mobilisant l'offre de service de Pôle emploi - Le renforcement de la collaboration entre les services de l'OFII et ceux de Pôle emploi en lien avec les acteurs de l'économie - En assurant, par le partage d'information le suivi statistiques des signataires du CAI.
Contenu de l'action	Concevoir et déployer des prestations de services pour les étrangers durant les cinq années qui suivent la délivrance du premier titre de séjour :
	 En articulant l'apprentissage de la langue française avec des actions de formation ou de professionnalisation visant à l'emploi En partageant un référentiel de transposition et en développant les actions d'évaluation et de validation des qualifications acquises dans les pays étrangers (ex : mobilisation d'Evaluation en milieu de travail, mise en situation en plateforme de vocation,).
Bénéficiaires	Population CAI en priorité mais bénéfice aussi plus largement pour l'ensemble des populations immigrées
Territoires	Pilotage régional mais actions déclinées localement par bassin d'emploi

PILOTAGE

Chef de projet	Co-pilotage OFII/Pôle emploi
Partenaires	DIRECCTE: Direction régionale et unités territoriales (UT); Rectorat; Missions Locales; Responsables des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE); Cap Emploi; Acteurs économiques (branches professionnelles, OPCA,); Service public de l'emploi (SPE); Conseil Régional; Organismes de formation de la région

MOYENS

	- Partage des éléments de diagnostic du PRIPI avec le Comité de Direction de Pôle emploi Centre
Modalités de mise en œuvre	- Elaboration commune des objectifs prioritaires, des actions associées et des indicateurs de résultats
	- Mise en place des modalités de suivi, de reporting et tableau de bord associés.
Prévision du coût de l'action	A définir
Financements	A définir

<u>SUIVI</u>

Calendrier de mise en œuvre	Négociation et élaboration de la convention sur le 3éme trimestre 2010 Signature à prévoir décembre 2010 pour engagement dés début 2011.
Indicateurs de résultat	A définir

Objectif stratégique 1 : Renforcer la coordination des acteurs

<u>Action</u>: Développer le partenariat entre les gestionnaires des FTM et résidences sociales et les services extérieurs

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Développer les conventionnements entre les acteurs.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Le manque de connaissances au sein de ces structures sur les mesures d'accompagnements proposées et les passerelles mises en place vers d'autres structures ou professionnels a été identifié.

Afin de mieux cerner les besoins de cette population et d'y apporter des réponses adaptées, un questionnaire a été élaboré à destination des responsables de structures type foyer et résidence sociale.

L'exploitation des données permettra d'une part de connaitre les différents profils, les conventions et partenariats existants et de préconiser le cas échéant le développement de conventions et d'accompagnement vers les structures adaptées aux besoins. Une attention particulière sera portée sur la prise en charge du public vieillissant.

Par exemple une structure qui reçoit des femmes seules avec enfants et qui n'est pas en contact avec le réseau scolaire, les services de la PMI etc.; des migrants vieillissants où aucune intervention de professionnels médicaux n'est proposée....

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

Contenu de l'action	Questionnaire d'enquête Typologie du public accueilli / accompagnement proposé / convention avec structures / relation avec professionnels de la santé, de la prévention et du social A partir des leviers d'actions identifiés, inciter les gestionnaires à développer les conventions et le travail en réseau avec des services extérieurs à la structure.
Bénéficiaires	Résidents FTM et résidences sociales avec une priorité à donner sur les migrants vieillissants
Territoires	Structures de la région AFTAM, ADOMA, COATEL

PILOTAGE

Chef de projet	AFTAM / DRJSCS
	Directeurs des 3 associations, responsables des
Partenaires	structures;
T di toridii 00	Selon les besoins identifiées : CPAM, CAF, PMI, maisons
	de retraite, mairie

MOYENS

Modalités de mise en œuvre	A définir
Prévision du coût de l'action	A définir
Financements	A définir

<u>SUIVI</u>

Calendrier de mise en œuvre	 Interrogation des établissements via l'enquête : Octobre 2010 Restitution auprès de l'ensemble des responsables : Décembre 2010 Réunion avec les responsables de structure et les services prestataires identifiées, par l'exploitation du questionnaire, pour répondre aux besoins : Janvier/Février 2011 Lancement des conventions premier trimestre 2011 Réunion de suivi 2eme trimestre 2011
Indicateurs de résultat	A partir des manques identifiés, nombre de conventions signées et d'interventions auprès du public

Huit actions permettant:

- de rendre accessible, tout au long du parcours du migrant, les documents administratifs et supports d'information
 - Créer un livret d'accueil multi langue
 - Prioriser les documents remis lors de l'accueil des primoarrivants sur la plate forme de l'OFII
 - Elargir l'information diffusée lors des sessions « Vivre en France » auprès des personnes primo-arrivantes
 - Connaître pour répondre aux besoins des résidents de FTM et résidences sociales (questionnaire)
 - Adapter ou créer des outils de prévention sur les déterminants de santé comportementaux et environnementaux
- rede contribuer à lever les freins d'accès à l'emploi
 - Soutenir la création d'entreprises par les publics immigrés et étrangers
 - Faciliter la mobilité et la garde d'enfants
- rede favoriser l'accès et le maintien dans le logement
 - Identifier les besoins en logement du public PRIPI

Action : Créer un livret d'accueil multi langue

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Rendre accessible, tout au long du parcours du migrant, les documents administratifs et supports d'informations.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Information parcellisée et morcelée entraîne une difficulté d'accès à l'information

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

Contenu de l'action	Rédaction d'un guide multilingue présentant les droits et modalités d'accompagnement des primo arrivants dans les domaines du logement, de l'emploi, de l'éducation, santé, culture et citoyenneté.
Bénéficiaires	Tous les publics primo arrivants
Territoires	Région Centre

PILOTAGE

Chef de projet	OFII
Partenaires	Tous les partenaires institutionnels et associatifs

MOYENS

Modalités de mise en œuvre	A définir
Prévision du coût de l'action	A définir
Financements	A définir

Calendrier de mise en œuvre	2010
Indicateurs de résultat	A définir

<u>Action</u>: Prioriser les documents remis lors de l'accueil des primo-arrivants sur la plate forme de l'OFII

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Rendre accessible, tout au long du parcours du migrant, les documents administratifs et supports d'informations.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Bilan d'activités de l'OFII

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

Contenu de l'action	 Recenser les documents d'information à destination des publics Elaborer à partir de ces documents des fiches d'informations départementalisées Diffuser ces fiches lors de l'accueil sur la plate forme Prévoir un système d'actualisation des fiches
Bénéficiaires	Personnes primo-arrivantes accueillies sur la plate forme
Territoires	Région Centre avec déclinaison de fiches départementales

PILOTAGE

Chef de projet/groupe de travail	OFII/DRJSCS
Partenaires	Les partenaires concernés par les informations apportées
	lors de l'accueil sur la plate forme

MOYENS

Modalités de mise en œuvre	Groupe de travail régional et interdépartemental travaillant en présentiel et à distance (faciliter les échanges, éviter les temps de trajet)
Prévision du coût de l'action	Coût de l'édition de fiches à établir en fonction du nombre d'exemplaires à éditer
Financements	Budget OFII, autres sources à définir

Calendrier de mise en œuvre	2011
Indicateurs de résultat	- Nombre de fiches départementalisées élaborées
	- Nombre de fiches diffusées

<u>Action</u>: Élargir l'information diffusée lors des sessions "Vivre en France" auprès des personnes primo-arrivantes

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Rendre accessible, tout au long du parcours du migrant, les documents administratifs et supports d'informations.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Bilan d'activités des PARADS et de l'OFII. S'agissant des femmes : réception chaque mois d'environ une dizaine de lettres de plaintes de conjointes de français dans les semaines suivants leur accueil sur la plate forme.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

Contenu de l'action	- Elargissement des partenariats lors des sessions d'informations intitulées « Vivre en France » se déroulant dans les départements 1 à 2 mois après l'accueil sur la plate forme OFII - Diffusion des supports d'information existants auprès des femmes primo-arrivantes
Bénéficiaires	Les personnes primo arrivantes
Territoires	Déclinaison dans chacun des départements de la région Centre

PILOTAGE

Chef de projet	OFII
Partenaires	La DRDFE et l'ensemble des partenaires pouvant apporter des informations actualisées et contextualisées sur les thèmes développés lors des journées « Vivre en France »

MOYENS

Modalités de mise en œuvre	Opérateurs délégués par l'OFII (cf. marchés publics)	
Prévision du coût de l'action	A définir	
Financements	A définir	

<u>SUIVI</u>

Calendrier de mise en œuvre	2011
Indicateurs de résultat	 Nombre de partenaires associés dans chacun des départements Nombre de participation des partenaires associés à des sessions d'informations « Vivre en France » par rapport au nombre total de sessions Nombre de supports diffusés

<u>Action</u>: Connaître pour répondre aux besoins des résidents des FTM et résidences sociales issues de FTM

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Rendre accessible, tout au long du parcours du migrant, les documents administratifs et supports d'informations.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

« Cinq millions d'immigrés environ vivent en France dont environ 80 000 sont des résidents de foyers de travailleurs migrants (FTM) ou de résidences sociales (RS) issues de FTM. La très grande majorité d'entre eux, venant de pays non membres de l'Union européenne vivent dans ces établissements depuis longtemps et nombre d'entre eux sont âgés. » extrait du guide la DAIC

Dans le cadre de ce PRIPI troisième génération, les migrants vieillissants sont considérés comme un des publics prioritaires.

Le manque de connaissance sur les mesures d'accompagnement proposées au sein de ces structures d'hébergement a été identifié.

Afin de mieux cerner les besoins de cette population et d'y apporter des réponses adaptées, un questionnaire a été élaboré à destination des responsables de structures type foyer et résidence sociale. L'exploitation des données permettra d'une part de connaître la part de la population immigrée dans vos établissements avec une attention particulière aux migrants vieillissants et, d'autre part, d'identifier des pistes d'actions afin de conforter l'intégration de ces populations.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

CARACTERISTIQUES DE L'ACTION	
Contenu de l'action Contenu d	e: en les ens eur et

	Exemples: - Public vieillissant: informations sur retraite, aide au retour, établissement spécialisé dans la prise en charge de ces publics (EHPAD), présentation de l'APA, Famille: scolarité, prestations de la CAF, lien avec la PMI Jeunes adultes: formation, inscription agences d'intérim, démarche de validation des diplômes étrangers
Bénéficiaires	Résidents des FTM et résidences sociales ex FTM avec une vigilance à assurer sur la prise en charge des migrants vieillissants
Territoires	Structures de la région AFTAM, ADOMA, COATEL

PILOTAGE

Chef de projet	AFTAM / DRJSCS
Partenaires	Directeurs des 3 associations gestionnaires, responsables des structures; Selon les besoins identifiées : CPAM, CAF, PMI, maisons de retraite, mairie

MOYENS

Modalités de mise en œuvre	A définir
Prévision du coût de l'action	A définir
Financements	BOP 104 Collectivités territoriales Acteurs locaux

<u>SUIVI</u>

Calendrier de mise en œuvre	Identique à celui des conventions à développer - Interrogation des établissements via l'enquête : Octobre 2010 - Restitution auprès de l'ensemble des responsables : Décembre 2010 - Réunion avec les responsables de structure et les services prestataires identifiées, par l'exploitation du questionnaire, pour répondre aux besoins : Janvier/Février 2011 - Mise en place d'actions spécifiques : Programmation 2011 - Réunion de suivi 2eme trimestre 2011	
Indicateurs de	 Nombre et fréquence des interventions sur site Nombre de personnes accompagnées Développement des mesures d'accompagnement dans les structures	
résultat	où elles étaient peu présentes	

<u>Action</u>: Adapter ou créer des outils de prévention sur les déterminants de santé comportementaux et environnementaux

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Rendre accessible, tout au long du parcours du migrant, les documents administratifs et supports d'informations.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

L'incidence et la prévalence de certains cas pathologiques sur la population migrante peuvent résulter d'un déficit organisationnel du système de soin du pays d'origine ou résulter d'une méconnaissance des facteurs de risque du milieu environnant en France.

L'enjeu sur ces problématiques est d'apporter au public migrant la connaissance et les moyens pour gérer leur capital santé.

Pour cela, les supports d'information doivent être accessibles pour les personnes qui ne maitrisent pas la langue, écrit ou oral. Un migrant peut savoir parler le français mais ne pas lire l'écrit, ou le lire mais ne pas maitriser la complète compréhension, auquel cas la plaquette d'information ne pourra lui être utile sans un accompagnement spécifique.

Les données de bilan de l'OFII sur les visites médicales ne sont pas isolées pour la région Centre.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

Contenu de l'action	 Traduction des supports d'informations Création d'outils de prévention en fonction des publics bénéficiaires en travaillant si possible avec un groupe de pair. Organisation par les structures de temps d'explication sur les informations transmises avec des traducteurs Développer les actions d'information par les services de l'assurance maladie
Bénéficiaires	Public PRIPI
Territoires	Départemental et régional

PILOTAGE

Chef de projet	ARS / DRJSCS
	CPAM; MFPF; CIDFF; Associations locales œuvrant
	dans la prévention; Centres de dépistage; Chefs de
Partenaires	projet MILDT; Associations spécialisées dans la
	prévention des addictions (CSAPA : centres de soins et
	d'accompagnement et de prévention des addictions)

MOYENS

	Traduction - Recenser les supports d'informations nécessitant une traduction - Les sélectionner en fonction des priorités sanitaires ciblées pour cette population Identifier les sources de traduction. Certains services étant déjà engagés dans la diffusion de documents traduits, il serait intéressant de se rapprocher d'eux pour connaître leur réseau Prévoir dans la réalisation de nouveaux supports une déclinaison multi langues.
Modalités de mise en œuvre	Accompagnement - Développer les interventions locales des services de l'assurance maladie - Proposer des temps d'échange dans les associations avec le public et des professionnels de santé ou personnes compétentes sur le sujet. - Mettre à disposition un listing d'interprètes pouvant intervenir lors de réunions d'information pour les personnes en difficultés linguistiques Outils de préventions - Créer de nouveaux supports en cohérence avec les problématiques rencontrées par ces publics.
Prévision du coût de l'action	A définir
Financements	 Pour la traduction, « l'émetteur » des supports d'informations doit prévoir dans le budget de réalisation des documents une version traduite. Pour les interventions sur site, financements assurance maladie et budget propre aux associations ou structures organisatrices (BOP 104 peut être sollicité). Pour la mise en place de projet de prévention, des crédits des plans départementaux MILDT peuvent être sollicités. En lien avec les ateliers santé ville, des actions de prévention peuvent être également financées par les crédits de la politique de la ville (BOP 147). ARS

<u>SUIVI</u>

Calendrier de mise en œuvre	2011
Indicateurs de résultat	Nombre de supports traduits et diffusés Nombre d'interventions extérieures par les services de l'assurance maladie Nombres de séances d'informations dans les structures ou associations. Envisager un questionnaire de satisfaction suite à ces séances d'information

Action : Soutenir la création d'entreprises par les publics immigrés et étrangers

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Contribuer à lever les freins d'accès à l'emploi.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Si les immigrés créent un nombre important d'entreprises, la viabilité de celles-ci est faible. Les étrangers ont moins recours que les français aux mesures d'accompagnement et de soutien. Ils ont une moins bonne connaissance des procédures administratives, fiscales et comptables, ce qui fragilise leurs créations. Il s'agit de favoriser l'accès des immigrés aux mesures d'accompagnement à la création d'entreprises : crédits bancaires, aides à la création d'activité, aux dispositifs d'accompagnement, afin de renforcer la pérennité et la viabilité des entreprises créées.

CARACTÉRISTIQUES DES ACTIONS POSSIBLES

Contenu de l'action	 Sensibilisation des acteurs de la création d'entreprises : banques, boutiques de gestion, CCI, CMA, Amélioration de l'accès des migrants aux prêts bancaires par une sensibilisation à la fois des créateurs et à la fois des banques Analyser les réponses existantes sur l'ensemble du territoire de la région et repérer les manquements éventuels, notamment sur le secteur rural Analyser les obstacles, freins, spécificités des populations migrantes Mise en place de mesures spécifiques correctrices pour lever les freins à la création d'entreprises avec élaboration de plans d'actions territorialisés Mise en place de mesures spécifiques pour mieux faire connaître les actions d'accompagnement et de soutien aux populations immigrées
	immigrées
Bénéficiaires	Les acteurs de la création d'entreprisesLes publics immigrés et étrangers
Territoires	A définir

PILOTAGE

Chef de projet	Pôle Emploi
Partenaires	CCI région ; DIRECCTE ; Chambres consulaires ; Organismes d'accompagnement des créateurs ; Banques,

MOYENS

Modalités de mise en œuvre	Proposer de mener un bilan de ce qui est réalisé pour finaliser des actions concrètes à décliner selon le territoire
Prévision du coût de l'action	A définir
Financements	A définir

Calendrier de mise en œuvre	2011
Indicateurs de résultat	A définir

Action : Faciliter la mobilité et la garde d'enfants

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Contribuer à lever les freins d'accès à l'emploi.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

<u>Mobilité</u>: Difficultés pour se rendre à la plate-forme de l'OFII, aux rendez-vous au Pôle emploi, aux entretiens de recrutement, horaires incompatibles avec horaires de transport en commun, coût élevé du permis de conduire, pas de financement de Pôle Emploi en l'absence de droit ouvert.

<u>Garde d'enfant</u>: manque de structures d'accueil, nécessité d'avoir un contrat de travail pour obtenir une place en crèche, coût de garde élevé.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

	- Evaluer les possibilités d'entrée dans un dispositif
Contenu de l'action	d'accompagnement : - Identifier les freins
	- Repérer les principaux acteurs (privés, publics) qui permettront
	de répondre au mieux aux attentes
	- <u>Pour garde d'enfant</u> : Femmes migrantes avec enfant(s) désireuses d'entrée dans un dispositif d'accompagnement
Bénéficiaires	- Pour la mobilité : Hommes/Femmes migrants et désireux
	d'entrée dans un dispositif d'accompagnement
Territoires	Départemental

PILOTAGE

Chef de projet	Cette action sera déclinée dans les départements qui auront recensé un besoin, ils définiront le pilotage.
Partenaires	CAF; Mairies; Conseil Général; Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI); Sociétés de transport en commun; Pôle Emploi; Cap Emploi; Agefiph (association privée au service des personnes handicapées et des entreprises); Entreprise de travail temporaire et d'insertion (ETTI); Mouvement des crèches parentales

MOYENS

Modalités de mise en œuvre	Comités de pilotage départemental
Prévision du coût de l'action	A définir
Financements	BOP 104 et 147; Fond social européen (FSE); Financements privés; Collectivités territoriales

Calendrier de mise en œuvre	Annuel, en fonction du nombre de bénéficiaires
Indicateurs de résultat	 Evaluation du nombre de places obtenues à la suite de demandes émanant de femmes migrantes désireuses d'entrer dans un dispositif d'accompagnement Evaluation des aides distribuées dans le cadre de l'accès à la mobilité

Action: Identifier les besoins en logement du public PRIPI

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Favoriser l'accès et le maintien dans le logement.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

La problématique de l'accès au logement a été soulevée lors des groupes de travail et du comité de pilotage du PRIPI. Cette connaissance parcellaire nécessite de mieux identifier les besoins afin de faire le lien avec les dispositifs de droit commun en matière de logement.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

Contenu de l'action	- Etude des besoins à réaliser au niveau départemental - Déterminer avec les services de l'OFII si des freins au logement ont été identifiés pour les primo-arrivants - Informer sur les accompagnements déjà existants pour l'accès au logement (PDALPD, PLH etc.)
Bénéficiaires	Public PRIPI
Territoires	département

PILOTAGE

Chef de projet	DREAL
Partenaires	OFII; DDCS(PP); USH

MOYENS

Modalités de mise en œuvre	A définir
Prévision du coût de l'action	A définir
Financements	A définir

Calendrier de mise en œuvre	2011
Indicateurs de résultat	A définir

Sept actions permettant:

- d'améliorer les apprentissages des enfants nouvellement arrivés et de leurs parents
 - Faciliter l'accès aux élèves nouvellement arrivés en France (ENAF) aux classes spécifiques mises en place en leur faveur dans les 1^{er} et 2nd degrés
 - Améliorer l'accompagnement des parents
- de promouvoir l'apprentissage du français
 - Perfectionner son niveau de maîtrise de la langue française pour travailler ou obtenir un niveau supérieur au DILF
- de promouvoir les actions de socialisation et d'accès à la citoyenneté
 - Développer les ateliers sociaux linguistiques (ASL) notamment en milieu rural
 - Favoriser la valorisation de la culture et de la mémoire de l'immigration
 - Promouvoir l'accès à la vie associative
 - Créer un poste d'agent de développement local d'intégration

<u>Action</u>: Faciliter l'accès des élèves nouvellement arrivés (ENAF) aux classes spécifiques mises en place en leur faveur dans les 1er et 2nd degrés

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Améliorer les apprentissages des enfants nouvellement arrivés et de leurs parents.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

20,9 % des ENAF (240 élèves) étaient scolarisés, en 2009-2010 en région Centre, en classes ordinaires sans soutien pour apprendre le français. Parmi eux, 74,5% étaient scolarisés en école élémentaire.

Il n'existe aucune classe spécifique destinée aux ENAF dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) de l'académie d'Orléans-Tours, alors que le nombre d'élèves de plus de 16 ans augmente.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

Contenu de l'action	 Information des mairies sur l'implantation des classes d'initiation (CLIN) pour les inciter à inscrire les ENAF dans les écoles pourvues de CLIN. Prise en charge des frais de transport dans les réseaux existants des ENAF scolarisés au sein des établissements (écoles et collèges) pourvus de classes spécifiques et éloignés de leur domicile. Création d'une classe d'accompagnement au lycée Benjamin Franklin à Orléans
Bénéficiaires	ENAF scolarisés en milieu ordinaire en région Centre
Territoires	Région Centre

PILOTAGE

Chef de projet	CASNAV/Rectorat
Partenaires	DRJSCS ; Collectivités territoriales

MOYENS

Modalités de mise en œuvre	Propositions effectuées par le CASNAV aux collectivités concernées (volets 1 et 2 de l'action) et au rectorat (volet 3 de l'action)
Prévision du coût de l'action	A définir
	CASNAV
Financements	Collectivités concernées ou ministère de l'immigration.
	Rectorat

Calendrier de mise en œuvre	Années scolaires 2010/2011, 2011/2012
Indicateurs de résultat	1 et 2. Suivi du nombre d'élèves concernés

Action: Améliorer l'accompagnement des parents

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Améliorer les apprentissages des enfants nouvellement arrivés et de leurs parents.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Succès de l'opération « ouvrir l'école aux parents » et des actions équivalentes.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

Contenu de l'action	Informer et soutenir les parents d'enfants immigrés dans leurs responsabilités : - Réaliser un diagnostic sur les besoins et les actions existantes en faveur des parents - Optimiser les ressources disponibles en fonction des moyens - Renforcer l'opération ouvrir l'école aux parents - Consolider un réseau de soutien à la parentalité (REAAP)
Bénéficiaires	Parents étrangers et immigrés
Territoires	Région Centre

PILOTAGE

Chef de projet	DRJSCS Centre
Partenaires	CASNAV; Rectorat; DRJSCS; DDSCS(PP); Préfectures; Collectivités territoriales; Associations

MOYENS

Modalités de mise en œuvre	Recueil partage des données Evaluation des besoins et des mesures existantes Concertation sur l'élaboration du programme
Prévision du coût de l'action	A définir
Financements	BOP 104 + autres à définir

Calendrier de mise en œuvre	Recueil des données : fin 2010 Exploitation : début 2011 Concertation : mai 2011
Indicateurs de résultat	 Evolution du nombre de personnes concernées Taux de couverture Progression au DILF

<u>Action</u>: Perfectionner son niveau de maîtrise de la langue française pour travailler ou obtenir un niveau supérieur au DILF

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Promouvoir l'apprentissage de la langue française.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Il n'existe pas de dispositifs dédiés offrant un nombre de places suffisant pour accueillir :

- les migrants demandeurs d'emploi souhaitant acquérir une meilleure maîtrise en langue française dans le cadre d'un objectif d'insertion professionnelle
- les migrants ayant suivi des études supérieures en pays d'origine et souhaitant bénéficier de cours de français langue étrangère (FLE) de niveau avancé.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

Contenu de l'action	 Développer une offre de formation pour répondre aux besoins des demandeurs d'emploi souhaitant acquérir un meilleur niveau de langue pour s'insérer professionnellement. Développer une offre de formation pour répondre aux besoins des migrants ayant suivi des études supérieures dans leurs pays d'origine.
Bénéficiaires	Demandeurs d'emploi Migrants ayant suivi des études supérieures dans leurs pays d'origine
Territoires	Région

PILOTAGE

Chef de projet	OFII
Partenaires	DRJSCS; Pôle Emploi; Conseil régional; DIRECCTE; Agences d'intérim

MOYENS

Modalités de mise en œuvre	Diagnostic des besoins Définition des dispositifs et/ou sources de financement mobilisables Rédaction d'un cahier des charges Conventionnement des opérateurs
Prévision du coût de l'action	A définir
Financements	A définir

Calendrier de mise en œuvre	2011
Indicateurs de résultat	Nombre d'actions et de bénéficiaires

Action: Développer les ateliers sociaux linguistiques (ASL) notamment en milieu rural

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Promouvoir les actions de socialisation et d'accès à la citoyenneté.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Peu ou pas d'ASL en milieu rural

- Les dispositifs d'apprentissage linguistique en milieu urbain peuvent être financés dans le cadre de dispositifs politique de la ville CUCS.
- D'autres financements, notamment émanant des collectivités locales ou des CAF, sont mobilisés pour financer des actions linguistiques de proximité dans les agglomérations importantes.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

Contenu de l'action	 Développer des ASL en milieu rural, et en complémentarité avec les dispositifs déjà existant en milieu urbain (coordonner les financements en milieu urbain). Veiller à ce que les formateurs des ASL soient formés et encadrés par des professionnels salariés. Intégrer les ASL comme étape dans les parcours d'intégration des bénéficiaires en faisant des liens avec les dispositifs plus « structurés » de formation.
Bénéficiaires	Migrants au début de leur parcours d'intégration Public immigré et étranger installé depuis plus longtemps
Territoires	Milieu rural Milieu urbain hors CUCS en complémentarité avec les dispositifs existants.

PILOTAGE

Chef de projet	DRJSCS
Partenaires	DDCS(PP) ; Collectivités locales ; CAF

MOYENS

Modalités de mise en œuvre	 Diagnostic des besoins et cartographie des zones non couvertes par l'offre de formation actuelle Création des ASL et formation initiale des intervenants Suivi des intervenants par les CRIA
Prévision du coût de l'action	A définir
Financements	BOP 104, 147, organismes de sécurité sociale, collectivités territoriales

Calendrier de mise en œuvre	2010/2011
Indicateurs de résultat	Réalisation : nombre d'ASL créés et de bénéficiaires
	Impacts : autonomie des bénéficiaires, suite de parcours

Action : Favoriser la valorisation de la culture et de la mémoire de l'immigration

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Promouvoir les actions de socialisation et d'accès à la citoyenneté.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Le Comité interministériel à l'intégration a lancé deux initiatives, l'une dans le but de faire connaître l'apport des immigrés à la construction et à l'histoire de la France par la création de la Cité nationale de l'Histoire de l'immigration, l'autre agissant sur le reflet qu'en donnent au quotidien les médias, notamment la télévision.

La CNHI a pour mission de "contribuer à la reconnaissance des parcours d'intégration des populations immigrées dans la société française et de faire évoluer les regards et les mentalités sur l'immigration en France" (Musée national, expositions temporaires, réseau de partenaires et de manifestations en région, colloques et séminaires scientifiques, activités pédagogiques pour les enseignants et les scolaires, interventions ou résidences d'artistes, ressources en ligne et collections sur la présence étrangère en France depuis deux siècles).

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

Contenu de l'action	1/ Finaliser l'état des lieux des actions et des crédits mobilisés et mobilisables dans chacun des deux thèmes : la culture ainsi que la mémoire de l'immigration. 2/ A partir de ce diagnostic partagé, concevoir un programme d'actions s'appuyant, dans le domaine culturel, sur le programme de la DRAC (valorisation des initiatives en matière de diversité).
Bénéficiaires	Public immigré et tous publics
Territoires	Région et départements

PILOTAGE

Chef de projet	DRAC
	Union régionale des fédérations de la ligue de
Partenaires	l'enseignement; Direction de l'action culturelle du
	Rectorat ; Conseil régional

MOYENS

Modalités de mise en œuvre	A définir
Prévision du coût de l'action	A définir
Financements	DRAC + autres à définir

Calendrier de mise en œuvre	2011 : état des lieux puis programme d'actions
Indicateurs de résultat	Nombre d'actions culturelles proposées et participants

Action: Promouvoir l'accès à la vie association des primo-arrivants

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Promouvoir les actions de socialisation et d'accès à la citoyenneté.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

La circulaire du 28 janvier 201 souligne le fait que « L'intégration passe aussi par la participation à la vie citoyenne, dont la vie associative est un apprentissage ».

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

Contenu de l'action	A l'occasion des journées « Vivre en France » organisées par l'OFII, différentes informations sont communiquées. Le PRIPI propose de compléter ces modules avec des informations sur la vie associative locale.
Bénéficiaires	Primo arrivants
Territoires	Départements

PILOTAGE

Chef de projet	DRJSCS
Partenaires	DRAC ; OFII ; Opérateurs de l'OFII ; CNDS ; Associations locales

MOYENS

Modalités de mise en œuvre	A définir
Prévision du coût de l'action	A définir
Financements	Budget OFII
	Crédits CNDS
	DRAC
	DRJSCS (BOP jeunesse et sports)

Calendrier de mise en œuvre	2011/2012
Indicateurs de résultat	A définir

<u>Action</u>: Créer un poste d'agent de développement local pour l'intégration en région Centre OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Promouvoir les actions de socialisation et d'accès à la citoyenneté.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

- Poste non présent sur la région.
- 3 départements avec une forte proportion de public immigré et étranger : Eure-et-Loir, Indre-et-Loire et Loiret.
- Des problématiques rencontrées par les femmes immigrées et étrangères.
- Appel à projet d'août 2010 du Fond Européen pour l'Intégration (FEI) pour la création de postes d'ADLI en 2011.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

	Extrait du guide la DAIC :
Contenu de l'action	Ces professionnels, le plus souvent issus eux-mêmes de l'immigration, maitrisant au moins une langue des pays d'émigration, accompagnent les démarches visant à la résolution des difficultés d'intégration sur un territoire. Les ADLI mènent des actions principalement collectives à la demande du comité de pilotage : il s'agit d'éviter les risques de repli et d'enfermement communautaire ainsi que d'accompagner les populations dans leurs démarches d'intégration en rétablissant le dialogue avec les institutions locales. Dans ce but, les ADLI doivent prendre des initiatives pour : - renforcer la participation des familles à la vie locale ; - développer la coopération entre les services publics pour une prise en charge plus efficace des publics ; - faire évoluer les représentations réciproques des habitants (étrangers et français) et des professionnels.
Bénéficiaires	Femmes immigrées et étrangères
Territoires	Départements, en priorité ceux qui feront l'objet d'une déclinaison départementale du PRIPI

PILOTAGE

Chef de projet	Cette action sera déclinée dans les départements retenus dans le cadre de l'appel à projet 2011 du FEI.
Partenaires	A définir

MOYENS

Modalités de mise en œuvre	A définir
Prévision du coût de l'action	A définir
Financements	FEI
	BOP 104

Calendrier de mise en œuvre	2011
Indicateurs de résultat	A définir

Neuf actions permettant:

- de consolider les outils d'évaluation des compétences linguistiques et professionnelles
 - Soutenir les CRIA dans leur rôle de formateurs d'acteurs
 - Etendre l'utilisation des plates formes de vocation
- de prévenir et de lutter contre les discriminations
 - Promouvoir la diversité dans les recrutements et les carrières
 - Sensibiliser les branches professionnelles et les OPCA
- de développer les temps d'échange entre professionnels sur des problématiques spécifiques
 - Améliorer la connaissance des titres de séjour et les équivalences de diplômes obtenus à l'étranger
 - S'informer et se former sur le thème de la lutte contre les violences intra familiales
 - Former les acteurs non scolaires concernés par l'accueil et l'intégration des élèves nouvellement arrivés et de leur famille
 - Sensibiliser et former des acteurs à l'éducation à la santé et à la prévention
 - Former les acteurs à la laïcité

Action : Soutenir les CRIA dans leur rôle de formateur d'acteurs

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Consolider les outils d'évaluation des compétences linguistiques et professionnelles.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

La région Centre compte 6 plateformes départementales de positionnement linguistique, rattachées aux centres de ressources illettrisme et analphabétisme départementaux (CRIA). Elles sont reconnues par le réseau de bénévoles et le tissu associatif.

Le financement de la DIRECCTE se limite désormais au public touché par l'illettrisme. Ces structures accueillent également des publics relevant d'alphabétisation et de français langue étrangère.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

Contenu de l'action	 Documentation, information sur l'offre de formation Diagnostic des besoins de formation Appui méthodologique: la mise en œuvre d'actions d'apprentissage linguistique implique que soient poursuivies les interventions autour de l'utilisation des référentiels concernant les différents publics. L'animation sur sites: à destination des intervenants salariés ou bénévoles des différentes structures, de façon à pouvoir répondre au plus près de la demande. Elles peuvent avoir pour objet la présentation: d'outils pédagogiques, d'une démarche pédagogique, de recherches théoriques, de différents publics de
	objet la présentation : d'outils pédagogiques, d'une démarche pédagogique, de recherches théoriques, de différents publics de
	l'immigration, de la communication interculturelle.
	 Soutien aux bénévoles au sein d'un atelier, Coordination entre l'intervention des bénévoles et celle de
	formateurs professionnels des différentes structures.
Bénéficiaires	Conseillers de Pôle Emploi ; Missions locales ; Associations ;
	Bénévoles
Territoires	Départements

PILOTAGE

Chef de projet	GIP ALFA CENTRE et DDCSPP 28
Dartonoirea	DRJSCS; DIRECCTE; UT DIRECCTE; DDCS(PP);
Partenaires	Collectivités territoriales ; CAF

MOYENS

Modalités de mise en œuvre	A définir
Prévision du coût de l'action	A définir
Financements	BOP 104 ; Crédits DIRECCTE ; Collectivités territoriales

Calendrier de mise en œuvre	2011/2012
Indicateurs de résultat	Nombre de personnes formées

Action : Étendre l'utilisation des plates-formes de vocation

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Consolider les outils d'évaluation des compétences linguistiques et professionnelles.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Les populations immigrées rencontrent des difficultés pour la validation de leurs diplômes et des acquis de l'expérience à l'étranger.

La plateforme de vocation semble adaptée à cette problématique, dans la mesure où elle propose aux entreprises une nouvelle approche du recrutement permettant ainsi d'élargir la recherche de candidats tout en maintenant le niveau d'exigence du recrutement. En effet les recrutements ne se basent plus sur le diplôme du candidat ou sur son expérience professionnelle mais bien sur son potentiel personnel face à un poste spécifique.

La méthode de recrutement par simulation s'appuie sur l'évaluation des habiletés des candidats. Le manque de connaissance technique peut être complété par une formation.

La région Centre compte 1 plateforme par département.

Il s'agit donc de généraliser les plates-formes de vocation et les adapter aux primo-arrivants en renforçant les liens entre pôle emploi et l'OFII.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

	- Promotion de la méthode de recrutement par simulation
Contenu de l'action	auprès des employeurs
	- Mise en place de cette expérimentation
Bénéficiaires	Les immigrés et étrangers avec un faible niveau de qualification
	Les employeurs en recherche de main d'œuvre
Territoires	Un territoire expérimental à définir

PILOTAGE

Chef de projet	Pôle emploi
Partenaires	DIRECCTE ; OFII

MOYENS

Modalités de mise en œuvre	Adaptation du dispositif à discuter à l'occasion de la négociation de la convention Pôle Emploi/OFII
Prévision du coût de l'action	A définir
Financements	A définir

Calendrier de mise en œuvre	2011/2012
Indicateurs de résultat	A définir

Action : Promouvoir la diversité dans les recrutements et les carrières

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Prévenir et lutter contre les discriminations.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Les entreprises ne reflètent pas suffisamment la composition de la population française (origine, âges, sexes...) et des discriminations à l'embauche et dans la carrière peuvent exister. Il convient d'accompagner les employeurs dans la création de méthodes permettant le développement de la diversité et de répondre ainsi à leurs besoins de compétences professionnelles. Cela facilitera également un accès à l'emploi plus rapide des étrangers primo-arrivants, des immigrés et des personnes issues de l'immigration.

Les départements disposant d'une charte de la diversité dans la région Centre ne sont pas suffisamment connus. Le pilotage de ce dispositif a été impulsé en 2008, la dynamique connaît un essoufflement. De plus, la signature de cette charte n'implique pas toujours sa déclinaison par des plans d'action dans les entreprises.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

	- Information et accompagnement des entreprises, acteurs
	économiques et associatifs, ainsi que des collectivités
	territoriales, sur le label diversité
	- Soutien aux initiatives et projets des structures favorisant, par
Contenu de l'action	des actions de parrainage, de coaching ou de mise en relation
	directe avec des entreprises, l'intégration professionnelle des
	jeunes diplômés étrangers ou immigrés (AFIJ, AFIP)
	- Valorisation des parcours réussis d'intégration (le prix de
	l'intégration et le prix du soutien à l'intégration).
Bénéficiaires	Entreprises
Territoires	Département

PILOTAGE

Chef de projet	DIRECCTE/DRJSCS
Partenaires	UT DIRECCTE ; Pôle emploi ; Collectivités territoriales

MOYENS

Modalités de mise en œuvre	Signature de la charte de la diversité au niveau départemental Discussion d'un plan d'actions avec les acteurs économiques
Prévision du coût de l'action	A définir
Financements	Crédits DIRECCTE (fonds d'aide au conseil dans le cadre de la GPEC) ; BOP 104 ; BOP 147, Collectivités territoriales

Calendrier de mise en œuvre	2011/2012
Indicateurs de résultat	- Nombre de chartes de la diversité signées
	- Nombre d'entreprises adhérant au label

Action: Sensibiliser les branches professionnelles et les OPCA

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Prévenir et lutter contre les discriminations.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

L'intégration professionnelle se réalise souvent par le biais de secteurs professionnels spécifiques (propreté, sécurité, hôtellerie, bâtiment et travaux public) et également très régulièrement par le biais de mission de travail temporaire.

Les OPCA (financeurs de la formation des salariés), pour certains, intègrent déjà dans les parcours de professionnalisation des modules d'apprentissage de la langue française (ex : FAF Propreté et FAFTT en région Centre).

Un renforcement du lien avec la politique de promotion de la diversité, de la lutte contre les discriminations et l'égalité des chances est nécessaire.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

Contenu de l'action	 Diffuser et accompagner une information auprès des principaux acteurs sur les objectifs et les actions du PRIPI Organiser le partage d'expériences entre acteurs (capitalisation et généralisation) Intégrer la dimension de l'intégration dans les travaux sur la GPEC territoriale Engager les opérateurs, les institutions, les grands comptes à faire figurer des actions dans leurs accords-cadres (ex : Accords grand Compte/Pôle emploi, chartre diversité)
Bénéficiaires	Acteurs économique ; Branches professionnelles et OPCA
Territoires	Pilotage régional, actions déclinées par bassin d'emploi

PILOTAGE

Chef de projet	Co-pilotage DIRECCTE/Pôle emploi
Partenaires	OPCA; Branches Professionnelles; Association nationale des professionnels des ressources humaines (ANDRH); MEDEF; Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises (CGPME)

MOYENS

Modalités de mise en œuvre	 Partage des éléments de diagnostic du PRIPI avec les acteurs et partenaires identifiés Elaboration commune d'actions associées et identification des indicateurs de résultats Mise en place de suivi, de reporting, de tableau de bord Inscription des actions dans la Convention régionale annuelle entre l'Etat et Pôle emploi Centre 2011
Prévision du coût de l'action	A définir (valoriser les ressources et financement mobilisés sur les actions)
Financements	A définir

Calendrier de mise en œuvre	A élaborer avec la DIRECCTE
Indicateurs de résultat	A définir au regard des actions qui seront inscrites

<u>Action</u>: Améliorer la connaissance des titres de séjour et les équivalences de diplômes obtenus à l'étranger

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Développer les temps d'échange entre professionnels sur des problématiques spécifiques.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Difficultés d'accès à l'emploi des personnes immigrées en raison notamment de la méconnaissance, par les employeurs (y compris les agences d'intérim) et les institutions (Pôle Emploi, organismes de formation ...) des droits ouverts par les différents titres de séjour et/ou les diplômes obtenus dans les pays d'origine

Responsabilité pénale des employeurs et des structures en cas d'emploi de personnes non autorisées à travailler induisant une méfiance à l'embauche

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

Contenu de l'action	 Organisation de réunions d'informations animées parle service « étranger » des préfectures permettant de dresser une typologie des titres de séjour et de préciser les droits qui y sont rattachés. Inventaire des référentiels pouvant exister au sein des différentes administrations relatifs aux équivalences de diplômes obtenus à l'étranger Le cas échéant : réalisation d'une compilation de ces référentiels.
Bénéficiaires	Pôle Emploi ; Missions locales ; Principales agences d'intérim ; Organismes de formation (chambres consulaires, AFPA, GRETA)
Territoires	Départements

PILOTAGE

Chef de projet	OFII / Préfecture du Loiret	
Partenaires	Service « étrangers » des préfectures	
	Pour les diplômes : Education Nationale	

MOYENS

Modalités de mise en œuvre	 Pour les titres séjour : organisation par chaque préfecture Pour les diplômes : prise de contacts avec les différents services « ressources » potentiels (OFII, Rectorat, ARS, Pôle Emploi) Organisation d'une réunion de présentation de ces référentiels auprès des acteurs concernés et diffusion.
Prévision du coût de l'action	A définir
Financements	Frais d'impression

<u>SUIVI</u>

Calendrier de mise en œuvre	2011
Indicateurs de résultat	 Pour les titres de séjour : nombre de réunions organisées dans chaque département, nombre de partenaires présents. Au niveau qualitatif : questionnaire à 6 mois pour vérifier l'efficience de l'action. Pour les diplômes : nombre de référentiels collectés, éventuellement édition d'un référentiel de compilation, nombre de structures destinataires de ce référentiel. Au niveau qualitatif : questionnaire à 6 mois pour vérifier l'efficience de l'information dispensée.

<u>Action</u>: S'informer et de former sur le thème de la lutte contre les violences intra familiales <u>OBJECTIF OPÉRATIONNEL</u>

Développer les temps d'échange entre professionnels sur des problématiques spécifiques.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

OFII : réception chaque mois d'environ une dizaine de lettres de plaintes de conjointes de français dans les semaines suivants leur accueil sur la plate forme.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

Contenu de l'action	Organiser des temps d'échanges et de formation interinstitutionnels et interprofessionnels			
Bénéficiaires	Professionnels sanitaires et sociaux			
Territoires	Actions départementales en cohérence avec un affichage régional fort			

PILOTAGE

Chef de projet	DDCS et DDCSPP
Doutonoires	Signataires des protocoles départementaux de lutte contre
Partenaires	les violences faites aux femmes

MOYENS

Modalités de mise en œuvre	Programme régional d'actions de proximité : colloques, forums, formations
Prévision du coût de l'action	A définir
Financements	BOP 104, 137, FEI

Calendrier de mise en œuvre	2010/2012
Indicateurs de résultat	Nombre de temps d'échanges et de formation par département
	Nombre de participants

<u>Action</u>: Former les acteurs non scolaires concernés par l'accueil et l'intégration des élèves nouvellement arrivés et de leur famille

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Développer les temps d'échange entre professionnels sur des problématiques spécifiques.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Les enseignants ne sont pas les seuls à accueillir et à prendre en charge les ENA et leur famille. Les autres acteurs connaissent souvent mal ce public et ses besoins.

Une formation accrue de tous les intervenants favoriserait une prise en charge globale des nouveaux-arrivants.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

Contenu de l'action	Formation à la connaissance des publics, de leurs besoins, des dispositifs existants en leur faveur et des difficultés d'accès, dans certains cas, à ces dispositifs.
Bénéficiaires	Acteurs locaux : intervenants auprès des ENA et de leurs parents, personnel en charge de l'accompagnement éducatif animateurs, responsables associatifs, élus, agents de développement
Territoires	Région Centre

PILOTAGE

Chef de projet	CASNA\	//Rectorat			
Partenaires	Conseil	régional ;	Collectivités	territoriales;	Réseaux
Faitellailes	associatifs				

MOYENS

Modalités de mise en œuvre	Ingénierie de formation classique : préparation d'un plan de formation Proposition de conventionnement avec le conseil régional
Prévision du coût de l'action	A définir
Financements	A définir

Calendrier de mise en œuvre	Ingénierie de formation : fin 2010 Conventionnement : premier semestre 2011 Mise en œuvre au deuxième semestre 2011
Indicateurs de résultat	Nombre de participants

Action : Sensibiliser et former des acteurs à l'éducation à la santé et à la prévention

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Développer les temps d'échange entre professionnels sur des problématiques spécifiques.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Il est important que les personnes en contact avec ces publics puissent véhiculer, en tant que « point relais », des informations sur la prévention dans sa globalité et l'éducation à la santé, et éventuellement les orienter vers les structures adaptées et des professionnels. Assurer une diffusion large des informations permettra d'atteindre effectivement ces publics.

La formation des acteurs locaux présents sur le secteur de la prévention est nécessaire pour les conforter dans leurs missions et leur permettre d'apporter des réponses adaptées aux publics pris en charge.

La mixité des publics à informer et à former est à promouvoir, les échanges sur les pratiques en seront d'autant plus enrichis.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

Contenu de l'action	Sensibilisation 1/ Lors de l'organisation de campagnes d'information et de prévention, élargir le public à informer : - Dispensaires - Services de protection maternelle infantile - Permanences d'accès aux soins de santé - Centres communaux d'actions sociales - Mouvement Français pour le Planning Familial - Ateliers Santé Ville - Ecoles - Associations - Caisses primaires d'assurance maladie - Caisses d'allocation familiale - Comités départementaux d'éducation pour la santé - Centres d'information sur les droits des femmes - Ateliers socio-linguistiques - Responsables des FTM et résidences sociales 2/ Diffuser largement les plaquettes d'information auprès de toute structure relais dont les FTM et résidences sociales. Formation Soutenir les actions de formation des professionnels
Bénéficiaires	Les personnels en contact avec ces publics Les professionnels de la prévention
Territoires	Départemental et régional

PILOTAGE

Chef de projet	ARS
	DDCS(PP); CPAM; Associations locales; Plannings
Partenaires	familiaux ; Associations spécialisées dans la prévention des
	addictions ; CSAPA

MOYENS

	Sensibilisation
Modalités de mise en œuvre	Instaurer une action réflexe dans l'organisation de ces campagnes d'information et dans la diffusion de supports de communication afin que les « personnes relais » puissent elles aussi bénéficier d'apports de connaissance qu'elles relaieront par la suite auprès des publics.
	Formation
	Plans de formation professionnelle continue
Prévision du coût de l'action	Elargir le public à informer n'a pas de coût supplémentaire. La formation des personnels est financée dans le cadre des plans de formation professionnelle continue.
Financements	 Crédits des plans départementaux MILDT pour la mise en place de projet de formation pour la prévention des addictions Crédits DRJSCS (politique de la ville BOP 147) en lien avec les ateliers santé ville Entreprises (Plan de formation)

Calendrier de mise en œuvre	Toute l'année, selon le lancement de campagnes nationales, régionales et départementales
Indicateurs de résultat	 Nombre de personnes invitées et présentes lors de ces actions de sensibilisation Nombre de lieux de diffusion de plaquettes d'information Nombre de formation et de personnes formées

Action : Former les acteurs à la laïcité

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Développer les temps d'échange entre professionnels sur des problématiques spécifiques.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

La laïcité sous-tend « un ensemble de règles qui organise la vie publique. Ces règles communes à tous incarnent les principes républicains d'égalité et de liberté. Par la neutralité politico-religieuse de son espace public, la République garantit la libre expression et le principe citoyen que veut que l'on reconnaisse l'individu pour son mérite et non pour son origine sociale, ethnique ou religieuse. » (…) La laïcité telle que la République la définit est un moyen plus qu'une fin : elle garantit la liberté de conscience et de culte en privatisant la croyance. (…) Chaque citoyen doit pouvoir être identifié comme un individu indépendamment de sa race, culture, religion, opinion. » (Source : Avis du Haut Conseil à l'intégration, avril 2009).

Il y a lieu d'objectiver la traduction et l'application de ces règles de vie en société fondées sur les principes républicains d'égalité et de liberté dans et à partir des situations concrètes rencontrées par les services d'accueil des organismes sociaux, des collectivités locales, des associations.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

Contenu de l'action	1/ Recenser les besoins de formation dans les différents services auxquels s'adressent les personnes immigrées : CPAM, CAF, Pôle Emploi, Bailleurs sociaux, collectivités locales, associations et initier une formation test afin de susciter l'expression des besoins, d'adapter l'offre existante. 2/ A partir des besoins recensés, renforcer dans les plans annuels de formation la connaissance des règles de vie en société et leurs applications.
Bénéficiaires	Professionnels en contact avec les publics migrants
Territoires	Région et départements

PILOTAGE

Chef de projet	Union régionale des fédérations de la ligne de l'enseignement
	OFII ; Préfectures ; Responsables de formation des différents
	services d'accueil; Organismes de formation; Centre national
Partenaires	de formation de la fonction publique territoriale (CNFPT);
	OPCA; Education nationale (chefs d'établissements,
	conseillers d'éducation) ; Associations

MOYENS

Modalités de mise en œuvre	Recensement des besoins, adaptation du programme de formation par les responsables des services d'accueil.
Prévision du coût de l'action	A définir
Financements	A définir

Calendrier de mise en œuvre	2011/2012, en fonction du calendrier des formations
Indicateurs de résultat	Nombre de modules programmés, de personnes formées
	Evaluation post formation auprès des personnels formés

VII - Les modalités de suivi et d'évaluation du PRIPI 2010-2012

Les modalités de suivi

Comité de pilotage

Ce comité, installé à l'occasion du lancement des travaux du PRIPI, est chargé du suivi de la mise en œuvre triennale du programme. Pour ce faire, il se réunira a minima une fois par an. Le prochain comité de pilotage est prévu fin mars 2011. Lors de cette réunion, seront notamment à l'ordre du jour :

- les modalités de mise en œuvre des trente fiches actions, fixées avec les chefs de projet ;
- les financements mobilisés et à venir ;
- les déclinaisons du PRIPI dans les départements.

Comité de l'administration régionale (CAR)

La DRJSCS rendra compte au Préfet de région de la mise en œuvre du PRIPI lors des CAR.

Les volets départementaux

Au regard du nombre d'immigrés et d'étrangers présents sur leurs territoires, le Loiret, l'Indre-et-Loire et l'Eure-et-Loir vont élaborer un volet départemental du PRIPI. Ces documents sont attendus pour le premier trimestre 2011.

Les trois autres départements de la région, le Cher, l'Indre et le Loir-et-Cher, peuvent également réaliser cette déclinaison ou choisir de développer des actions locales s'inscrivant dans les fiches-actions régionales.

A partir des diagnostics territoriaux, les services chargés d'élaborer les déclinaisons départementales du programme régional établissent leurs modalités de pilotage et de suivi.

Le suivi tant au niveau régional que départemental consistera à évaluer la mise en œuvre concrète des actions et la mobilisation des financements y afférant.

L'évaluation

Chaque fiche action présente des indicateurs de suivi qui seront à compléter en vue du prochain comité de pilotage.

La DRJSCS mettra en place un tableau de suivi reprenant ces indicateurs pour évaluer les résultats et éventuellement adapté certaines actions du PRIPI. En effet, la stratégie régionale a vocation à évoluer et à s'enrichir au regard des évolutions législatives et des besoins des publics.

Les remontées au niveau national (extrait du guide la DAIC)

Chaque année, il sera demandé aux DRJSCS de faire parvenir à la DAIC un bilan des actions réalisées, des résultats constatés et des réajustements envisagés. Ce bilan comprendra également une synthèse qualitative concernant l'implication des autres ministères et des collectivités territoriales dans la mise en œuvre du PRIPI et des PDI.

Le bilan de l'utilisation des crédits du BOP 104 sera communiqué via les remontées annuelles du BOP.

En 2011, la DAIC adressera un cadre normalisé pour faciliter ces remontées d'information et leur synthèse.

Liste des sigles

ACSE : Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

AFB: Atelier de formation de base

ADLI: Agent de développement local et d'intégration

AFPA: Association pour la formation professionnelle des adultes

ANAEM: Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations

ANDRH: Association nationale des professionnels des ressources humaines

ANRU: Agence nationale pour la rénovation urbaine

APA: Allocation personnalisée d'autonomie

APP: Atelier pédagogique personnalisé

ARS: Agence régionale de santé

AVS: Atelier santé ville

BOP: Budget opérationnel de programme

CAF: Caisse d'allocations familiales **CAI**: Contrat d'accueil et d'intégration

CASNAV: Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage

CAR: Comité de l'administration régionale

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CCAS: Centre communal d'action sociale **CCI**: Chambre de commerce et d'industrie

CDAG: Centre de diagnostic anonyme et gratuit

CEL: Contrats éducatifs locaux

CESR: Conseil économique et social

CGPME : Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises

CH: Centre hospitalier

CIDFF: Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

CIDDIST : Centre d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles

CIPPA: Cycle d'insertion professionnelle par alternance avec apprentissage intensif du français

CIVIS: Contrats d'insertion dans la vie sociale

CLA: Classe d'accueil

CLAS: Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

CLAT: Centre de lutte antituberculeux

CLIN: Classe d'initiation

CMA: Chambre du commerce et de l'industrie

CNDS : Centre national de développement du sport

CNFPT: Centre national de formation de la fonction publique territoriale

CNHI: Cité nationale de l'histoire de l'immigration

CPAM: Caisse primaire d'assurance maladie

COPEC : Commissions pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté

CREDOC: Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

CRIA: Centre de ressources illettrisme et alphabétisation

CSAPA: Centres de soins et d'accompagnement et de prévention des addictions

CSN: Centre du service national

CUCS: Contrat urbain de cohésion sociale

DAIC : Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté

DAFPIC : Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue

DALF : Diplôme d'apprentissage de la langue française

DDCS(PP): Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

DDE : Direction départementale de l'équipement

DDTEFP : Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle

DELF: Diplôme d'étude de langue française

DILF: Diplôme initial de langue française

DINA: Dispositif d'insertion des nouveaux arrivants

DIPPA: Dispositif d'insertion professionnelle pour primo-arrivant

DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

DRDFE: Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité

DREAL : Direction régionale de l'équipement, de l'aménagement et du logement **DRJSCS** : Direction régionale de la jeunesse, des sports, et de la cohésion sociale

ENA ou ENAF: Elève nouvellement arrivé en France

EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

ETTI: Entreprise de travail temporaire et d'insertion

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

FEI: Fond européen d'intégration

FER: Fond européen pour les réfugiés

FLE: Français langue étrangère **FSE**: Fonds social européen

FTM - Farma de tanta illanos asimos d

FTM : Foyer de travailleurs migrants

GRETA: Groupement d'établissements publics

GPEC : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

HCI: Haut comité à l'intégration

LEGT : Lycée d'enseignement général et technologique

LP: Lycée professionnel

MEDEF: Mouvement des entreprises de France

MFPF: Mouvement français pour le planning familial

MILDT : Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies

MGI: Mission générale d'insertion

MOUS: Maîtrise d'œuvre urbaine sociale

MSA: Mutualité sociale agricole

OFII : Office français de l'immigration et de l'intégration

ONISEP: Office national des informations sur les enseignements et les professions

OPCA: Organisme paritaire collecteur agréé

ORFE: Observatoire Régional de la Formation et de l'Emploi **PAIO**: Permanences d'accueil, d'information et d'orientation

PARADS : Pôles d'accueil en réseau pour l'accès aux droits sociaux

PASS : Permanences d'accès aux soins de santé

PDA: Plan départemental d'accueil

PDAHI: Plan départemental Accueil-Hébergement-Insertion

PDI: Plan départemental d'intégration

PDALPD : Plan départemental pour l'accès au logement des personnes défavorisées

PLH: Programme local de l'habitat

PLIE: Plan local pour l'insertion et l'emploi

PMI: Protection maternelle et infantile

PRAPS: Programme régional d'accès à la prévention et aux soins

PRE : Projet de réussite éducative

PRIPI: Programme régional d'intégration des populations immigrées

PRSP: Programme régional de santé publique

REAAP: Réseau d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des parents

SPE : Service public de l'emploi **SSI** : Service immigration intégration

USH: Union sociale de l'habitat

VLS/TS: Visas long séjour valant titre de séjour

Annexes

Annexe 1 : La circulaire du 28 janvier 2010

Annexe 2 : Evaluation des PRIPI 2004-2006 (extrait du guide de la DAIC)

Annexe 3 : Etude sociodémographique de la population immigrée et étrangère

Annexe 4: Les structures du CASNAV en octobre 2009

Annexe 1 : La circulaire du 28 janvier 2010



MINISTERE DE L'IMMIGRATION, DE L'INTEGRATION, DE L'IDENTITE NATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE

LE MINISTRE

Paris, le 28 JAN 2010

Le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire

à

Madame et Messieurs les préfets de région

Copie à:

- Mesdames et Messieurs les préfets de département,
- Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Circulaire NOR IMIICIIOOOO33

Objet : Programme régional d'intégration des populations immigrées

P.j.: Annexe méthodologique

Résumé : La relance des programmes régionaux d'intégration des populations immigrées, annoncée par la circulaire du 7 janvier 2009, doit être l'occasion de donner une nouvelle impulsion à la politique publique d'intégration des migrants et d'y associer de façon plus large tous les acteurs locaux, à partir d'une analyse territorialisée des situations et des besoins.

La France accueille, chaque année, près de 200.000 étrangers dont beaucoup sont appelés à s'installer durablement dans notre pays. Cet apport de population participe à la vitalité de notre économie et de notre démographie. Trois millions d'étrangers, nés hors de France, vivent ainsi sur notre territoire. S'ils conservent un lien juridique avec leur pays d'origine, leur bonne intégration est nécessaire à l'harmonie globale de la société.

Les attendus de l'intégration se limitent à quelques considérations simples à formuler, mais toutes indispensables. Elles concernent à la fois les conditions de vie et le respect des valeurs communes qui fondent notre identité. Elles visent à répondre à une série d'exigences : savoir s'exprimer en français et, de préférence, savoir le lire; pouvoir accompagner ses enfants dans leur scolarité, premier facteur de l'intégration républicaine; être en capacité d'accéder à un emploi ou de créer une activité ; être en capacité d'accéder à un logement ; connaître, pour les respecter, les règles de vie partagées ; demeurer protégé de discrimination à raison de son origine.

Les familles doivent être accompagnées dans leur relation à l'institution scolaire, qui constitue le premier creuset de l'intégration et suscite de grands espoirs de promotion pour les migrants.

Afin de faciliter l'acquisition de ces savoirs, la France a créé en 2003 le contrat d'accueil et d'intégration, fondé sur le principe d'une relation contractuelle entre le migrant et l'Etat français. Mis en œuvre par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), les CAI ont déjà bénéficié à 500 000 étrangers issus des pays tiers à l'Union européenne. Cette disposition, toutefois, ne prend pas en compte les immigrés arrivés avant sa mise en place, soit plus de deux millions de personnes, pour l'essentiel issues des migrations familiales. Elle n'a pas non plus vocation à répondre à l'ensemble des enjeux de l'intégration (relatifs à l'emploi, au logement, à l'éducation ou à la santé).

Ainsi, au-delà des dispositifs d'accueil et d'intégration des primo-arrivants, la politique publique de l'intégration s'attache également à traiter les difficultés spécifiques des femmes et celles des immigrés âgés. Elle promeut la diversité, en particulier dans le monde du travail. Elle a pour ambition de faire partager les valeurs de la France. Elle ne saurait être confondue avec d'autres politiques publiques, mises en œuvre pour répondre aux ségrégations urbaines, aux difficultés d'accès à l'emploi ou au logement social. Elle concerne, par construction, les seuls migrants des pays tiers.

Les phénomènes migratoires ne présentent pas le même caractère dans tous les territoires de la République. L'implantation des communautés, les bassins d'emploi et les axes de circulation ont en partie déterminé la géographie des populations étrangères. La déclinaison régionale de la politique d'intégration vise à tenir compte de cette diversité. Elle a justifié la création, dès 1990, des plans régionaux d'intégration des populations immigrées (PRIPI). La première génération de ces programmes a fait l'objet d'une évaluation - par le CREDOC - qui permet aujourd'hui de poser les bases d'une nouvelle étape, telle qu'annoncée par la circulaire du 7 janvier 2009.

Vous êtes donc invités à élaborer et à mettre en œuvre un programme régional d'intégration des populations immigrées, qui sera à la fois une analyse de la situation et un programme d'action, et couvrira la période 2010-2012.

L'analyse préalable bénéficiera des données retenues pour élaborer les atlas régionaux que reconstitue, en partenariat avec l'INSEE, le ministère de l'immigration, de l'identité nationale et du développement solidaire (division des enquêtes et des études statistiques). Elle sera complétée par les éléments de connaissance dont vous disposez.

Le programme d'action sera élaboré dans un esprit de partenariat. Vous y associerez l'OFII, opérateur de l'Etat, les services de l'éducation nationale et les établissements en charge du logement des travailleurs migrants. Vous y associerez également, aussi étroitement que possible, les collectivités locales, en particulier lorsqu'elles conduisent des politiques d'intégration. Vous pourrez vous appuyer sur le réseau associatif et sur les centres de ressources financés par la direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté.

Le financement du PRIPI sera assuré, à titre principal, par les crédits déconcentrés du programme 104 (intégration et accès à la citoyenneté française), délégués aux DRJSCS, accompagnés le cas échéant des crédits du FEI (fonds européen pour l'intégration), mais vous pourrez mobiliser en complément d'autres crédits d'Etat.

Les priorités d'intervention du programme 104 portent sur l'aide et l'accompagnement des femmes immigrées, des familles, des immigrés âgés, sur la pratique de la langue française, l'accès à l'emploi et à la création d'activité, sur l'incitation à la vie citoyenne et l'apprentissage des valeurs de la République.

Les femmes immigrées, issues de l'immigration familiale entre 1974 et 2006, n'ont pas toutes bénéficié de dispositions spécifiques et elles demeurent très dépendantes d'un réseau relationnel de proximité. Elles sont les premières victimes du défaut d'intégration, surtout lorsqu'elles n'ont pas été scolarisées dans leur pays d'origine.

Les familles doivent être accompagnées dans leur relation à l'institution scolaire, qui constitue le premier creuset de l'intégration et suscite de grands espoirs de promotion pour les migrants.

Les immigrés âgés constituent une population spécifique. Plusieurs dizaines de milliers de Maghrébins âgés (les Chibanis) vivent en foyers de travailleurs migrants, parfois dans des conditions de grand isolement, sans toujours savoir faire valoir leurs droits. Le plan de traitement des foyers de travailleurs migrants porte sur le bâti. Il doit être suivi de mesures sociales, afin de permettre aux résidents d'accéder à l'ensemble des prestations, y compris de soins. Au-delà des résidents des foyers, de nombreux étrangers âgés, issus des premières vagues de l'immigration, demeurent également isolés, sans espoir de retour vers le pays d'origine. Des veuves se retrouvent sans attaches, dans des conditions matérielles difficiles.

Pour tous les immigrés, la langue est le premier vecteur de l'intégration. La lecture du français est une condition indispensable à la mobilité et à l'insertion professionnelle. L'emploi constitue la meilleure façon de s'intégrer. Encore faut-il pouvoir faire valoir ses compétences et son savoir-faire. L'accès à l'emploi concerne en premier chef les femmes issues du regroupement familial. Les migrants, par ailleurs impliqués dans la création d'entreprise, doivent être soutenus dans leurs démarches.

L'intégration passe aussi par la participation à la vie citoyenne, dont la vie associative est un apprentissage. Par ailleurs, l'assimilation des règles du "vivre ensemble" et l'adhésion aux valeurs de la République ne peuvent reposer sur les seules bases enseignées dans le cadre du CAI. Leur diffusion mérite un effort particulier.

Bien entendu, le PRIPI sera aussi l'occasion de relayer dans les régions les dispositifs nationaux animés par le ministère, dont la promotion du label-diversité, le programme « Ouvrir l'école aux parents » ou bien encore les prix de l'intégration.

Vous apprécierez, en lien avec les préfets de département, l'opportunité de décliner votre programme régional en programmes départementaux pour tenir compte de l'importance de la population immigrée ou des problématiques spécifiques à certaines communautés étrangères, y compris en milieu rural. Ils adopteront dès lors la même architecture. Vous trouverez ci-joint une note de méthode pour l'élaboration du document. Le DRJSCS, gestionnaire du BOP régional du programme 104, sera votre collaborateur sur ces sujets.

La direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté organisera au cours du premier semestre des réunions d'animation du dispositif en région, vous permettant ainsi de finaliser votre programme avant l'été. Je tiendrai une première réunion de bilan avant la fin de l'été.

La politique d'intégration constitue un volet essentiel de notre politique d'immigration. La relance et l'amplification des PRIPI permettront, sous votre autorité, de la décliner dans tous les territoires de la République.

L(lon Eric BESSON

Annexe 2 : Evaluation des PRIPI 2004-2006 (extrait du guide de la DAIC)

Une évaluation externe des PRIPI (2004-2006) a été réalisée par le Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie (CREDOC) en 2007. Elle a porté sur les 21 documents de programmation élaborés par les régions et les réponses à un questionnaire conçu par un comité de pilotage réunissant la direction des populations et des migrations du ministère des affaires sociale et des représentants des DRASS et des DR ACSE et soumis aux acteurs locaux. Elle a reposé également sur une enquête de terrain dans cinq régions (Alsace, Basse-Normandie, Midi-Pyrénées, PACA et Rhône-Alpes). Le rapport définitif a été remis à la DAIC en mai 2008. La partie comprenant la synthèse, l'analyse et les préconisations a été communiquée aux DRJSCS en février 2010.

Le rapport évalue en détail plusieurs éléments des PRIPI : l'élaboration du diagnostic, la programmation, le cadrage budgétaire, le pilotage et le partenariat interinstitutionnel, les modalités de suivi et d'évaluation et les appréciations relatives au PRIPI.

Les plus-values des PRIPI

- les PRIPI ont été le lieu de mise en cohérence de la politique d'intégration de l'Etat, d'une émulation régionale et de construction d'une « culture commune » ;
- ils ont donné une meilleure lisibilité des priorités des services déconcentrés de l'Etat et des agences ;
- ils ont fortement mis en avant la politique de prévention et de lutte contre les discriminations perçue comme l'un des piliers de la politique d'intégration.

Les limites et les points faibles des PRIPI

- le défaut de synthèse et de mise en perspective des PDA au sein des PRIPI ;
- l'implication variable des services de l'Etat ;
- la participation insuffisante des collectivités locales ;
- la visibilité réduite de la politique de l'Etat en matière d'accueil et d'intégration du fait de l'absence de suivi et d'évaluation.

Les préconisations

Pilotage et animation :

- réaffirmer les objectifs et les finalités de la politique nationale d'intégration ;
- maintenir une fonction de pilotage au niveau régional ;
- maintenir le niveau départemental pour la mise en œuvre opérationnelle des programmes d'actions ;
- confirmer l'animation régionale interministérielle sous l'autorité du Préfet de région ;
- dégager les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre de la fonction d'animation ;
- s'appuyer sur un binôme dans lequel la représentation du chef de pôle « cohésion sociale » est assurée ;
- veiller à l'égalité de traitement entre les départements de la région ;
- renforcer la territorialisation de la politique régionale de l'Etat, notamment en développant des liens avec les collectivités territoriales.

Elaboration technique des PRIPI:

- renforcer les éléments de diagnostic et mobiliser les acteurs régionaux à cet effet ;
- inscrire la démarche de diagnostic comme un processus en continu et rendre visibles les résultats ;
- améliorer la programmation : la politique régionale d'accueil, d'intégration et de lutte contre les discriminations doit être consignée, dans toutes ses composantes, dans un document cadre stratégique qui pose les lignes de force, validé par les différents acteurs territoriaux et associant les différents partenaires, notamment les collectivités locales.
- établir un meilleur cadrage budgétaire.

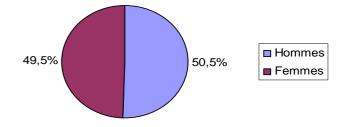
Annexe 3 : Etude sociodémographique de la population immigrée et étrangère

Les données présentées sont issues de l'Insee, « Recensement de la population 2006, exploitation principale ». Elles méritent d'être affinées pour le public du PRIPI lequel ne comprend pas les ressortissants de l'Union Européenne.

Proportion Hommes Femmes

La population immigrée est légèrement plus masculine que la moyenne nationale, proportion inversée dans la population de référence où les femmes sont plus nombreuses. Cette proportion tend à s'équilibrer grâce aux rapprochements familiaux.

Genre	Population immigrée
Hommes	72 323
Femmes	70 792
Total	143 114



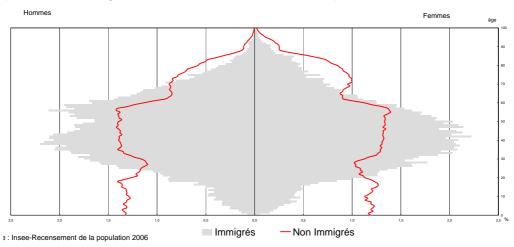
(France: les hommes représentent 48,6% et les femmes 51,4%)

Structure par âges

Genre	Structure	Nombre	%
Hommes	Moins de 18 ans	4 800	3,4
Femmes	Moins de 18 ans	4 765	3,3
Hommes	18 à 59 ans	51 879	36,3
Femmes	18 à 59 ans	51 770	36
Hommes	60 ans et plus	15 644	11
Femmes	60 ans et plus	14 257	10

Pyramide des âges

Le contraste entre la population de référence et la population immigrée est important. La forme en losange comporte une surreprésentation des âges correspondant à la pleine activité et une faible proportion d'enfants et de personnes âgées. A contrario, en rouge, la pyramide de la population non immigrée, plutôt en tronc, comporte une base qui se maintient sauf ruptures (génération des 30 ans et des 65 ans) pour se resserrer vers les + de 80 ans. Cette pyramide témoigne plus d'une immigration de main d'œuvre de stricte parité hommes femmes.



Âges selon les pays et les vagues migratoires

Age des immigrés	Algériens	Marocains	Turcs	Asie
Moins de 20 ans	9,3	7,2	7,6	9,3
De 20 à 39 ans	32,9	40,9	55,0	48,9
De 40 à 59 ans	35,5	37,9	30,2	32,4
De 60 à 74 ans	18,0	12,0	6,8	7,5
75 ans ou plus	4,3	2,0	0,4	1,9
Total	100%	100%	100%	100%

Évolution du nombre d'immigrés

La population immigrée de 1990 à 2006, a augmenté de 21% en France. La tendance est identique en région Centre (+20,7%).

En milliers	1990	1999	2006
France métropolitaine	4 166	4 307	5 040
Région Centre	118,9	121,1	143,1
Cher	16,3	14,4	14,7
Eure-et-Loir	21,5	21,6	25,1
Indre	6,1	6,1	7,3
Indre-et-Loire	20,8	22,0	27,4
Loir-et-Cher	12,6	13,7	16,7
Loiret	41,6	43,3	51,9

Taille des ménages

La Turquie occupe une place singulière notamment au regard du nombre de ménages composés de 4 personnes et plus.

nombre de personnes par ménage	Algérie	Maroc	Tunisie	Turquie
1	17,2	14,8	18,2	8,1
2	21,5	19,2	23,7	14,8
3	18,8	17,9	17,9	20,4
4	18,4	19,0	18,1	22,0
5	12,0	13,7	12,0	22,4
6	7,6	8,1	6,9	8,7
7 et plus	4,5	7,3	3,2	3,6
	100%	100%	100%	100%

Familles immigrées selon le nombre d'enfants de moins de 24 ans

	Algérie	Maroc	Tunisie	Turquie	Population Totale
1 enfant	22,7	23,5	24,9	23,2	20,7
2 enfants	21,8	23,6	22,1	23,9	19,5
3 enfants	14,6	15,3	14,4	23,0	6,6
4 enfants	7,8	8,5	7,1	7,1	1,5
5 enfants	3,5	3,8	1,9	1,2	0,4
6 enfants et plus	1,3	2,2	0,5	0,3	0,2
Aucun enfant	28,3	23,1	29,1	21,3	51,1
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%

Population immigrée par niveau de diplôme

Un niveau de scolarité légèrement en retrait à l'exception du niveau bac et des diplômes universitaires 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycle. Ce constat cache de grandes disparités selon les pays d'origine : 50% des immigrés d'Amérique ou d'Océanie ont suivi des études supérieures, alors que près de 58% des Turcs sont sans diplôme.

Niveau de diplôme	Immigrés	Population totale
Aucun diplôme scolarité au delà collège	6,7	6,3
Aucun diplôme scolarité primaire collège	27,4	28,8
Bac général, brevet supérieur	8,0	6,6
Bac techno. ou professionnel	4,0	3,5
BEP	5,2	5,6
BEPC, brevet	5,0	5,4
CAP, brevet de compagnon	10,0	12,2
Certificat d'études primaires	5,9	7,9
Diplôme univ. 1er cycle	6,7	5,3
Diplôme univ. 2e ou 3e cycle	9,6	6,5
Pas de scolarité	11,5	11,9
Total	100%	100%

Lecture : 4,4% des immigrés espagnols ont un diplôme universitaire de premier cycle

Champ : Population de plus de 14 ans

Répartition fine selon les 4 principaux pays d'origine

Les populations d'origine marocaine ont un taux d'absence de scolarité double de celui de la moyenne régionale. Le niveau universitaire reste en deçà du taux de l'ensemble des populations immigrées et françaises. Les immigrés d'origine turque pour 67,8% d'entre eux n'ont pas de diplômes.

	Algérie	Maroc	Tunisie	Turquie
Aucun diplôme scolarité au delà collège	8,0	7,0	8,4	10,3
Aucun diplôme scolarité primaire collège	23,8	22,9	29,7	41,8
Bac général, brevet supérieur	7,0	8,3	8,2	4,8
Bac techno. ou professionnel	3,0	4,1	3,4	2,7
BEP	5,5	5,9	6,0	5,8
BEPC, brevet	5,1	4,5	3,6	4,7
CAP, brevet de compagnon	11,3	8,2	12,5	7,6
Certificat d'études primaires	4,5	3,2	4,3	2,5
Diplôme univ. 1er cycle	4,8	6,4	4,4	2,3
Diplôme univ. 2e ou 3e cycle	7,7	6,8	9,7	1,8
Pas de scolarité	19,3	22,7	9,8	15,7
Total	100%	100%	100%	100%

Taux d'activité et comparaison régionale

Le taux d'activité reste en retrait, à l'exception des travailleurs de + de 55 ans.

	Population immigrée	Population régionale
15 à 64 ans	68,8%	72,7%
15 ans et plus	58,1%	56,7%
15 à 24 ans	40,4%	45,9%
55 ans et plus	22,9%	16,3%

Туре	immigrés	%	total	%
Actifs ayant un emploi	62 908	44%	1 055 267	42%
Autres inactifs	10 227	7%	77 558	3%
Chômeurs	16 094	11%	116 322	5%
Elèves, étudiants, stagiaires	8 095	6%	186 666	7%
Femmes ou hommes au foyer	13 221	9%	71 980	3%
Moins de 14 ans	6 475	5%	421 948	17%
Retraités ou préretraités	26 094	18%	58 9812	23%
Total	143 114	100%	2 519 553	100%

Le nombre d'actifs immigrés ayant un emploi est supérieur au taux régional, les nombres d'inactifs et de chômeurs également.

Taux de chômage

Immigrés	Population totale
20,4%	9,9%

Lecture : le taux de chômage des immigrés est de 20,4%

Conditions d'emploi

Temps partiel, intérim, CDD définissent plus particulièrement les conditions de travail des populations immigrées.

	Population immigrée	Population totale
Aide familial	0,3	0,4
Autre emploi à durée limitée	11,7	7,7
Contrat d'apprentissage	0,7	1,9
Emploi sans limite de durée	70,2	75,8
Emploi-jeune, CES, contrat qualification	1,3	1,0
Employeur	5,6	5,2
Indépendant	5,5	5,5
Placé par une agence d'intérim	4,4	2,3
Stage rémunéré en entreprise	0,3	0,2
Ensemble	100%	100%

Champ: population active occupée

Lecture : 11,7% des immigrés ont un emploi à durée limitée.

Temps de travail

Les femmes immigrées sont plus représentées sur du travail à temps partiel.

	Répartition des actifs immigrés (%)			Répartition de l'ensemble des actifs (%)		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Temps complet	92,8	65,4	81,7	94,5	73,6	84,7
Temps partiel	7,2	<u>34,6</u>	18,3	5,5	26,4	15,3
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Champ: population active occupée

Lecture : 81,7% des immigrés occupent un emploi à temps complet

Les domaines économiques des actifs immigrés

Les activités principales relèvent du secteur secondaire (industrie, bâtiment) et des services. Le secteur primaire reste marginal.

Domaines classés	Nombre immigrés actifs
Industrie manufacturière	12 272
Immobilier, location aux entreprises	9 576
Construction	8 823
Santé et action sociale	7 423
Commerce ; réparations automobile	6 567
Education	3 164
Hôtels et restaurants	3 120
Transports et communications	2 753
Administration publique	2 677
Services collectifs, sociaux personnels	2 255
Agriculture, chasse, sylviculture	1 763
Activités des ménages	1 563
Activités financières	683
Prod, distr, d'électricité, de gaz, eau	184
Industries extractives	56
Activités extraterritoriales	54
Pêche, aquaculture, services annexes	8
Total	62 940

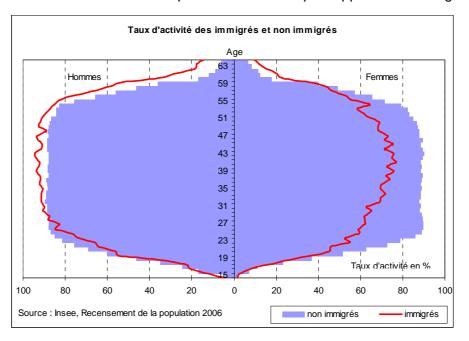
Les catégories socioprofessionnelles (CSP)

Les immigrés sont majoritairement ouvriers à 56% ou occupent des professions intermédiaires pour 15%.

Catégorie socioprofessionnelle	Immigrés (%)	Population totale (%)
Agriculteurs exploitants	0,8	2,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	9,5	5,6
Cadres, professions intellectuelles supérieures	10,7	11,9
Professions Intermédiaires	15,0	23,7
Employés	8,2	28,9
Ouvriers	55,8	27,3
Ensemble	100%	100%

Ages des actifs et comparaisons avec population de référence

Rappel : le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante. Cette pyramide confirme à la fois un taux d'activité féminin moindre correspondant d'une part à un temps partiel plus important et d'autre part un taux d'activité masculin supérieur et constant par rapport au taux régional.



Répartition des ménages immigrés selon le statut d'occupation du logement

Locataire de logement vide non HLM	14,4
Locataire d'un logement loué meublé	2,3
Locataire d'un logement vide HLM	35,8
Logé gratuitement	1,4
Propriétaire	46,1
Total	100%

Lecture : 46,1% des ménages immigrés sont propriétaires de leur logement

Répartition de la population immigrée par superficie du logement

Les immigrés vivent en moyenne dans des superficies plus petites que la population française.

	Population immigrée	Population totale
Moins de 25 m2	1,8	1,0
De 25 à moins de 40 m2	5,3	3,6
De 40 à moins de 70 m2	26,3	18,4
De 70 à moins de 100 m2	40,9	41,0
De 100 à moins de 150 m2	18,8	26,6
150 m2 ou plus	6,9	9,4
Total	100%	100%

Lecture : 40,9% de la population immigrée vivant en ménage réside dans des logements de 70 à 100 m2

Annexe 4 : Les structures du CASNAV en octobre 2009

DPT	VILLE	1er degré	COLLÈGE	+ de 16 ans
Cher (18)	Bourges	EE Marcel Plaisant (1 poste fixe + 1 itinérant)	Victor Hugo - CLA	J. Mermoz Ouverture fin octobre
	Vierzon EE Tunnel Château (1/2 poste accueillant tous les ENA des écoles de Vierzon (avec soutien PRE)		Édouard Vaillant - Module	
	Dreux	2 postes (CLIN) : EE Saint- Exupéry + EE Berthelot	Taugourdeau - CLA	
_	Mainvilliers		Jean Macé - CLA	
Eure- et- Loir (28)	Chartres	1 poste itinérant (Pierres) + ½ poste (EE J. Macé – Lucé)		J. de Beauce
	Châteaudun		Anatole France - Module	
	Nogent-le-Rotrou		Arsène Meunier - Module	
Indre (36)	2 postes 1er degré itinérants			LP des Charmilles
Indre-	Joué les tours	5,5 postes Itinérants sur le	La Rabière – CLA NSA	Une nouvelle plate- forme d'accueil pour les ENA niveau lycée mise en place à la rentrée 2009, sur le site de Grammont. 3H/semaine, le mercredi.
	Tours département (4,5 sur Tours et son agglomération, 1		Jules Ferry – CLA + CLA NSA	
Loire	Saint Pierre des Corps	Saint Pierre des Corps Hors Agglomération, 1		
(37)	Joué les Tours		Vallée Violette - Module	
	Tours		Philippe de Commynes - Module	FLE
	Tours		Collège Louis Pasteur - Module	
	Tours		Anatole France - Module	
	Saint Cyr sur Loire		Henri Bergson - Module	
Loir-et- Cher (41)	Blois	Poste itinérant (EE Marcel Buhler) CLIN (EE Hautes Saules)	Bégon - CLA	FLE
	Romorantin	Poste itinérant (IEN Romorantin : Romorantin, Salbris)	Léonard de Vinci - Module	
	Vendôme		Jean Edmond - Module	
	Fleury les Aubrais	EE P. et M. Curie (CLIN)	André Chêne - CLA	
	Orléans	EE J. Zay (CLIN)	Jeanne d'Arc – CLA NSA	LP Gauguin (DINA)
	Orléans la source	EE R. Roland (CLIN)		
Loiret	Orléans	EE Gutenberg (CLIN)	Jean Rostand - CLA	
(45)	Saint Jean de la Ruelle	1 poste Itinérant	Max Jacob - CLA	
	Châlette sur Loing	1 poste Itinérant	Paul Éluard - CLA	
	Gien	1 poste sur 2 écoles (EE Cuiry + EE de la Gare)	Jean Mermoz - CLA	

Remerciements

Liste des personnes ayant participé aux comités de pilotage et aux séminaires de travail :

- ADAM Karine, HEPSILO
- ALVAREZ Savina, DDCSPP 36
- AUBEL Stéphane, Conseil général 36
- BENSRHAYAR Nadia, DRJSCS
- BERGEAULT Eric, DDCSPP 18
- BERROU Isabelle, DDCSPP 28
- BEYSSAC Bernadette, SGAR Centre
- BIZUMUREMYI Charles, France Terre d'Asile
- BOQUET Anne, CRAM Centre
- BONNEAU Jacqueline, URCIDFF
- BONNET Jean-Marie, DDCSPP 41
- CAILLET Julie, DRJSCS
- CAPTIER Janie, DDCS 37
- CHAVANES Jacques, CASNAV
- CHENAUD Evelyne, OFII
- COHEN Joëlle, DDCSPP 36
- DEGRAVE Gérard, MSA
- DIMAYUGA Marie-Laure, AFTAM
- DIOMANDE Marie-Françoise, HEPSILO
- DU MANOIR Arnaud, CPAM 37
- DUMON Pierre, DREAL
- DUMONT Isabelle, Conseil général 18
- GELEZ Denis, ARS
- GERMAIN Françoise, OFII
- GIOVANNETTI Brigitte, DRJSCS
- HAMOU Fatima, DRJSCS
- HUORT Thierry, Pôle emploi
- JARMAKOWSKI Gyslaine, DRDFE

- JARRIGEON Florian, DDCS 45
- KAUFFMANN Laure, CPAM 28
- LAUVERGEAT Yves, Ligue Enseignement
- LAVIE Fabien, CPAM 18
- LEGENDRE Rodolphe
- LETELLIER Martine, CPAM 28
- LORTHOIS Ingrid, CAF 41
- LOUNADI Mohammed, France Terre d'Asile
- MARINAULT Véronique, HEPSILO
- MASSE Emilie, ARS
- MENANT Yannick, DDCS 37
- MIGNE Jérôme, DIRECCTE
- PARIGINO Stéphanie, CPAM 41
- PARIS Caroline, Conseil régional
- POIRIER Eléonore, GIP ALFA CENTRE
- RALEMA Jean-Christophe, GIP ALFA CENTRE
- RENIER Franck, USH
- ROY Daouya, ARS
- SAJOT Nathalie, CPAM 45
- SAVITA Catherine, OFII
- SIPERT Brigitte, DDCSPP 28
- SOLELIS Nadia, CPAM 18
- TALBOT Michel, DRAC
- TRAVERS Patrick, CASNAV
- TOURATIER Christelle, CIDFF 45
- VESIN Benoit, Préfecture 45
- VIARD Daniel, DDCS 37
- VIAROUGE Maïténa, DRJSCS

Directeur de la publication : Patrick BAHEGNE Rédaction : Service développement social et territorial

ISBN: en cours

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre 122 rue du Faubourg Bannier - CS 74204 – 45042 ORLEANS CEDEX 1

Tél: 02.38.77.49.00 - Fax: 02.38.53.98.99 www.centre.drjscs.gouv.fr

DRJSCS CENTRE